

AFRIQUE CENTRALE

DOCUMENT DE STRATEGIE D'INTEGRATION REGIONALE 2019-2025



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

VERSION RÉVISÉE - JUIN 2019

AFRIQUE CENTRALE

DOCUMENT DE STRATEGIE D'INTEGRATION REGIONALE 2019-2025



VERSION RÉVISÉE - JUIN 2019

AVANT-PROPOS



Les investissements sans cesse croissants du Groupe de la Banque africaine de développement dans les infrastructures matérielles et immatérielles à travers les frontières de l'Afrique montrent clairement la vision et l'ambition de la Banque : l'intégration régionale est une priorité centrale du développement. Mais que représente l'intégration régionale pour l'Afrique centrale ? Imaginez un peu :

- Au lieu de sept marchés locaux fragmentés, de 1,3 million de personnes chacun, un énorme marché de 138 millions de personnes.
- Au lieu d'attentes interminables aux frontières – alors que les déficits de compétences ne sont pas comblés – des passages frontaliers sans heurts et efficaces, une main-d'œuvre mobile et des apprentissages et compétences reconnus dans l'espace régional.
- Au lieu de pannes d'électricité et d'énergie non réglementée, des réseaux électriques interconnectés et durables qui fournissent de l'électricité stable et abordable aux citoyens et aux entreprises privées, selon la demande.
- Au lieu de produits importés coûteux développés et fabriqués à l'extérieur du continent, un choix de marchandises et de services innovants, de qualité à prix compétitifs et produit dans la région.
- Au lieu d'une mauvaise intégration des infrastructures aériennes et de surface, des systèmes de transport multimodal qui acheminent les marchandises et les personnes de manière sûre et rentable vers leur destination en Afrique centrale et au-delà.

Ce document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale expose comment le Groupe de la Banque africaine de développement travaillera pour faire de cette vision une réalité au cours des sept prochaines années. Les investissements de la Banque dans les opérations régionales en Afrique centrale ont augmenté de 15 % entre 2017 et 2018, atteignant 1,1 milliard de dollars américains en août 2018. De 2019 à 2025, ces investissements atteindront 4,4 milliards de dollars américains – dont

88 % dans l'infrastructure matérielle et 12 % dans la facilitation du commerce et le renforcement des capacités. Placés stratégiquement, ces projets régionaux peuvent transformer la vie de millions de personnes.

Mais le Groupe de la Banque ne travaillera pas seul. Des objectifs de cette ampleur ne peuvent être atteints qu'en partenariat.

L'expertise de la Banque en matière de politiques aidera les pays à mettre en œuvre l'Accord de la zone de libre-échange continentale africaine qui, après son entrée en vigueur le 30 mai 2019, améliorera la circulation des gens d'affaires et des investissements, éliminera les droits de douane sur 90 % des marchandises et créera la plus grande zone de libre-échange du monde depuis l'avènement de l'Organisation mondiale du commerce.

Les analyses de la Banque alimenteront la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale – qui se chevauchent en Afrique centrale – d'harmoniser leurs normes, politiques et réglementations, afin que les biens et services puissent circuler plus librement, réduisant les pertes dues aux retards et favorisant la compétitivité dans la région.

La capacité de la Banque à dialoguer avec les parties prenantes à tous les niveaux – local, national, régional, continental et mondial – fera en sorte que les meilleures idées soient entendues, que les inconvénients éventuels soient atténués et que les acteurs progressent ensemble. Les bureaux pays et un plus grand nombre de membres du personnel de la Banque dans la région ont déjà approfondi les consultations. La soif d'investissements et d'innovation de la région ne peut que bénéficier du fait que la Banque continue de jouer un rôle rassembleur.

Le Groupe de la Banque africaine de développement reconnaît l'énorme potentiel de l'Afrique centrale. Ses frontières jouxtent les frontières de toutes les autres régions africaines. Elle possède d'abondantes terres arables, des écosystèmes diversifiés, de vastes forêts et d'immenses étendues d'eau. Elle abrite d'importantes ressources pétrolières, des gisements de métaux et de minéraux précieux ainsi que le plus grand potentiel hydroélectrique du continent. Surtout, sa population – principalement jeune – est prête à saisir les occasions de prospérer de façon durable et inclusive.

L'intégration régionale est une condition préalable à l'émergence de ces opportunités. Avec cette stratégie d'intégration régionale, la Banque entend y parvenir.

Akinwumi Ayodeji Adesina

Président, Groupe de la Banque africaine de développement

Juin 2019

REMERCIEMENTS

Ce document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale a été rédigé sous la direction générale de Khaled Sherif, Vice-président chargé du Développement régional, de l'intégration et de la prestation de services (RDVP), et d'Ousmane Dore, Directeur général du Bureau régional de développement et de prestation des services pour l'Afrique centrale (RDGC).

Il est le fruit du travail d'une équipe de projet dédiée, dirigée par Youssouf Kone, Coordonnateur de l'intégration régionale, RDGC, et qui a travaillé sous la supervision directe de Racine Kane, Directeur général adjoint, RDGC; Moono Mupotola, Directrice du Bureau de coordination de l'intégration régionale (RDRI); Sibry Tapsoba, Directeur du Bureau de coordination des États en transition (RDTS); Mamady Souare, Chef de division, RDRI et Hervé Lohoues, Économiste principal à la Vice-présidence de la gouvernance économique et de la gestion du savoir (ECCE).

L'équipe de rédaction était composée de Gérard Bizimana, Régis Lakoue Derant, Bassirou Diallo, Nawsheen Elaheebocus, Samatar Omar Elmi, Charlotte Eyong, Abou Fall, Augustin Karanga, Ibrahima Konate, Marc Kouakou, Cédric Mbeng Mezui, Philippe Ngwala, Bekale Ollame, Mamadou Tangara et Julius Tieguhong. Le document a été revu par les pairs J.-G. Afrika, Y. Ahmad, R. Amira, D. Amouzou, K.R. Eguida et K. Kalumiya. L'équipe remercie Kalidou Diallo et Abdourahmane Diaw qui ont contribué de manière significative à l'élaboration de la note conceptuelle.

Nous remercions également Amel Soudani, Rim Trabelsi et Alain Yao pour leur soutien administratif, ainsi que l'équipe responsable de la traduction et de la révision – Yacouba Kone et Xaverie Flore Nga Abe Noah – dont le dévouement inlassable a rendu possible la publication de ce document. Nous remercions aussi Jennifer Petrela, consultante, qui a révisé la version finale du document, et Justin Kabasele, du Département de la communication et des relations extérieures (PCER), qui était responsable de la mise en page et de la conception graphique avec l'appui de Graphic Industries.

Enfin, l'équipe tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont participé à l'atelier de consultation régionale sur cette stratégie qui s'est tenu à Libreville, au Gabon, du 10 au 12 septembre 2018. Leur contribution façonnera l'intégration régionale en Afrique centrale pour les années à venir.



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	IV
REMERCIEMENTS	1
TABLE DES MATIÈRES	3
ABRÉVIATIONS ET SIGLES	7
CARTE DE L'AFRIQUE CENTRALE	9
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	11
I. INTRODUCTION	15
II. CONTEXTE DE L'AFRIQUE CENTRALE	18
2.1 Contexte politique et sécuritaire	18
2.2 Contexte économique, monétaire et financier	18
2.3 Contexte social et questions transversales	22
2.4 L'environnement, les changements climatiques et la croissance verte	22
2.5 Facteurs de fragilité et sources de résilience	23
2.6 Les perspectives économiques	23
III. AGENDA DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : ÉTAT D'AVANCEMENT, DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE	25
3.1 État de l'intégration régionale en Afrique centrale	25
3.2 Défis et opportunités de l'Afrique centrale	28
3.3 Enseignements tirés de l'expérience de la Banque	29
IV. STRATÉGIE D'INTÉGRATION RÉGIONALE DU GROUPE DE LA BANQUE EN AFRIQUE CENTRALE, 2019-2025	33
4.1 Justification de l'intervention de la Banque	33
4.2 Objectif global et piliers du DSIR-AC 2019-2025	34
4.3 Axes stratégiques d'intervention et cadre des résultats	35
4.4 Alignement avec les priorités du continent, de la Banque et de la région	41
V. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	44
5.1 Questions liées au dialogue avec les pays et les communautés économiques régionales	44
5.2 Arrangements internes et externes	44
5.3 Allocation et financement	44
5.4 Risques potentiels et mesures d'atténuation	45
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	47
ANNEXE 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'AFRIQUE CENTRALE	49

ANNEXE 2 : NOTE SUR LA FRAGILITÉ ET LES SOURCES DE RÉSILIENCE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	59
ANNEXE 3 : DONNÉES SUR LES INFRASTRUCTURES DE L'AFRIQUE CENTRALE	61
ANNEXE 4 : PORTEFEUILLE DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES AU 31 AOÛT 2018	66
ANNEXE 5 : NOTATION DES PROJETS SUPERVISÉS EN AFRIQUE CENTRALE SELON LE SYSTÈME DE NOTATION EER	68
ANNEXE 6 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA PERFORMANCE DES PROJETS MULTINATIONAUX SOUS REVUE EN 2018	69
ANNEXE 7 : PLAN D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE 2018	71
ANNEXE 8 : ALIGNEMENT DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE PAYS AVEC LE DSIR-AC 2019-2025	73
ANNEXE 9 : PROGRAMME INDICATIF DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES, 2019-2025	75
ANNEXE 10 : CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS DU DSIR-AC 2019-2025	78
ANNEXE 11 : APPLICATION DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT DANS LE CADRE DU DSIR-AC 2019-2025	80

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution des prix du pétrole, 2013-2018	19
Graphique 2 : CEMAC – Indicateurs budgétaires, 2014-2022	21
Graphique 3 : Réserves de change de la CEMAC, juillet 2014 - novembre 2017	21
Graphique 4 : Dynamique de l'emploi par secteur	22
Graphique 5 : Répartition sectorielle des opérations multinationales	29
Graphique 6 : Objectif global et piliers du DSIR-AC 2019-2025	34
Graphique 7 : Le réseau routier consensuel de l'Afrique centrale	65

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Commerce intra-Africain par zone économique en 2017	27
Tableau 2 : Risques et mesures d'atténuation	45
Tableau 1.1 : Données macro-économiques de base de l'Afrique centrale, 2008-2020	49
Tableau 1.2 : Indicateur de base pour l'Afrique centrale, 2018	52
Tableau 1.3 : Composantes de la demande et taux de croissance en Afrique centrale, 2017-2020	52
Tableau 1.4 : Finances publiques en Afrique centrale, 2017-2020 (% du PIB)	53
Tableau 1.5 : Indicateurs de la balance des paiements en Afrique centrale, 2017-2020	53
Tableau 1.6 : Contributions sectorielles à la croissance du PIB de l'Afrique centrale (%) 2014-2018	54
Tableau 1.7 : Accumulation de la dette extérieure des pays d'Afrique centrale, 2008-2018 (% du PIB)	55
Tableau 1.8 : Indicateurs démographiques en Afrique centrale, 2018	55
Tableau 1.9 : Indicateurs de pauvreté et de répartition des revenus en Afrique centrale, 2014-2017	56
Tableau 1.10 : Indicateurs sanitaires de base en Afrique centrale	56
Tableau 1.11 : Indicateurs de base sur l'éducation en Afrique centrale	57
Tableau 1.12 : Indicateurs du marché du travail en Afrique centrale, 2018	57
Tableau 1.13 : Commerce intra-régional, 2017	58
Tableau 3.1 : Indices de développement des infrastructures en Afrique centrale, 2010-2018	61
Tableau 3.2 : Accès aux services en Afrique centrale	63
Tableau 3.3 : Obstacles au commerce dans les régions de l'Afrique	64
Tableau 3.4 : Classement Doing Business de l'Afrique centrale en 2018	64
Tableau 6.1 : Quelques indicateurs clé de performance (août 2018)	70

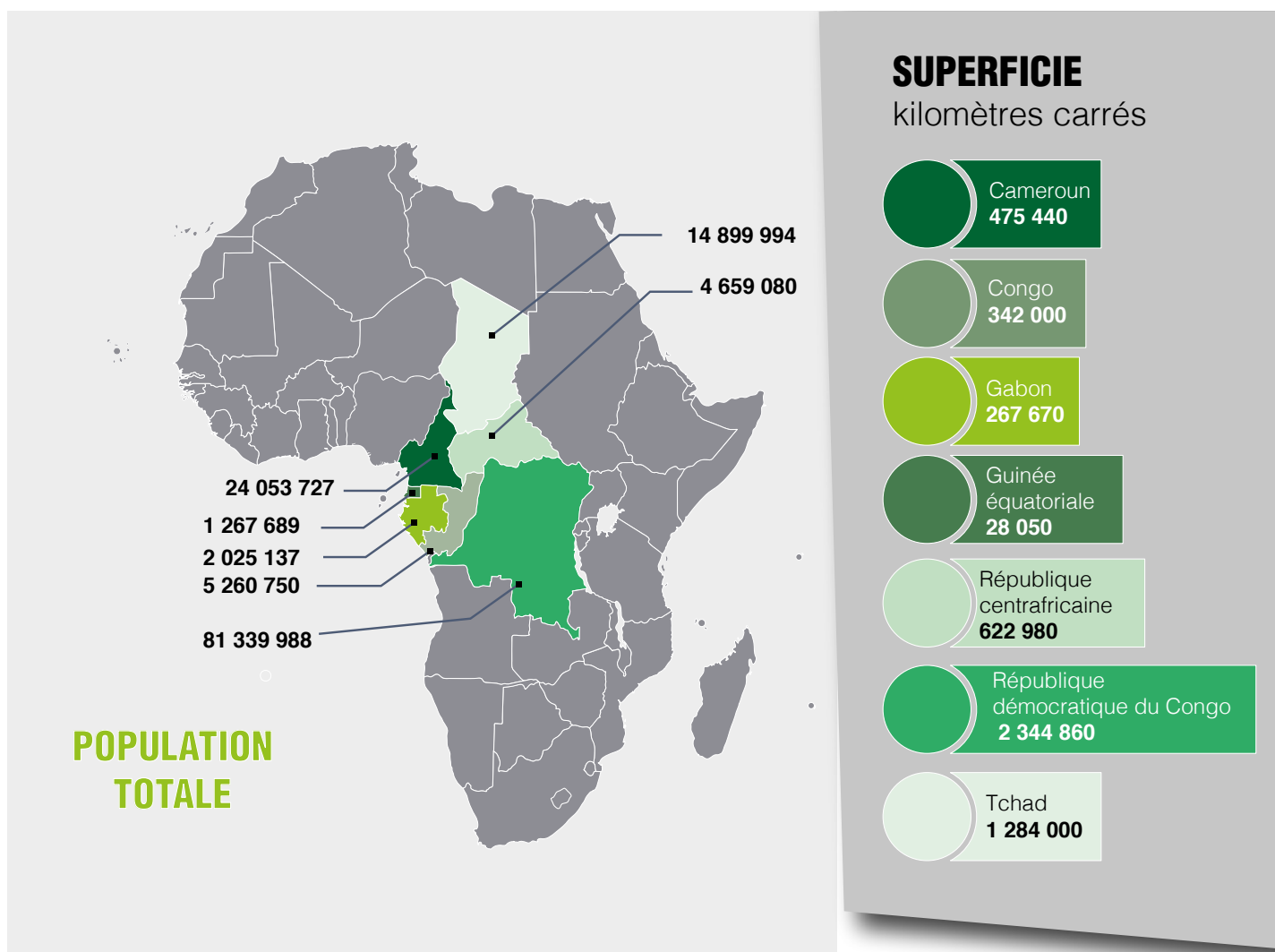


ABRÉVIATIONS ET SIGLES

BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CICOS	Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha
CLAR	Cadre logique axé sur les résultats
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COPAX	Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale
COPIL/ CER-AC	Comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale
CSIR	Cadre stratégique pour l'intégration régionale
DP	Directive présidentielle
DSIR	Document de stratégie d'intégration régionale
DSIR-AC	Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale
DSP	Documents de stratégie pays
ERFP	Évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (CRFA)
EPIP	Évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique (CPIA)
EU	États-Unis
FAD	Fonds africain de développement
IDIA	Indice de développement des infrastructures en Afrique
Km	Kilomètre
NEPAD-IPPF	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique-Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure
PACEBCO	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo
PIB	Produit intérieur brut

PPP	Partenariat public-privé
PRODEBALT	Programme de développement du Bassin du Lac Tchad
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RDGC	Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale
RDGE	Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Est
RDGS	Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique australe
RDRI	Bureau de coordination de l'intégration régionale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UC	Unité de compte
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

CARTE DE L'AFRIQUE CENTRALE¹



PIB PAR HABITANT (DOLLARS CONSTANTS EN 2010)



Cameroun
1503,53
FAD et BAD



Congo
2576,39
BAD



Gabon
9442,02
BAD



Guinée équatoriale
11486,61
BAD



République centrafricaine
409,11
FAD



République démocratique du Congo
335,02
FAD



Tchad
823,43
FAD

¹ Au sein du Groupe de la Banque africaine de développement, la zone opérationnelle du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale (RDGC) couvre sept pays, à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad. Ce découpage ne couvre donc pas tous les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), considérée par l'Union africaine comme la communauté économique régionale faîtière en Afrique centrale. La CEEAC est composée des 11 pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Cependant, au niveau du portefeuille opérationnel de la Banque, le Burundi et le Rwanda sont couverts par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (RDGE) et sont pris en compte dans le DSIR 2018-2023 de cette région; tandis que l'Angola et Sao Tomé-et-Principe relèvent du Bureau régional pour l'Afrique australe (RDGS) et sont pris en compte dans son prochain DSIR 2019-2024. Pour plus d'information sur le découpage géographique à la Banque, voir : <https://www.afdb.org/fr/countries/>.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale (DSIR-AC) 2019-2025 propose à l'adoption des conseils d'administration, le cadre général des interventions de la Banque africaine de développement (BAD ou Banque) et du Fonds africain de développement en Afrique centrale sur la période indiquée. Sa préparation intervient dans un contexte de changements institutionnels importants, notamment suite à l'adoption du Modèle de développement et de prestation de services de la Banque et du Cadre stratégique pour l'intégration régionale 2018-2025. Dans la droite ligne de sa Stratégie décennale, la Banque a placé l'intégration régionale au cœur de ses activités, celle-ci figurant au rang de ses cinq priorités opérationnelles (Top 5), les quatre autres visant à « nourrir l'Afrique », « éclairer l'Afrique », « industrialiser l'Afrique » et « améliorer les conditions de vie des populations en Afrique ». La formulation du DSIR-AC 2019-2025 prend aussi en compte les recommandations de l'évaluation indépendante de la stratégie et des opérations d'intégration régionales de la Banque en Afrique centrale de 2011 à 2016, ainsi que les orientations du Comité des opérations pour l'efficacité du développement lors de l'approbation, le 25 juin 2018, du rapport d'achèvement du précédent Document de stratégie d'intégration régionale qui a couvert la période 2011-2017.

Pour sa mise en œuvre, le portefeuille opérationnel retenu couvrira le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC) et le Tchad. Ces pays correspondent à la zone opérationnelle du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale (RDGC). Aussi, le DSIR-AC vise à accompagner les efforts d'intégration des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), reconnue par l'Union Africaine comme la communauté économique régionale faitière en Afrique centrale. La CEEAC est composée des 11 pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, RDC, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Cependant, du point de vue des opérations de la BAD, le Burundi et le Rwanda sont couverts par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (RDGE) et sont inclus dans le DSIR 2018-2023 de cette région déjà approuvé

par les conseils d'administration; tandis que l'Angola et Sao Tomé-et-Principe relèvent du Bureau régional pour l'Afrique australe (RDGS) et sont pris en compte dans le DSIR 2019-2024 de cette région.

Le DSIR-AC 2019-2025 s'appuie sur les priorités stratégiques et opérationnelles de la CEEAC et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Il prend en compte les évolutions récentes intervenues dans la région, les rôles majeurs attendus des gouvernements et du secteur privé, l'étude diagnostique menée en 2017 ainsi que des études économiques et sectorielles. Les leçons et expériences des interventions passées de la Banque dans la région ont guidé la formulation des piliers et le choix des opérations prioritaires du DSIR-AC. L'appui à la stratégie découle d'un processus participatif comprenant des consultations étroites avec les communautés économiques régionales, les partenaires au développement, le secteur privé ainsi qu'un dialogue continu avec les autorités de la région.

L'Afrique centrale est caractérisée par la juxtaposition de plusieurs institutions régionales poursuivant des objectifs similaires et sujettes à des performances mitigées. En supprimant les problèmes inhérents aux marchés nationaux fragmentés, ces institutions visent à créer un espace régional intégré pour garantir les conditions optimales d'un marché plus vaste. Parmi les principales institutions régionales de l'Afrique centrale figurent la CEMAC, la CEEAC, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Commission du bassin du lac Tchad. Les six pays de la CEMAC appartiennent aussi à la CEEAC; le Burundi et le Rwanda sont actifs au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est; l'Angola et la RDC sont membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe; le Burundi, la RDC et le Rwanda sont membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

La région est aussi marquée par une instabilité politique et un contexte sécuritaire volatile. Cette situation résulte, en grande partie, des activités de groupes terroristes dans le Bassin du lac Tchad (nord du Cameroun, ouest du Tchad, sud-est du Niger, nord-est du Nigéria) et de l'éclatement de plusieurs conflits multiformes, notamment pour le contrôle des richesses naturelles. Ces conflits ont été exacerbés par plusieurs facteurs, dont (i) la faible

capacité des États à faire face aux problèmes d'insécurité et de reconstruction, (ii) un niveau élevé de pauvreté et un déficit de bonne gouvernance des ressources naturelles et (iii) le taux élevé du chômage et la faible employabilité des jeunes qui constituent la majorité de la population active et qui sont exposés à la manipulation des groupes et milices armés suite au manque d'emplois et d'opportunités économiques. Ces conflits ont entraîné de nouveaux défis sur le plan humanitaire tels que des déplacements massifs de populations et l'afflux de réfugiés.

Les économies de la région reposent largement sur la production et l'exportation de matières premières extractives (pétrole, minerais, etc.) et demeurent de ce fait très vulnérables à des chocs exogènes.

L'activité économique est marquée par un ralentissement depuis le deuxième trimestre de 2014 en raison de la chute des cours du pétrole et de plusieurs chocs sécuritaires. Les sept pays couverts par la RDGC ont enregistré, en 2018, l'un des taux de croissance les plus faibles du continent. En effet, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est établi à 2,2 % en 2018, contre 5,7 % pour l'Afrique de l'Est, 4,3 % pour l'Afrique du Nord, 1,2 % pour l'Afrique australe et 3,3 % pour l'Afrique de l'Ouest. La croissance du PIB réel de l'Afrique centrale était de 5,9 % en 2014, contre 4,9 % en 2011. En 2018, la croissance en Afrique centrale était soutenue par le redressement des prix des produits de base. La dette extérieure a considérablement augmenté en passant de 14,3% du PIB en 2011 à 27,0 % du PIB en 2018, reflétant les difficultés d'ajustement dans la région. Le taux de pauvreté est évalué à 60 % et on observe une tendance à la hausse de l'inégalité dans la plupart des pays de la région, surtout ceux qui sont touchés par des conflits tels que la République centrafricaine ou la RDC.

Au 31 août 2018, le portefeuille actif des opérations multinationales de la BAD en Afrique centrale comprenait 44 opérations pour une enveloppe de 779,55 millions UC, contre 29 opérations et 676,86 millions UC en mai 2017 (date de la dernière revue du portefeuille). Cet accroissement de 15,2 % du volume des engagements montre la volonté de la Banque à soutenir les actions d'intégration de cette région à travers plusieurs guichets de financement (la BAD, le Fonds africain de développement, la Facilité d'appui à la transition, la Facilité africaine de l'eau et le Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). La Banque compte ainsi répondre à la faiblesse des infrastructures intra-régionales qui constitue l'un des principaux freins à l'intégration et aux échanges commerciaux.

L'Afrique centrale est confrontée à plusieurs défis qu'elle devra nécessairement surmonter pour favoriser une intégration régionale effective.

Parmi ces défis figurent (i) la consolidation de la paix pour sortir du cercle vicieux d'instabilité et de fragilité, (ii) le développement des infrastructures (transport, énergie, technologies de l'information et de la communication, eaux transfrontalières), (iii) l'opérationnalisation et l'harmonisation des zones de libre-échange de la CEEAC et de la CEMAC, (iv) la réduction des barrières non tarifaires, (v) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au plan régional, (vi) la diversification économique et le développement des capacités productives, (vii) l'amélioration du climat des affaires, (viii) la réponse aux changements climatiques, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la préservation de l'environnement, (ix) la mobilisation des ressources domestiques et le renforcement des partenariats public-privé, (x) la promotion de l'employabilité des jeunes et (xi) le leadership et la volonté politique dans les pays de la région.

Face à ces défis, la région dispose d'un potentiel important, notamment sa position géographique charnière et stratégique, l'abondance des ressources naturelles susceptibles d'impulser le développement économique et social ainsi qu'un dividende démographique du fait de sa population majoritairement jeune (62 %). On trouve en Afrique centrale d'importantes ressources pétrolières, des gisements de métaux précieux et de minéraux, de gigantesques ressources en eaux transfrontalières et le plus important potentiel hydroélectrique du continent.

Le DSIR-AC vise à soutenir la diversification économique et la transformation structurelle à travers l'amélioration du commerce intra-régional en Afrique centrale.

La Banque compte atteindre cet objectif à travers deux piliers approuvés en juin 2018 par le Comité des opérations pour l'efficacité du développement, à savoir : (i) renforcer les infrastructures régionales (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication) et (ii) soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et renforcer les capacités institutionnelles des communautés économiques régionales.

Le DSIR-AC devrait ainsi permettre de s'attaquer au problème de la fragilité qui est un défi majeur de la région.

À cet effet, les opérations prévues par la stratégie devraient renforcer la résilience économique des pays grâce à une transformation structurelle des économies de la région, à la promotion de la diversification

économique et à la réduction de leur dépendance vis-à-vis des exportations de pétrole et de minéraux.

La mise en œuvre du DSIR-AC prévoit des investissements de 3,185 milliards UC, correspondant à 30 opérations régionales, sur une période de sept années (2019-2025). Environ 88 % des financements prévus devraient être consacrés au renforcement des infrastructures régionales (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication), contre 12 % pour le soutien au développement du commerce intra-régional et pour le renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales. En ce qui concerne le risque de fragilité, les volets de renforcement des infrastructures et des capacités institutionnelles du programme indicatif proposé permettront de soutenir la résilience des pays de la région. Au-delà de ces interventions, la BAD prévoit aussi des opérations spécifiques, par exemple, pour le renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire, la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables ou encore la conservation des écosystèmes dans le bassin du Congo. Cette approche est conforme à la vision de la Banque en matière de réduction de la fragilité et de renforcement de la résilience dans les États. Elle vient également

compléter les programmes d'appui aux chaînes de valeurs financés par la Banque dans le cadre des Documents de stratégie pays.

La mise en œuvre du DSIR-AC 2019-2025 prévoit huit résultats principaux : (i) l'amélioration de la qualité des transports pour un meilleur accès aux marchés régionaux, (ii) un meilleur accès des populations et du secteur privé à une énergie fiable et abordable, (iii) une amélioration de la connectivité des infrastructures de transport, (iv) une densification des interconnexions terrestres et des dorsales nationales à fibre optique, (v) un cadre institutionnel harmonisé et fonctionnel qui favorise les échanges commerciaux intra-régionaux et les investissements, (vi) un secteur financier plus dynamique avec une augmentation des financements domestiques pour le secteur privé, (vii) une augmentation des emplois décents et des opportunités économiques durables, surtout pour les jeunes, et (viii) un renforcement des communautés économiques régionales afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre des projets régionaux. Les piliers du DSIR-AC et les secteurs opérationnels ciblés présentent un grand potentiel pour la création d'emplois et d'opportunités économiques, surtout pour les jeunes. La stratégie devrait de ce fait contribuer à une croissance inclusive et durable.



I. INTRODUCTION

Le présent Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale (DSIR-AC) propose un nouveau cadre pour les opérations de la Banque africaine de développement (BAD ou Banque) dans la région de l'Afrique centrale, sur la période 2019-2025. Il succède ainsi au Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) 2011-2015² qui avait été approuvé, en avril 2011 et prorogé jusqu'en décembre 2017, par le conseil d'administration de la BAD et le conseil d'administration du Fonds africain de développement. Le DSIR-AC 2019-2025 vise à accompagner les efforts d'intégration des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), reconnue par l'Union africaine comme la communauté économique régionale faîtière en Afrique centrale. La CEEAC est composée des 11 pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Cependant, d'un point de vue opérationnel, le Burundi et le Rwanda sont couverts par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (RDGE) et sont inclus dans le DSIR 2018-2023 de cette région déjà approuvé par les conseils d'administration; tandis que l'Angola et Sao Tomé-et-Principe relèvent du Bureau régional pour l'Afrique australe (RDGS) et sont pris en compte dans le DSIR 2019-2024 de cette région. Pour la mise en œuvre du DSIR-AC, le portefeuille retenu couvrira le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la RDC et le Tchad, qui correspondent à la zone opérationnelle du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale (RDGC), en charge de la présente stratégie.

Le DSIR-AC 2019-2025 intervient dans la foulée de l'approbation par la Banque, en mars 2018, d'un nouveau cadre stratégique pour l'intégration régionale (CSIR) à l'échelle du continent pour la période 2018-2025³. Dans la droite ligne de sa Stratégie décennale, la Banque a placé l'intégration régionale au cœur de ses activités, celle-ci figurant au rang de

ses cinq priorités opérationnelles (Top 5), les quatre autres visant à « nourrir l'Afrique », « éclairer l'Afrique », « industrialiser l'Afrique » et « améliorer les conditions de vie des populations en Afrique ». Le CSIR 2018-2025, que le DSIR-AC 2019-2025 vise à opérationnaliser en Afrique centrale, se situe dans la continuité du nouveau modèle de développement et de prestation de services de la Banque et est axé sur les trois piliers suivants : (i) connectivité de l'électricité et des infrastructures, (ii) commerce et investissement et (iii) intégration financière.

Le DSIR-AC tient compte des recommandations et expériences tirées des interventions passées de la Banque en matière d'appui à l'intégration régionale. Plus précisément, il prend en compte les recommandations du Département de l'évaluation indépendante du développement⁴, dont l'une porte sur une approche proportionnée retenue pour le DSIR-AC. Sont aussi prises en compte les orientations du Comité des opérations pour l'efficacité du développement formulées lors de la présentation du Rapport d'achèvement du DSIR-AC 2011-2017, combiné à la revue de la performance du portefeuille régional, en juin 2018. Le Comité a recommandé, entre autres une meilleure prise en charge des questions de fragilité et du renforcement des capacités ainsi qu'un renforcement du dialogue avec les autorités aussi bien au niveau national que régional, de même qu'avec les autres partenaires au développement.

Le DSIR-AC 2019-2025 reflète également les consultations régulières menées par la Banque à travers le Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale (RDGC) avec les autorités régionales et nationales ainsi que les partenaires au développement. La préparation de la présente stratégie a ainsi fait l'objet de plusieurs missions de dialogue auprès du Secrétariat Général de la CEEAC, de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et des Pays membres régionaux.

2 Banque africaine de développement et Fonds africain de développement, *Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale (DSIR) 2011-2015*, février 2011.

3 Banque africaine de développement et Fonds africain de développement, *Cadre stratégique pour l'intégration régionale*, mars 2018.

4 Banque africaine de développement (Évaluation indépendante du développement), *Relever les défis de l'intégration régionale en Afrique centrale : Évaluation de la stratégie et des opérations d'intégration régionale de la Banque africaine de développement, 2011-2016 – rapport de synthèse*, mars 2018.

Ce dialogue de proximité a permis de proposer une stratégie qui s'appuie sur les priorités stratégiques et opérationnelles de la CEEAC et de la CEMAC. Le DSIR-AC prend aussi en compte les évolutions récentes dans les pays de la région, le rôle accru du secteur privé en tant que principal moteur de la croissance, le rôle des gouvernements en tant qu'agents et facilitateurs des réformes structurelles en vue d'atteindre les objectifs de diversification économique et de transformation structurelle. Par ailleurs, le DSIR-AC s'est appuyé sur des études diagnostiques sectorielles menées en 2017, portant respectivement sur le climat d'investissement et l'industrialisation de la filière bois, de même que sur une revue de la littérature approfondie sur les défis et opportunités de l'intégration régionale en Afrique centrale, entre autres.

Tenant compte de ces orientations, ce nouveau DSIR-AC vise à soutenir la diversification économique et

la transformation structurelle à travers l'amélioration du commerce intra-régional en Afrique centrale. La Banque compte atteindre cet objectif global à travers deux piliers, approuvés en juin 2018 par le Comité des opérations pour l'efficacité du développement, à savoir : (i) renforcer les infrastructures régionales (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication) et (ii) soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et renforcer les capacités institutionnelles des communautés économiques régionales.

Le présent rapport comprend, outre cette introduction, cinq chapitres, à savoir : le contexte de l'Afrique centrale, l'agenda de l'intégration régionale et les leçons tirées de l'expérience, la stratégie d'intégration régionale du Groupe de la Banque en Afrique centrale proposée pour la période 2019-2025, le plan de mise en œuvre de la stratégie par la Banque et les recommandations en conclusion.



II. CONTEXTE DE L'AFRIQUE CENTRALE

2.1 CONTEXTE POLITIQUE ET SÉCURITAIRE

L'Afrique centrale est marquée par une instabilité politique et un contexte sécuritaire volatil. Cette situation résulte en grande partie des activités de groupes terroristes dans le bassin du lac Tchad (nord du Cameroun, ouest du Tchad, sud-est du Niger, nord-est du Nigeria) et de l'éclatement de plusieurs conflits multiformes, notamment pour le contrôle des richesses naturelles. Par ailleurs, au cours des trois dernières années, la situation politique a été dominée par des processus électoraux qui ont souvent fait apparaître des tensions. Ce fut le cas en Angola, au Burundi, au Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et au Tchad. Cette situation montre que la région est confrontée à des défis importants dans la mise en place d'institutions politiques solides et consensuelles qui favoriseraient la cohésion sociale. Les systèmes de pouvoir politique fortement présidentielistes combinés à un manque d'alternance des partis politiques ont conduit le plus souvent à des crises qui ont perturbé l'activité économique en détruisant les infrastructures et en déréglementant les marchés⁵.

Les conflits ont été exacerbés par la faible capacité des États à faire face aux problèmes d'insécurité et de reconstruction, par le niveau élevé de la pauvreté combiné à un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes, et par un déficit de bonne gestion des ressources naturelles. L'incidence du terrorisme est particulièrement élevée en raison notamment de la menace persistante que représente le groupe Boko Haram dans le bassin du lac Tchad⁶, la crise politico-militaire en République centrafricaine, la poursuite des conflits armés dans la région des Grands Lacs et les agissements du mouvement rebelle ougandais de l'armée de résistance du seigneur en République centrafricaine et en RDC. Par ailleurs, la crise dans

la région du Kasai en RDC continue d'occasionner des déplacements massifs de populations et crée de nouveaux besoins humanitaires. Enfin, la crise politique et sécuritaire au nord-ouest et au sud-ouest du Cameroun vient accroître les facteurs de vulnérabilité qui pèsent déjà sur les économies de la région. Les conflits et l'insécurité se nourrissent de l'instrumentalisation des jeunes confrontés au sous-emploi ainsi que de la prolifération et la circulation illégales des armes légères et de petit calibre. Des actions concertées de lutte contre l'insécurité sont menées par les autorités nationales et régionales, avec le soutien des partenaires au développement, parfois au détriment des dépenses sociales dans les États concernés.

La situation humanitaire demeure préoccupante compte tenu des crises au Congo, en RDC, en République centrafricaine et dans le bassin du lac Tchad. Les actions du groupe Boko Haram ont occasionné plus de 200 000 réfugiés et environ 2,6 millions de personnes déplacées, dont 1,5 million d'enfants. Par ailleurs, environ 1,3 million de personnes ont été déplacées dans la région du Kasai en RDC⁷. La masse de réfugiés affecte de plus en plus l'équilibre socioéconomique des régions d'accueil.

2.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'activité économique est marquée par un ralentissement depuis le deuxième trimestre de 2014, en raison de la chute des cours du pétrole et des différents chocs sécuritaires⁸. À l'échelle des sept pays couverts par la RDGC, en 2018, le taux de croissance du PIB en Afrique centrale a connu une légère accélération, s'établissant à 2,2 %, contre 1,1 % en 2017, tout en restant inférieur à la moyenne africaine établie à 3,5 %. La croissance de l'Afrique centrale a

5 Programme des Nations Unies pour le développement, *L'Afrique centrale, une région en retard*, mars 2017.

6 La Commission du bassin du lac Tchad est une institution importante qui a été créée le 22 mai 1964 par quatre pays riverains du lac Tchad : le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Le nombre de pays membres est passé à six pays depuis l'adhésion de la République centrafricaine en 1996 et de la Libye en 2008. L'Égypte, la RDC, la République du Congo et le Soudan en sont membres observateurs. Le siège de l'organisation se trouve à N'Djaména, au Tchad.

7 Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Lake Chad Basin: Crisis Update*, novembre-décembre 2018.

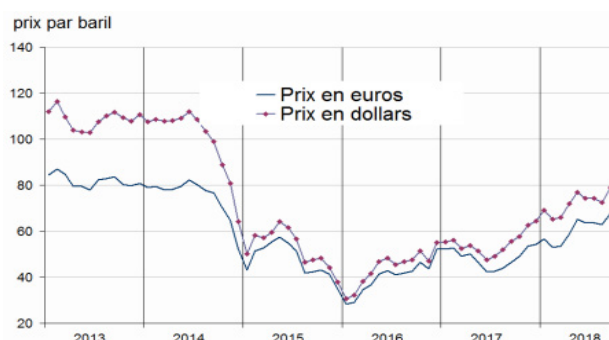
8 Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, *Rapport intérimaire de surveillance multilatérale 2017 et perspectives pour 2018*, mars 2018.

été principalement tirée par le rebond des prix des matières premières, notamment le pétrole. L'Afrique de l'Est est en tête avec une croissance du PIB estimée à 5,7 % en 2018, suivie de l'Afrique du Nord à 4,9 %, de l'Afrique de l'Ouest à 3,3 %, de l'Afrique centrale à 2,2 % et de l'Afrique australe à 1,2 %⁹. La croissance du PIB réel de l'Afrique centrale était de 5,9 % en 2014, contre 4,9 % en 2011. Le taux de croissance du PIB de la CEEAC s'est établi à 1,5 % en 2017, contre 2,8 % en 2015 et 5,2 % en 2011. Celui-ci est même ressorti négatif à -0,31 % en 2013, fortement affecté par les contre-performances de la République centrafricaine (-36,70 %) et de la Guinée équatoriale (-4,13 %). À l'échelle de la CEMAC, le taux de croissance du PIB réel a atteint 2,18 % en 2017, contre 2,25 % en 2015 et 5,12 % en 2011. Le taux est aussi ressorti négatif en 2013 et 2016, respectivement à -5,20 % et -0,32 %.

Les économies de la région reposent largement sur la production et l'exportation de matières

premières extractives (pétrole, minerais, etc.) et, de ce fait, demeurent très vulnérables aux chocs exogènes. Le secteur secondaire domine l'économie régionale avec une contribution moyenne au PIB réel de 42,2 % en 2017. Il s'agit principalement du secteur industriel extractif (la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière n'excède pas 14,5 % du PIB réel). Le secteur tertiaire représente en moyenne 40,9 % du PIB réel en 2017, principalement à cause de la bonne tenue des services marchands, des activités commerciales, des télécommunications et des services de transport. Le secteur primaire ne contribue que très marginalement (16,9 %) au PIB de la région et cette tendance ne s'est guère améliorée depuis au moins une décennie. La crise née de la chute des cours du pétrole (graphique 1) a détérioré les cadres macroéconomiques et mis en péril les perspectives de croissance soutenue à court terme, avec une accentuation des déficits budgétaires et des comptes courants extérieurs.

Graphique 1 : Évolution des prix du pétrole, 2013-2018



Source: <https://prixdubaril.com>



Les budgets nationaux sont mis à rude épreuve depuis le deuxième semestre de 2014 à cause du repli des cours du pétrole. Ainsi, pour les sept pays couverts par le DSIR-AC, le solde budgétaire global a enregistré, en 2018, un déficit de 1,4 % du PIB, contre un déficit de 3,0 % en 2017. Cette réduction du déficit est essentiellement imputable au léger rebond des cours du pétrole et à l'assainissement budgétaire dans le cadre du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC. À l'échelle de la CEEAC, ce déficit est passé de 3,0 % du PIB en 2014 à 5,7 % du PIB en 2016. Cette tendance est aussi observée dans la CEMAC : 6,0 % du PIB en 2016, contre 2,6 % du PIB en 2014.

Les fortes baisses des recettes publiques et l'aggravation des déficits du compte courant qui en résultent ont conduit à un assèchement des réserves de change (graphique 2) et à l'accroissement de la dette extérieure. En 2018, la dette extérieure de la région de l'Afrique centrale représentait 27,0 % du PIB, contre 14,3 % en 2011, 19,6 % en 2014, 25,5 % en 2015 et 28,1 % en 2017. À l'échelle de la CEEAC, la dette extérieure a presque doublé en l'espace de sept années, passant de 28,7 % en 2011 à 57,1 % en 2017. Pour la CEMAC, la situation était encore plus accentuée, avec une dette externe qui est passée de 19,5 % du PIB en 2011 à 60,0 % du PIB en 2017, démontrant

⁹ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019*, janvier 2019.



ainsi les difficultés d'ajustement dans la région¹⁰. Il existe cependant des disparités entre les pays : par exemple selon les Perspectives économiques en Afrique de la BAD, la dette du Congo, qui représentait 67 % du PIB en 2018, demeure une préoccupation majeure (elle est passée de 32 % du PIB en 2013 à 87 % en 2016, en partie à cause des dépenses publiques élevées consacrées à la décentralisation politique). La dette du Gabon est passée de 15 % du PIB en 2011 à 25 % en 2015 et à 41 % en 2017, mais elle est retombée à 37 % en 2018. Pour les autres pays, les ratios de la dette extérieure ont généralement fluctué entre 20 % et 30 %, sauf en Guinée équatoriale où ils se situent à 10 %. Il faut aussi noter que l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro a contribué à alourdir la dette extérieure dans la zone CEMAC. Enfin, l'inflation est assez maîtrisée dans la région de l'Afrique centrale avec une moyenne de 9,3 % en 2017, lourdement tirée par les taux en RDC (41,5 %). Dans les pays de la CEMAC qui ont en partage une même zone monétaire (franc CFA), on note que l'inflation est généralement maîtrisée grâce à la politique de stabilité des prix menée par la Banque centrale commune. Plus précisément, les taux d'inflation varient de 0,6 % en Guinée équatoriale à 3,9 % en République centrafricaine. Cependant, en RDC le taux d'inflation s'est élevé à 27,7 % en 2018, contre 41,5 % en 2017. À l'exception de la République centrafricaine (3,9 %), l'inflation en 2018 était inférieure à l'objectif de 3,0 % fixé par la CEMAC dans tous les pays de la

communauté : le Cameroun (1,1 %), le Congo (1,5 %), le Gabon (2,8 %), la Guinée équatoriale (0,6 %) et le Tchad (2,1 %). La politique de taux de change fixe de la zone franc CFA aide les pays de la CEMAC à mieux résister aux distorsions créées par la prédominance des industries extractives, et ce, en maintenant un taux d'inflation stable à moins de 3 %. Les sept pays de la région de l'Afrique centrale ont enregistré un taux d'inflation moyen de 6,8 % en 2018, inférieur aux 14,5 % enregistrés en Afrique de l'Est, aux 12,8 % en Afrique du Nord, aux 7,4 % en Afrique australe et aux 9,5 % en Afrique de l'Ouest¹¹.

La montée de l'insécurité a engendré des coûts macroéconomiques et budgétaires supplémentaires importants.

Les dépenses publiques de l'Afrique centrale sont estimées à 17,8 % du PIB en 2018. Elles sont soutenues par des investissements structurants spécifiques à chaque pays ainsi que par les projets intégrateurs. Par ailleurs, les dépenses de sécurité (intérieure et défense) ont augmenté en RDC, passant de 7 % du budget de l'État en 2013 à 14 % en 2015 et 17 % en 2017. Au Tchad, les dépenses de sécurité dans le budget de l'État ont grimpé de 8 % en 2012 à 19 % en 2013, avant de revenir à 10 % en 2015 pour ensuite augmenter à nouveau à 14 % en 2017. Il convient de noter que la plupart des travaux d'infrastructure en cours sont réalisés principalement à travers des importations de matériels, occasionnant ainsi des

10 Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Faire redémarrer la croissance*, avril 2017.

11 Groupe de la Banque africaine de Développement, *Perspectives économiques en Afrique centrale 2019*, 2019.

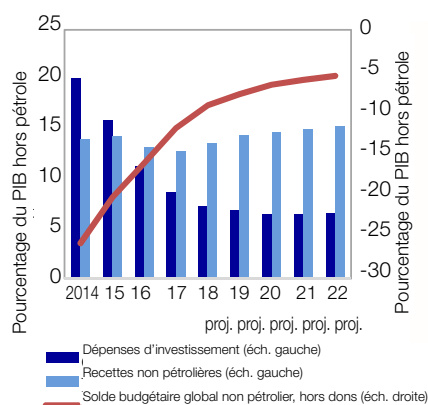
pressions supplémentaires sur les réserves de change (graphique 3).

Adossée à une union monétaire avec un régime de change fixe, la CEMAC a adopté un programme de réformes économiques et financières en juillet 2016.

Ce programme vise trois objectifs essentiellement axés sur la politique budgétaire, à savoir : (i) renforcer la politique fiscale par le relèvement des taux liés à la fiscalité indirecte (taxe sur la valeur ajoutée et droits d'accises) et l'abaissement de la fiscalité directe, (ii) améliorer les dépenses publiques et (iii) harmoniser les procédures et la coordination des politiques budgétaires. Dans le même temps, les pays de la zone sont parvenus à un accord, avec les services du Fonds monétaire international, sur les politiques et les

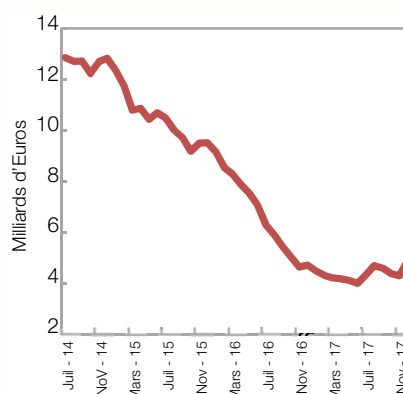
cadres macroéconomiques qui sous-tendent la stratégie régionale visant à corriger les déséquilibres budgétaires et extérieurs¹². Des excédents budgétaires seraient enregistrés en 2019 dans tous les pays de la zone CEMAC à l'exception du Cameroun, du Congo et de la Guinée équatoriale. À l'origine de cette détente attendue dans les finances publiques, on note l'accroissement des recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures suite à une remontée plus importante que prévue des prix du pétrole brut conjuguée avec la révision à la hausse de la production pétrolière dans certains pays et le maintien de la dynamique baissière des dépenses budgétaires. L'annexe 1 présente l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux des pays de la région de l'Afrique centrale.

Graphique 2 : CEMAC – Indicateurs budgétaires, 2014-2022



Sources : Autorités de CEMAC; calculs des services du Fonds monétaire international.

Graphique 3 : Réserves de change de la CEMAC, juillet 2014 - novembre 2017



Sources : Autorités de CEMAC; calculs des services du Fonds monétaire international.

L'Afrique centrale accuse des retards en matière de gouvernance, qui affaiblissent l'efficacité des institutions et réduisent l'impact des politiques publiques sur le développement.

En 2016, le score moyen de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique¹³ pour la CEEAC était de 44/100, contre une moyenne de 50,8/100 pour l'Afrique. Entre 2005 et 2016, la

gouvernance globale s'est particulièrement détériorée en République centrafricaine (30,5/100), au Congo (42,8/100) et au Cameroun (46,9/100). On peut attribuer une partie de ces résultats à l'abondance des ressources naturelles et à la richesse de la biodiversité qui ont été la source d'exploitations illégales et de luttes pour leur contrôle.

12 Fonds monétaire international, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) – Rapport des services du FMI sur les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, juillet 2018.

13 L'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique rassemble 166 variables issues de 34 sources. Ces variables combinées permettent de définir 95 indicateurs, 14 sous-catégories et 4 catégories qui composent le score de gouvernance globale. Les quatre catégories sont la sécurité et l'État de droit, la participation et les droits de l'homme, le développement économique durable et le développement humain.

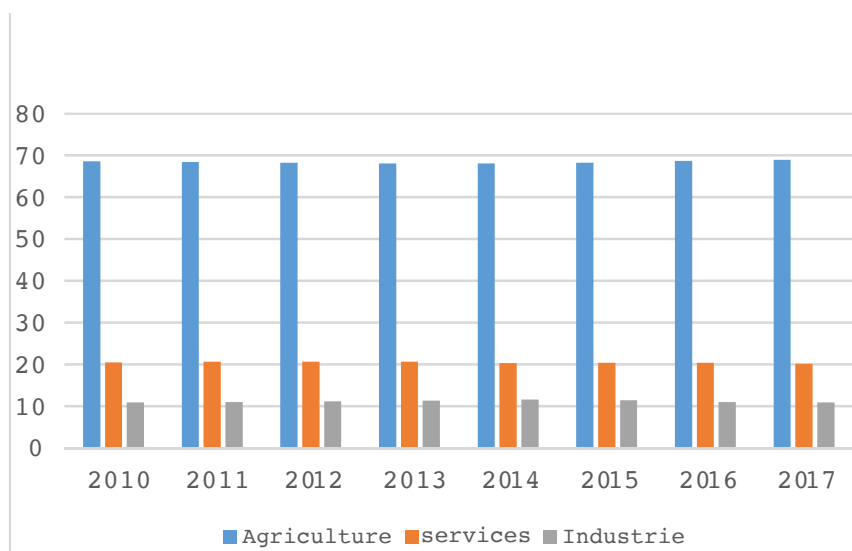
2.3 CONTEXTE SOCIAL ET QUESTIONS TRANSVERSALES

Le contexte social est caractérisé par une persistance de la pauvreté, de fortes inégalités et un chômage élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes.

En effet, la pauvreté touche 60 % de la population régionale, tandis que le coefficient de Gini est évalué à environ 45 % sur la période 1990-2014¹⁴. On observe même une tendance à la hausse des inégalités sur cette période dans certains pays, en particulier ceux qui sont en proie à des conflits (République centrafricaine, RDC, Tchad). Les inégalités se matérialisent, notamment, par le faible accès des populations aux services sociaux de base (éducation et santé), le manque d'emplois et

d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes, la mauvaise répartition et l'accès limité aux terres et aux ressources naturelles. Si le taux de chômage (officiel), au sens du Bureau international du Travail, est bas et stable (4,7 %) depuis le début de la décennie, il convient de noter que le chômage élargi et le sous-emploi sont très élevés (70 %). Par ailleurs, comme le montre le graphique 4, le secteur agricole est le plus grand employeur dans la région avec un taux d'employabilité d'environ 70 %, suivi de très loin par les services (20 %) et le secteur industriel (11 %).

Graphique 4 : Dynamique de l'emploi par secteur



Les systèmes éducatifs sont très faibles, tant en termes d'infrastructures que de qualité de l'enseignement. Malgré quelques progrès dans l'accès des jeunes à l'éducation, la qualité de la formation demeure un défi structurel qui entrave la compétitivité de la main-d'œuvre¹⁵. En outre, un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur classique, révèle une inadéquation entre les systèmes éducatifs et les besoins du secteur privé. Un renforcement et une harmonisation des curricula, surtout dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ainsi qu'une promotion des centres régionaux d'excellence et de développement des compétences dans les secteurs porteurs de croissance, favoriseront un

relèvement de l'employabilité. Ceci est conforme aux objectifs de l'Agenda 2063 concernant le soutien aux jeunes en tant que moteurs de la renaissance de l'Afrique.

Des disparités existent dans la situation des hommes et des femmes, tant en termes d'opportunités économiques, de développement humain que de participation aux processus décisionnels. L'indice africain d'égalité des genres est évalué à 53,4 pour la région, contre 61,7 pour l'Afrique australe et 54,0 pour l'Afrique de l'Est. À ce titre, il importe de continuer à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, notamment en éliminant les obstacles à leur participation dans le commerce transfrontalier et les entreprises régionales.

¹⁴ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique*, 2018.

¹⁵ Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, *PASEC2014 – Performances des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : compétences et facteurs de réussite au primaire*, 2015.

2.4 L'ENVIRONNEMENT, LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA CROISSANCE VERTE

Les populations de l'Afrique centrale dépendent en grande partie des activités liées à la foresterie, à l'agriculture, à l'énergie et à l'eau. Les impacts potentiels du changement climatique sur les forêts tropicales humides projettent une diminution en superficie et en composition dans la région. Les risques climatiques sont notamment les températures élevées, les feux de brousse, la perte de la forêt, les intempéries, la modification des régimes des cours d'eaux, les inondations et les sécheresses. Afin de lutter contre les effets du changement climatique, les pays d'Afrique centrale, à l'instar d'autres pays africains, se sont engagés au niveau international, régional et national, à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment à travers l'élaboration de leurs contributions prévues et déterminées au niveau national, devenues contributions déterminées au niveau national après l'Accord de Paris sur le climat. L'accompagnement pour la mise en œuvre de ces contributions est une priorité pour l'Afrique centrale, avec des grandes opportunités de mobilisation des financements, et doit être reflété dans les plans stratégiques régionaux.

2.5 FACTEURS DE FRAGILITÉ ET SOURCES DE RÉSILIENCE

L'Afrique centrale est une région en proie à de nombreux facteurs de fragilité (sections 2.1 et 2.2). Plus précisément, la République centrafricaine, la RDC et le Tchad sont reconnus par la Banque comme des pays en situation de transition.

La région dispose de plusieurs potentialités qui constituent autant de sources importantes de résilience. Les ressources forestières, le pétrole, les minerais solides et précieux ainsi que le potentiel agricole sont des ressources génératrices de devises et des moteurs de croissance, dont l'exploitation transparente et efficace devrait être le gage d'un développement économique et social à long terme dans la région.

Les pays d'Afrique centrale en situation de transition méritent d'être traités différemment en vue de leur intégration plus poussée dans l'économie régionale.

En effet, les enjeux auxquels ils font face (en matière d'infrastructure, de climat des affaires, d'investissement, d'emploi et de gouvernance) se présentent différemment. À ce titre, les membres du Comité des opérations pour l'efficacité du développement ont recommandé que la présente stratégie tienne compte des questions de fragilité et de sécurité et des disparités entre les pays de la région. L'annexe 2 présente un résumé de la note d'analyse de la fragilité régionale à l'aide de l'outil d'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays¹⁶.

2.6 LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La croissance en Afrique centrale se rétablit progressivement, mais reste inférieure à la moyenne de l'Afrique dans son ensemble. Elle est soutenue par le redressement des prix des produits de base¹⁷.

Des efforts d'assainissement budgétaire sont en cours dans le cadre de programmes économiques avec le Fonds monétaire international, dont le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC. Ces efforts bénéficient de facteurs favorables liés à la remontée des cours du pétrole, même si les risques liés à la volatilité et au contexte sécuritaire persistent. Dans l'ensemble, l'Afrique centrale devrait voir son PIB réel augmenter à 3,6 % en 2019 et à 3,5 % en 2020.

Le contexte actuel de la région, marqué par la chute des prix des matières premières extractives, principalement le pétrole, crée un contexte favorable à l'accélération de la mise en œuvre de réformes nécessaires à la diversification et la transformation structurelle des économies. Ces réformes concernent, notamment, le renforcement de la bonne gouvernance ainsi que le développement du commerce intra-régional pour créer une croissance forte, durable, transformatrice et inclusive dans la région.

16 L'outil d'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays est le premier outil dans le domaine du développement multilatéral pour mesurer les capacités des pays en même temps que les niveaux de pression. Il permet une compréhension plus nuancée de la fragilité des pays et des points d'entrée pour renforcer la résilience. L'outil vient en complément de l'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIP ou CPIA en anglais), avec un accent plus holistique sur les facteurs de résilience et de fragilité, notamment les répercussions régionales, l'environnement, la politique/gouvernance et la sécurité.

17 Groupe de la Banque africaine de Développement, *Perspectives économiques en Afrique centrale 2019*, 2019.



III. AGENDA DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE: ÉTAT D'AVANCEMENT, DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE

3.1 ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

Le cadre institutionnel

L'Afrique centrale est caractérisée par une juxtaposition de plusieurs institutions régionales, poursuivant des objectifs similaires et en proie à des performances mitigées. En supprimant les problèmes inhérents aux marchés nationaux fragmentés, ces institutions visent à créer un espace régional intégré pour garantir les conditions optimales d'un marché plus vaste. Les principales institutions de la région sont la CEMAC, la CEEAC, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Commission du bassin du lac Tchad. Les six pays de la CEMAC appartiennent aussi à la CEEAC; le Burundi et le Rwanda font partie de la Communauté de l'Afrique de l'Est; tandis que l'Angola et la RDC sont membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En outre, le Burundi, la RDC et le Rwanda sont membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Il convient aussi de noter que dans le cadre des négociations de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays de la CEMAC, qui vise à établir une zone de libre-échange entre ces deux communautés, seul le Cameroun a décidé de signer un accord intérimaire. Les réticences des autres pays de la CEMAC à adhérer à cet Accord laissent transparaître des difficultés d'harmonisation des instruments de la coopération économique et commerciale au sein de la CEMAC. Outre une politique monétaire commune et des critères de convergence macroéconomique relatifs, la zone CEMAC met en application, depuis octobre 2017, l'Acte additionnel du 25 juin 2013 portant sur la suppression du visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire.

Lors de la 13^e conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui s'est tenue à Brazzaville en octobre 2007, les membres ont décidé d'accélérer le processus d'harmonisation entre la

CEEAC et la CEMAC. À ce titre, il a été mis en place un Comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale (COPIL/CER-AC) qui comprend des représentants de la CEEAC et de la CEMAC, de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de la BAD. Par ailleurs, la CEEAC a entamé un processus de réforme interne en vue d'être plus efficace et à même de mieux mener ses missions.

La Banque a approuvé son nouveau modèle de développement et de prestation de services en juin 2016. Cette réforme lui permet de rationaliser les processus de gestion pour rehausser son efficacité, améliorer sa performance financière et accroître son impact sur le développement. Dans cette perspective, cinq centres régionaux ont été mis en place, dont celui du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale (RDGC) qui couvre les six pays de la CEMAC et la RDC. Le Burundi et le Rwanda, qui appartiennent à la CEEAC, sont couverts par le Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Est (RDGE), tandis que l'Angola et Sao Tomé-et-Principe, aussi membres de la CEEAC, sont rattachés du point de vue des opérations au Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique australe (RDGS).

Les infrastructures (transport, énergie, technologies de l'information et de la communication)

Le déficit en infrastructures régionales de qualité et accessibles à l'échelle de la CEEAC constitue un handicap sérieux au développement économique et social et à l'accélération du processus d'intégration régionale, en dépit des efforts déployés par les États membres, soutenus par la Banque. Cela s'ajoute à l'enclavement de certains pays et à la faible application par les États des réformes en vue d'une libre circulation des personnes, des biens et des services. Ces déficits d'infrastructure touchent principalement aux transports (routes, réseaux de chemin de fer, voies fluviales, ports maritimes et transport aérien), à l'énergie ainsi qu'aux

technologies de l'information et de la communication. Dans la région de l'Afrique centrale, le système de transport est dominé essentiellement par des routes qui assurent entre 80 % et 90 % des mouvements de marchandises et près de 99 % des déplacements de personnes. Toutefois, elles sont peu bitumées (4,1 % de routes revêtues sur un linéaire total de 186 415 km en 2006) et la densité routière afférentes (3,5 km/100 km²) est l'une des plus faibles du continent¹⁸. Pour leur part, les réseaux ferroviaires sont disjoints et rares, tandis que le transport fluvial est, au mieux, le domaine de petits exploitants. Enfin, comme illustré à l'annexe 3, les coûts de transport sont particulièrement élevés, en raison, notamment, du linéaire des corridors routiers, d'une réglementation défavorable, des structures de marchés tant officiels qu'officieuses, des incertitudes dans les délais de transit de marchandises et des barrières non tarifaires. La CEEAC a adopté, en janvier 2004, le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale qui vise à doter la région d'infrastructures de transport sûres, fiables, efficaces et offrant des services à des coûts abordables, favorisant la libre circulation des personnes et des biens.

En dépit d'un très fort potentiel hydroélectrique, l'Afrique centrale enregistre de faibles taux d'accès aux énergies modernes (électricité, gaz de pétrole liquéfié, kérosène). La région dispose d'énormes

ressources énergétiques fossiles et renouvelables, mais n'offre qu'un accès limité à l'énergie pour les populations rurales et périurbaines. Cette situation contraste avec la croissance du taux d'accès à l'électricité constatée au niveau continental et mondial au cours de la dernière décennie. En effet, l'Afrique centrale compte moins d'interconnexions de réseaux électriques que les autres régions africaines : à l'exception des interconnexions électriques prévues entre le Cameroun et le Tchad, la RDC et le Congo et la RDC et l'Angola, il n'y a aucune liaison entre les pays. Plusieurs centrales sont actuellement en cours de réhabilitation, comme Inga, ou ont besoin de réhabilitation, à l'exemple de Boali.

L'accès des populations aux services de communication reste limité, en dépit de quelques avancées récentes dans les domaines de la téléphonie mobile ou de l'Internet à large bande. À l'échelle de la région centre de la BAD, environ un habitant sur 100 est abonné au téléphone fixe, contre 49 habitants sur 100 pour la téléphonie mobile. Aussi, 46 % de la population a accès au réseau mobile 3G avec 29 % d'abonnés au réseau mobile à large bande. Pour l'ensemble de la CEEAC, 1 habitant sur 100 a accès au téléphone fixe et 73 habitants sur 100 au téléphone mobile. Par ailleurs, 26 % de la population a accès au réseau mobile actif à large bande, avec une couverture régionale de 47 % pour la 3G. Les prix d'accès sont élevés et représentent

18 Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, *Report on Infrastructure Development in Africa: Priority Areas and Interventions*, décembre 2015.



11,2 % du revenu national brut de la région, contre 9,3 % pour l'Afrique subsaharienne et 3,7 % pour le reste du monde. Seulement 10 % des ménages de la CEEAC ont accès à un ordinateur ainsi qu'à l'Internet. Cependant, ces chiffres cachent certaines disparités entre les pays, liées par exemple au niveau de développement (voir tableau 3.2 à l'annexe 3).

Le commerce et les investissements intra-régionaux.

Les échanges commerciaux intra-régionaux de l'Afrique centrale (CEEAC) représentent à peine 2 % du total des échanges de la région.

Tableau 1 : Commerce intra-Africain par zone économique en 2017

Zone économique	UMA	CEN-SAD	COMESA	CAE	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC	AFRIQUE	MONDE
Exportations vers	% des exportations totales									
UMA	4,4	6	2,2	0	0,4	1,5	0,3	0,3	7,9	100
CEN-SAD	2,2	9,3	2,9	1	1,6	6,6	1,3	3,5	15,4	100
COMESA	2,4	6,8	12,2	3,7	3,5	0,5	5,4	10,8	21	100
CAE	0,3	10,6	26,7	18,8	11,1	0,7	15	13,9	37,9	100
CEEAC	0,1	1,3	3	0,2	1,8	0,6	0,1	4,6	6,7	100
CEDEAO	0,3	11,5	0,3	0	2	10,8	0	5,2	18,3	100
IGAD	0,3	12,4	17,9	11,7	5,6	0,4	15,5	6,8	28,5	100
SADC	0,4	2,6	9,2	1,5	2,8	1,1	1,1	20,9	24,3	100
AFRIQUE	1,5	6,2	5,3	1,2	2,2	3,5	1,5	9,7	17,7	100
MONDE	0,7	1,8	1	0,2	0,3	0,7	0,3	1	3,4	100

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (unctadstat.unctad.org)

UMA = Union du Maghreb Arabe; CEN-SAD = Communauté des États sahélo-sahariens; COMESA = Marché commun de l'Afrique orientale et australe; CAE = Communauté de l'Afrique de l'Est; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique centrale; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement; SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, dont le faible niveau de production de biens échangeables, un tissu industriel embryonnaire, un déficit en infrastructures, de nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que la faible volonté des États à mettre en œuvre les réformes pour la libre circulation des biens et des personnes. La zone CEEAC est caractérisée par l'existence de cinq profils tarifaires différents : le tarif extérieur commun de la CEMAC, la Communauté de l'Afrique de l'Est (Burundi et Rwanda), l'Angola, la RDC et Sao Tomé-et-Principe.

A l'instar de 38 autres pays africains, les 11 pays de la CEEAC ont adhéré et signé, le 21 mars 2018, un accord portant sur la création de la Zone de

libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Cet accord prévoit d'éliminer au moins 90 % des barrières tarifaires sur les marchandises importées en provenance d'autres États sur une période de 5 à 15 ans¹⁹. Cette initiative est une aspiration profonde des chefs d'État du continent et vise à stimuler le commerce intra-africain. La ZLECAf, actuellement ratifiée par une dizaine d'États, requiert 22 ratifications pour son entrée en vigueur. Si l'on considère la zone CEEAC, seuls le Rwanda et le Tchad ont déjà ratifié l'Accord.

La région est caractérisée par un climat des affaires peu attrayant, ne permettant pas d'attirer suffisamment d'investissements et de stimuler le secteur privé. Au contraire, les flux d'investissements

¹⁹ Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, Zone de libre-échange continentale africaine : vers la finalisation des modalités concernant les marchandises, juin 2018.

directs étrangers par habitant dans la zone CEEAC ont baissé de 55 % entre 2011 et 2015, puisqu'ils sont passés de 337,6 dollars US à 153 dollars US²⁰. L'essentiel des investissements locaux provient des crédits fournisseurs, contraignant les entreprises à recourir à la mobilisation de leur cash-flow, à leurs bénéfices et aux dotations des amortissements. De plus, l'accumulation d'arriérés résultant de la morosité économique actuelle affecte tous les secteurs économiques de la région, fragilisant la situation financière à la fois des petites et moyennes entreprises et des établissements financiers. Des formalités excessives en matière de documents, des procédures douanières fastidieuses et des opérations portuaires inefficaces entraînent des coûts supplémentaires et des retards pour les opérateurs économiques de la région, en particulier dans les pays enclavés (annexe 3).

Le secteur financier et les marchés de capitaux

Le système financier régional, majoritairement dominé par le secteur bancaire, n'est pas suffisamment dynamique. Cette situation entrave la capacité de financer les économies dans une optique de développement des marchés régionaux. Par exemple, dans l'espace CEMAC, le total des actifs est évalué à 25 % du PIB régional et l'activité du secteur est dominée par des banques dont le modèle commercial repose principalement sur une politique restrictive du crédit qui ne peut attirer que les grosses sociétés en appliquant des commissions élevées. Par ailleurs, l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises est limité et constitue un défi majeur dans la région. Au 31 décembre 2016, le système bancaire de la CEMAC comptait 52 banques qui n'accordent que très peu de financement à moyen terme (3 à 7 ans) dans des conditions d'accès rigides. Les financements à long terme (au-delà de 7 ans) sont rares et représentent en moyenne 3 % des crédits. La proportion des entreprises ayant une ligne de crédit et le taux relatif à l'investissement autofinancé sont respectivement de 9 % et 93 %, contre une moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 23 % et 79 %.

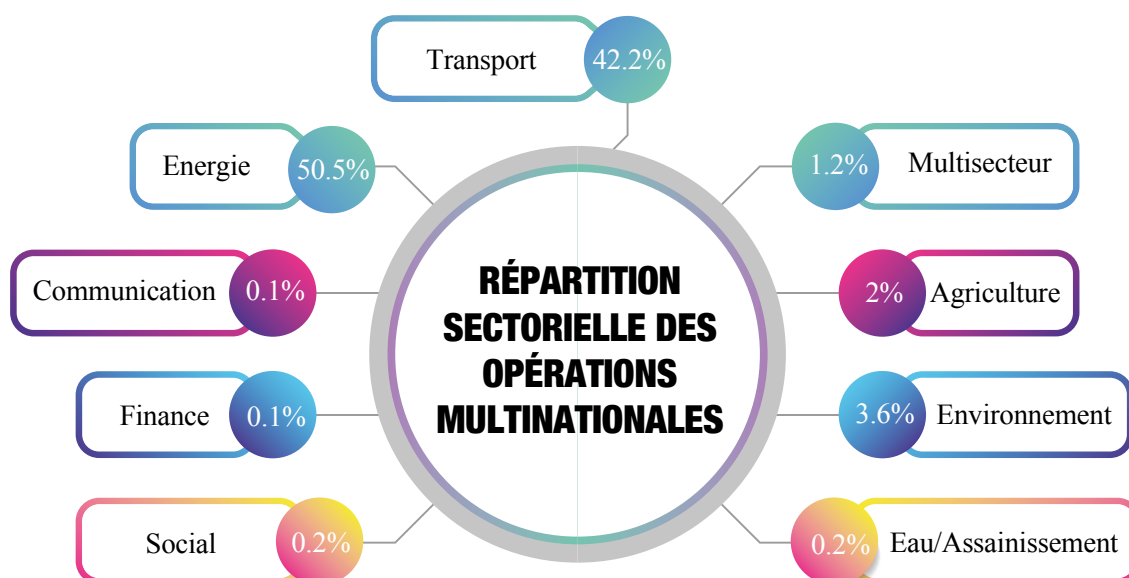
3.2 DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE L'AFRIQUE CENTRALE

L'Afrique centrale est encore confrontée à de multiples défis qu'elle devra nécessairement surmonter si elle veut asseoir les bases d'une intégration régionale réussie. Parmi ces défis, figurent principalement : (i) la consolidation de la paix pour sortir du cercle vicieux d'instabilité et de fragilité, (ii) le développement des infrastructures (transport, énergie, technologies de l'information et de la communication, eaux transfrontalières), (iii) l'opérationnalisation et l'harmonisation des zones de libre-échange de la CEEAC et de la CEMAC, (iv) la réduction des barrières non tarifaires, (v) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au plan régional, (vi) la diversification économique et le développement des capacités productives, (vii) l'amélioration du climat des affaires, (viii) la lutte contre les changements climatiques, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la préservation de l'environnement, (ix) la mobilisation des ressources domestiques et le renforcement des partenariats public-privé, (x) l'employabilité des jeunes et (xi) le leadership et l'implication des hautes autorités dans l'application effective des instruments communautaires harmonisés de la CEEAC et de la CEMAC.

Face à ces défis, la région dispose de plusieurs atouts, dont l'abondance et la qualité des terres arables, une population majoritairement jeune (dividende démographique) des écosystèmes diversifiés ainsi que d'abondantes ressources forestières et en eaux transfrontalières. Aussi, plus de la moitié de la population régionale (133,5 millions pour l'ensemble des sept pays de la RDGC) a moins de 25 ans, représentant ainsi une vaste main-d'œuvre disponible. (Cela constitue aussi un grand défi pour les pays en proie à de faibles opportunités d'emploi et où les structures et les programmes de formation sont inadéquats face aux besoins du marché du travail.) Par ailleurs, la région occupe une position géographique stratégique, à proximité des autres régions du continent. La valorisation des multiples voies d'eau navigables denses et à fort potentiel pourrait améliorer les échanges commerciaux intra-régionaux.

20 Ces chiffres sont calculés par la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies à partir des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Graphique 5 : Répartition sectorielle des opérations multinationales



3.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DE LA BANQUE

Stratégies et enseignements passés

Le premier DSIR de l'Afrique centrale, couvrant la période 2011-2015, a été approuvé en avril 2011 et prorogé, en juin 2015, jusqu'en décembre 2017. Le rapport d'achèvement de cette stratégie, approuvé par le Comité des opérations pour l'efficacité du développement en juin 2018, a dégagé plusieurs leçons. Il s'agit de : (i) une plus grande implication des États dans l'exécution des réformes et des opérations régionales, (ii) un leadership avéré des communautés économiques régionales dans la mise en œuvre des projets intégrateurs, (iii) la prise en compte des questions de gouvernance, de fragilité et de résilience dans la stratégie et les opérations, (iv) le renforcement des mécanismes de préparation, de mise en œuvre et de suivi des projets, (v) l'usage d'indicateurs spécifiques pour le suivi des progrès réalisés par les pays en matière d'intégration régionale, (vi) la mise en place ou le renforcement des cadres de dialogue avec les parties prenantes et (vii) le renforcement de la complémentarité entre les Documents de stratégie pays et le DSIR. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la mesure, le suivi et la qualité des emplois et des opportunités économiques générés par les opérations et d'y intégrer le développement des

compétences (formation professionnelle et enseignement technique) afin d'accroître l'employabilité.

Ces enseignements corroborent les principales recommandations du Département de l'évaluation indépendante du développement²¹. Il s'agit de : (i) adopter une approche proportionnée et adaptée au contexte régional, (ii) disposer d'un programme indicatif opérationnel, (iii) la diffusion plus active du programme d'intégration régionale auprès des parties prenantes, (iv) l'amélioration du dialogue politique et du leadership au niveau régional, (v) soutenir le secteur privé, (vi) une planification plus réaliste des opérations et (vii) la poursuite de l'appui au renforcement des capacités des communautés économiques régionales.

Le Comité des opérations pour l'efficacité du développement a noté le soutien de ses membres en faveur des piliers du DSIR-AC 2019-2025 et fait plusieurs recommandations. Il s'agit, notamment, de : (i) concevoir la stratégie de façon à maximiser ses chances d'atteindre les résultats prévus, (ii) tenir compte des questions de fragilité, des disparités entre les pays ainsi que de la question du renforcement des capacités humaines, (iii) renforcer le dialogue avec les autorités nationales et régionales ainsi qu'avec les partenaires au développement, (iv) être plus sélectif et s'investir dans des domaines où la Banque bénéficie d'un avantage

21 Banque Africaine de Développement, *Relever les défis de l'intégration régionale en Afrique centrale : Évaluation de la stratégie et des opérations d'intégration régionale de la Banque africaine de développement, 2011-2016 – rapport de synthèse*, Évaluation indépendante du développement, mars 2018.

comparatif et (v) s'appuyer sur les conclusions de l'Évaluation indépendante du développement.

Revue de la performance du portefeuille régional²²

Portefeuille actif de la Banque dans la région de l'Afrique centrale (RDGC). Au 31 août 2018, le portefeuille actif de la BAD pour les opérations multinationales en Afrique centrale comprenait 44 opérations pour une enveloppe de 779,55 millions UC, contre 29 opérations et 676,86 millions UC en mai 2017 (date de la dernière revue du portefeuille). Cet accroissement de 15,2 % du volume des engagements montre la volonté de la Banque de soutenir les actions d'intégration de cette région à travers plusieurs guichets de financement (la Banque africaine de développement, le Fonds africain de développement, la Facilité d'appui à la transition, la Facilité africaine de l'eau et le Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, connu sous le nom de NEPAD-IPPF). La Banque compte ainsi répondre à la faiblesse des infrastructures intra-régionales qui constitue l'un des principaux freins à l'intégration et aux échanges commerciaux. Ainsi, les secteurs du transport et de l'énergie, à eux seuls, ont bénéficié de 92,7 % des engagements pour 26 projets, soit 59,1 % du portefeuille en termes de nombre de projets (graphique 5). Cette répartition est conforme, d'une part, avec les orientations du DSIR 2011-2017 dont le premier pilier porte sur le développement des infrastructures régionales et, d'autre part, avec le premier pilier de la Stratégie décennale de la Banque ainsi que ses cinq priorités opérationnelles (Top 5). La composition détaillée du portefeuille actif des opérations multinationales au 31 août 2018 est présentée à l'annexe 4.

Suivi et évaluation du portefeuille. La performance du portefeuille actif (c'est-à-dire les projets en cours d'exécution ayant fait l'objet d'une mise en vigueur) est jugée satisfaisante avec une note globale au moins égale à 2,5 sur une échelle de 1 à 4 (annexe 5)²³. Cette performance est en légère baisse par rapport à 2017 où elle se situait à 3,0. Une analyse qualitative des projets non encore mis en vigueur montrent que la part des projets nécessitant un suivi rapproché reste encore élevée, causé principalement par le retard de signature des accords de financement et la lenteur dans la satisfaction des conditions de premier décaissement.

Il faut aussi noter, sur le plan institutionnel et interne à la Banque, que cette détérioration s'explique en partie par une insuffisance de personnel clé dédié au suivi des opérations au niveau de la région. Des réunions régulières portant sur les faiblesses constatées sont organisées entre la nouvelle Division d'appui à la mise en œuvre et les équipes sectorielles. Par ailleurs, un plan d'action est mis en œuvre pour améliorer la performance des projets. L'exercice d'élaboration du programme indicatif de prêts pour la période 2019-2015 s'est fait sur la base de la maturité des projets, à l'effet de garantir leur qualité à l'entrée et une mise en œuvre rapide. Aussi, les questions de portefeuille font-elles l'objet de suivi entre la Banque, les communautés économiques régionales et les pays lors des missions de dialogue organisées par le RDGC. Les principaux indicateurs de performance des projets sont analysés à l'annexe 6.

Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2018. A l'issue de la revue de la performance du portefeuille régional, effectuée en mai 2017, la BAD a élaboré un plan d'action pour l'amélioration de la performance. Cependant, le suivi de sa mise en œuvre a souffert d'un manque de personnel (un seul chargé de programme pays en poste sur les six prévus pour la Direction Générale chargée de l'Afrique centrale). Les missions de supervision ainsi organisées n'ont pas permis un suivi régulier des mesures génériques, à l'exception des actions spécifiques aux projets. Ce manque d'actions concertées entre les différents départements de la Banque (le RDGC, l'Institut africain de développement, le Département de la gestion fiduciaire et financière, de l'inspection et des acquisitions, le Département du contrôle financier, etc.) n'a pas permis la mise en œuvre des mesures génériques arrêtées dans le plan d'action pour l'amélioration de la performance. Ainsi, et après analyse du portefeuille actuel, les mêmes actions ont été reconduites et un dispositif de suivi mis en place (annexe 7).

Performance du groupe de la Banque. La supervision des projets régionaux devrait être renforcée. Quatorze opérations actives n'ont pas été supervisées en 2018. Ceci s'explique par la persistance des troubles sociopolitiques en République centrafricaine et par la présence de Boko Haram dans la région du bassin du Lac Tchad. Cependant avec la présence de la Banque dans les pays, des dispositions devraient être prises de

22 La revue du portefeuille régional de l'Afrique centrale couvre sept pays : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la RDC et le Tchad.

23 La revue de la performance du portefeuille a été réalisée sur la base de 15 projets parmi les 44 que compte le portefeuille actif de la région de l'Afrique centrale.

concert avec les divisions sectorielles pour assumer la supervision des projets. L'opérationnalisation du Modèle de développement et de prestation de services va aussi contribuer à surmonter ces difficultés de suivi. À ce titre, le processus de transfert du RDGC d'Abidjan à Yaoundé est en cours. Le programme des missions du dernier trimestre de l'année a été élaboré avec un accent particulier sur les projets en retard de supervision. L'équipe de livraison mise en place par la Direction, ainsi que la nomination de tous les chefs de division, devraient permettre le respect de la fréquence d'au moins deux missions de supervision, chaque année, des projets régionaux par des équipes pluridisciplinaires renforcées. En plus, le recrutement d'un économiste du développement en chef au sein du RDGC permettra de renforcer la mesure et le suivi des indicateurs d'emploi pour faire ressortir l'incidence de la stratégie d'intégration régionale sur la croissance économique inclusive. Par ailleurs, l'augmentation de la fréquence des missions de dialogue et de coordination de l'aide en appui aux bureaux pays améliorera la performance de la Banque dans la gestion du portefeuille et dans la mobilisation de cofinancements.

Performance des communautés économiques régionales et des organes d'exécution dans la gestion du portefeuille et dans la coordination de l'aide. Les communautés économiques régionales ne disposent pas de compétences internes en quantité suffisante avec une bonne maîtrise des règles et procédures d'exécution des projets. En conséquence, elles font souvent appel à des cellules d'exécution ad hoc au sein de leurs départements techniques pour la mise en œuvre des projets. Malgré ce renforcement, les organisations continuent à accuser des faiblesses en matière de passation de marchés et de gestion financière. L'appui de la Banque au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC (le Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles) s'inscrit dans ce cadre. La Banque organisera en 2019 une clinique fiduciaire à l'intention de toutes les communautés

économiques régionales et des structures supra-étatiques en charge de la mise en œuvre des projets afin d'identifier des modules de formations adaptés. Cette clinique fiduciaire sera précédée d'une réflexion sur l'efficacité et les limites d'intervention des organisations dans l'exécution des projets, aussi bien pour les composantes physiques qu'immatérielles (facilitation du commerce et des transport). Cette réflexion devrait permettre de mieux circonscrire le rôle des communautés économiques régionales en matière de coordination et de supervision de projets et de programmes d'intégration régionale.

Avantage comparatif et positionnement de la Banque

La Banque s'est positionnée comme un partenaire incontournable pour soutenir la diversification économique et l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique centrale. La présence des bureaux pays a facilité un dialogue de proximité avec les autorités nationales et des consultations ont pu être organisées avec la CEEAC, la CEMAC et les institutions régionales spécialisées (le Pool énergétique de l'Afrique centrale, la Commission des forêts d'Afrique centrale, la Banque des États de l'Afrique centrale, la Commission bancaire de l'Afrique centrale, etc.). Ce dialogue a été soutenu par le leadership de la Banque dans le soutien au développement des infrastructures, l'amélioration des conditions de vie des populations et la préservation de l'environnement. Cependant, la Banque doit aussi s'atteler à déterminer avec soin la façon dont elle pourra aider les pays à mieux s'intégrer. Toutefois, en raison des contraintes liées aux limites d'endettement dans certains pays (Congo et Cameroun) et aux faibles allocations dans d'autres (République centrafricaine et Tchad, en particulier), la Banque doit s'engager aux côtés d'autres partenaires (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Communauté économique africaine, l'Union africaine, l'Agence française de développement, etc.) en vue d'identifier des possibilités de cofinancement en faveur de l'intégration régionale.



IV. STRATÉGIE D'INTÉGRATION RÉGIONALE DU GROUPE DE LA BANQUE EN AFRIQUE CENTRALE, 2019-2025

4.1 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA BANQUE

Les pays d'Afrique centrale ont adhéré à des communautés économiques régionales en vue de rapprocher leurs économies et promouvoir un développement axé sur la coopération et la solidarité. Ainsi, en plus de l'objectif politique d'unité régionale et continentale, les dirigeants d'Afrique centrale cherchent à surmonter trois obstacles majeurs au développement, à savoir : (i) la petite taille des marchés, (ii) l'absence de complémentarités structurelles qui se matérialise par un nombre limité de produits primaires d'exportations et minéraux de base à faible valeur ajoutée et (iii) la dépendance vis-à-vis des importations de biens intermédiaires et de produits finis. La nature de ces obstacles montre que l'intégration régionale est un excellent moyen pour accélérer la diversification économique, renforcer la gouvernance et soutenir la transformation structurelle dans les pays de la région.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que son initiative d'intensification du commerce intra-africain visent notamment à rendre effectif l'intégration régionale dans les différentes régions du continent. L'Agenda 2063 fixe une cible ambitieuse pour la croissance du commerce intra-régional dans toute l'Afrique, qui devrait passer d'un niveau de 10 % en 2012 à environ 50 % à l'horizon 2045, à la faveur de l'approfondissement de l'intégration. Le DSIR-AC 2019-2025 appuiera cette vision dans la région de l'Afrique centrale avec une cible de 6 % d'ici 2025. C'est dans l'optique de l'intégration que 49 pays africains ont signé, en mars 2018, l'accord sur la ZLECAf qui pourrait jouer un rôle décisif dans l'intensification du commerce intra-régional de 15 % en 2014 à 25 % en 2040 (selon les efforts de libéralisation). Le commerce intra-africain devrait augmenter d'environ 25 % à 30 % pour les produits industriels uniquement; pour les produits agricoles et alimentaires, l'augmentation se situerait entre 20 % et 30 %; elle serait comprise entre 5

% et 11 % dans les secteurs de l'énergie et des produits miniers. Les secteurs industriels qui bénéficieraient le plus des mesures de la ZLECAf pour l'expansion du commerce sont le textile, l'habillement, le cuir, le bois et le papier, les véhicules et le matériel de transport, l'électronique et les métaux²⁴.

La Banque a adopté en mars 2018 un nouveau Cadre stratégique pour l'intégration régionale (CSIR) 2018-2025 à l'échelle de toutes les régions du continent. Le nouveau CSIR de la Banque fait suite à l'adoption de ses cinq priorités opérationnelles (Top 5) ainsi que d'un nouveau Modèle de développement et de prestation de services, qui constituent deux mécanismes conçus et mis en œuvre après la Politique et stratégie d'intégration régionale pour la période 2014-2023. Étroitement lié au Top 5 et au Modèle de développement, le nouveau CSIR de la BAD s'appuie sur trois piliers, à savoir : (i) la connectivité du réseau électrique et des infrastructures (transport et technologies de l'information et de la communication), (ii) le commerce et l'investissement et (iii) l'intégration financière.

Le DSIR est l'instrument dont dispose la Banque pour rendre opérationnel le CSIR, en tenant compte des priorités d'intégration spécifique à chaque région. Chaque région de l'Afrique est dotée d'un DSIR dont le mandat est de mettre en œuvre le CSIR de ladite région tout en tenant compte de ses propres priorités d'intégration. Dans le cadre de la mise en œuvre du précédent DSIR pour l'Afrique centrale (2011-2015, prorogé jusqu'en décembre 2017), la Banque a démontré sa capacité à soutenir le processus d'intégration régionale en Afrique centrale en finançant des projets de transport, d'énergie, de renforcement des capacités, et de préservation de l'environnement. Le DSIR offre aussi l'opportunité d'intégrer les priorités nationales dans les stratégies régionales, en maintenant le principe de la subsidiarité. Dans le cadre du nouveau Modèle de développement et de prestation de services, l'harmonie entre les priorités nationales et régionales sera renforcée

²⁴ Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, *Une évaluation empirique des modalités concernant les marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)*, novembre 2018.

par des mécanismes stratégiques et par un dialogue efficace avec les institutions nationales, régionales et continentales. À cet égard, les bureaux extérieurs de la Banque contribueront directement à l'intégration régionale en intégrant les dimensions régionales dans leurs Documents de stratégie pays. L'annexe 8 présente les liens entre les Documents de stratégie pays de la région et le DSIR-AC 2019-2025.

L'intégration régionale peut permettre de réduire les poches de fragilités en Afrique centrale tout en renforçant sa résilience. En effet, face aux défis sécuritaires, économiques et sociaux, une approche régionale bien coordonnée et efficace est susceptible de créer plus d'impacts, d'offrir des opportunités économiques aux populations, et d'améliorer la situation des femmes et des jeunes.

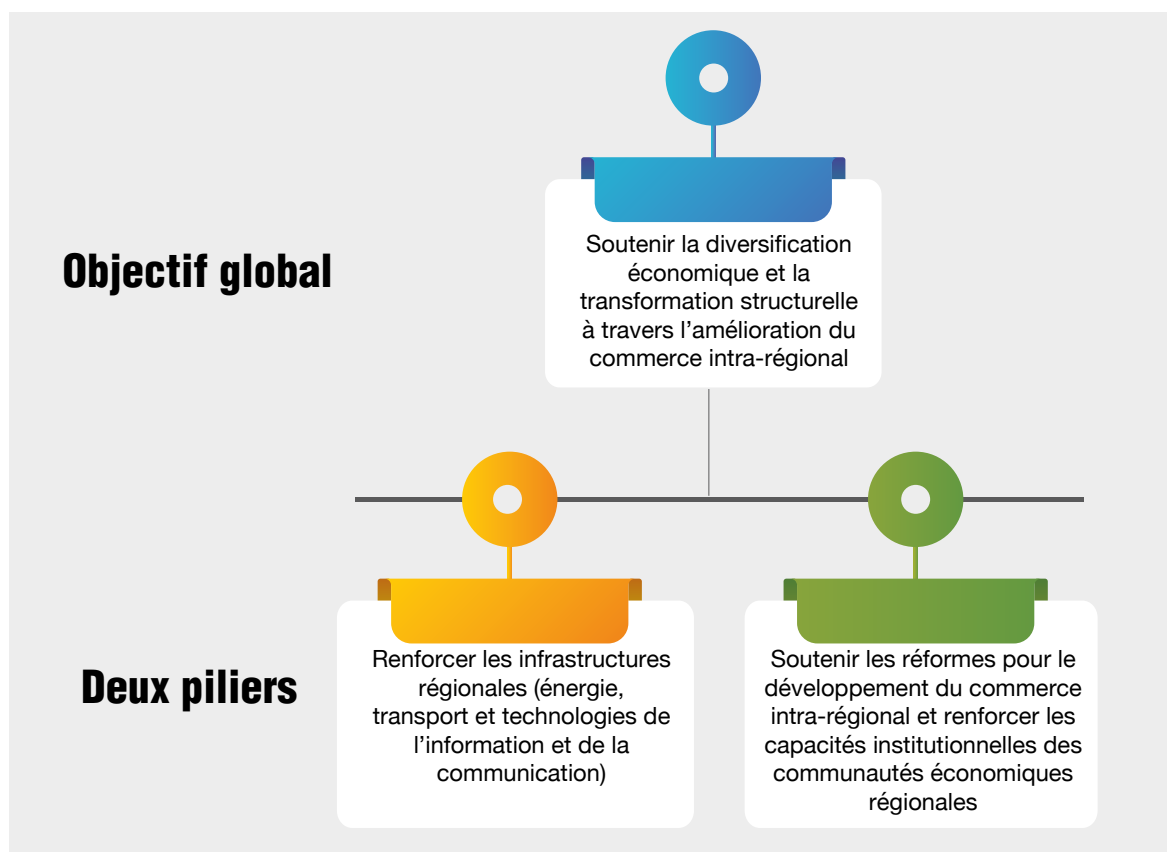
4.2 OBJECTIF GLOBAL ET PILIERS DU DSIR-AC 2019-2025

Comme le mentionne le rapport combiné d'achèvement du DSIR 2011-2017 et la revue de la performance du

portefeuille régional²⁵, l'Afrique centrale est encore confrontée à de multiples défis ou faiblesses qu'elle devra nécessairement surmonter si elle veut asseoir les bases d'une intégration régionale réussie. En plus des défis et contraintes, la stratégie de la Banque devra tirer profit du potentiel important lié à des écosystèmes très diversifiés et à d'abondantes ressources forestières et en eau. Ces défis et opportunités sont analysés au paragraphe 3.2.

Compte tenu des défis globaux de l'Afrique centrale, le DSIR-AC 2019-2025 vise à soutenir la diversification économique et la transformation structurelle à travers l'amélioration du commerce intra-régional. La Banque compte atteindre cet objectif à travers deux piliers qui ont été approuvés, en juin 2018, par le Comité des opérations pour l'efficacité du développement, à savoir : (i) renforcer les infrastructures régionales (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication) et (ii) soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et renforcer les capacités institutionnelles des communautés économiques régionales (graphique 6).

Graphique 6 : Objectif global et piliers du DSIR-AC 2019-2025



²⁵ Banque africaine de développement et Fonds africain de développement (Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale, RDGC), Bureau de coordination de l'intégration régionale (RDRI), *Rapport combiné d'achèvement du Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) 2011-2017 et de la revue de la performance du portefeuille régional de l'Afrique centrale*, 15 mai 2018.

Avec cette stratégie, la Banque cherche à tripler le commerce intra-régional de l'Afrique centrale (et, au sens large, au sein de la CEEAC), en passant d'environ 2 % actuellement à 6 % à l'horizon 2025. Pour ce faire, la Banque compte utiliser un ensemble de critères de sélectivité, provenant de plusieurs sources, afin de donner un fondement rationnel aux choix stratégiques et opérationnels du DSIR, notamment : (i) les enseignements tirés des précédents DSIR et des conclusions de l'Évaluation indépendante du développement, (ii) les études diagnostiques sectorielles, (iii) les deux études économiques sectorielles, portant respectivement sur l'industrialisation de la filière bois dans le bassin du Congo et l'environnement des investissements, (iv) les commentaires des parties prenantes régionales, (v) la cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les priorités stratégiques de la CEMAC et de la CEEAC, la Stratégie décennale de la Banque, le Top cinq, le CSIR 2018-2025 et les autres stratégies pertinentes de la Banque, (vi) la complémentarité entre l'appui de la Banque et les interventions des autres partenaires au développement et (vii) une analyse de l'avantage comparatif de la Banque.

Enfin, tenant compte des nombreux facteurs de fragilité et de la diversité des écosystèmes de la région, la mise en œuvre du DSIR nécessitera d'accorder une attention à une gestion rationnelle des ressources naturelles, du climat et de la protection de l'environnement.

4.3 AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION ET CADRE DES RÉSULTATS

Axes stratégiques d'intervention

Pilier 1 : Renforcer les infrastructures régionales (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication). La mise en place d'infrastructures de qualité et facilement accessibles pour les populations constitue un fondement de l'intégration régionale. Au titre du pilier 1, les activités de la Banque cibleront l'accès à l'énergie et l'eau, l'électricité, les corridors de transport et les technologies de l'information et de la communication. Elles seront

regroupées autour de trois axes stratégiques, à savoir : (i) optimiser les réseaux multimodaux de transport en privilégiant l'émergence de corridors de développement et contribuer à la sécurisation et à l'amélioration durable du transport aérien, (ii) accroître l'énergie et améliorer la gestion des ressources en eaux transfrontalières et (iii) améliorer les technologies de l'information et de la communication afin de relier les marchés.

Axe stratégique 1 : optimiser les réseaux multimodaux de transport. La raison fondamentale de cette priorité stratégique est le développement des infrastructures de surface (routes, ponts, chemin de fer, voies fluviales) et aériennes en vue de soutenir la compétitivité et une croissance économique durable. Les investissements dans les infrastructures seront essentiels pour la transformation structurelle et la diversification des économies de l'Afrique centrale.

Appui à la préparation des projets d'infrastructure.

La Banque va aider la CEEAC et la CEMAC à préparer et mettre en œuvre des projets du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale²⁶ et du Programme de développement des infrastructures en Afrique. À ce titre, elle va soutenir des évaluations périodiques du Plan directeur afin d'identifier les difficultés de mise en œuvre et de formuler des recommandations. La préparation des projets sera soutenue par des ressources du Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et d'Africa50²⁷. La Banque, en concertation avec les autorités régionales, veillera à focaliser ses interventions dans les projets dont la contribution à l'intégration régionale est avérée. Des efforts soutenus iront dans la recherche de partenariats et de cofinancement.

Appui à la promotion de réseaux multimodaux de transport. La Banque compte adopter l'approche des corridors de développement en se focalisant sur les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux. En effet, les voies de transport régionales ne sont plus considérées comme devant servir uniquement à acheminer des marchandises, mais aussi comme moyen de stimuler le développement social et économique des zones avoisinantes. De ce fait, la compétitivité de plusieurs filières dépend fortement des niveaux des coûts de transport. Cette dépendance devient

26 Adopté à Brazzaville le 24 janvier 2004, le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale comporte trois composantes : les infrastructures; la facilitation du transport et le système d'information géographique.

27 En 2012, dans leur Déclaration sur le développement des infrastructures en Afrique, les chefs d'État africains ont appelé à des solutions novatrices pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des infrastructures en Afrique. En réponse, et après de larges consultations avec les parties prenantes africaines, la BAD a proposé la mise en place d'un nouveau véhicule de livraison appelé Africa50. Africa50 est une banque d'investissement pour l'infrastructure en Afrique qui se concentre sur des projets nationaux et régionaux à fort impact dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et des technologies de l'information et de la communication.



de plus en plus accrue pour les filières d'exportation à partir soit de zones éloignées des façades maritimes, soit de pays enclavés (République centrafricaine, Tchad). En l'absence de dispositifs efficaces de facilitation, les transporteurs supportent souvent des surcoûts liés soit à l'absence d'infrastructures, soit au mauvais état des infrastructures existantes. De ce fait, une attention sera accordée aux liens et aux potentialités économiques à l'intérieur et à proximité des corridors en combinant leur financement avec des investissements parallèles dans la facilitation du commerce. Les objectifs spécifiques du secteur des transports portent notamment sur : (i) la facilitation de la libre circulation des personnes et des biens et (ii) l'intégration physique des pays par des infrastructures de qualité pour promouvoir et amplifier les échanges inter-États et régionaux. La Banque va aussi appuyer les activités du secteur privé le long des corridors transfrontaliers, surtout les petites et moyennes entreprises et les femmes qui exercent un commerce transfrontalier. En outre, la Banque appuiera la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges. L'extension et/ou la modernisation de certains réseaux ferroviaires, notamment entre le Cameroun et le Tchad, sera effectuée. À cet égard, la BAD privilégiera les partenariats public-privé pour financer des corridors, combinant à la fois routes, chemins de fer et voies d'eau intérieures, sans oublier les interfaces maritimes et portuaires.

Facilitation du transport aérien. Ce secteur, qui représente une alternative fiable et de taille aux modes de transport de surface, peut constituer un levier pour la croissance et le développement économiques, tout en favorisant l'intégration régionale. La Banque appuiera la mise en place de cadres appropriés en matière de sécurité aérienne afin que le transport aérien joue un rôle de soutien à la compétitivité au plan régional. Les principales activités prévues par la Banque concernant : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire, (ii) le soutien à la mise en application de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du marché de transport aérien et (iii) l'amélioration de la sûreté et la sécurité de l'aviation civile afin de réduire les accidents. Ces activités sont en phase avec le plan d'action pour l'amélioration du transport aérien en Afrique centrale, qui a été adopté le 16 septembre 2008 par les ministres des Transports et entériné par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC à Kinshasa, le 24 octobre 2009.

Facilitation du transport par voie d'eau (sur les cours d'eau et les lacs). La Banque va soutenir le développement de la navigation fluviale dans le cadre de systèmes de transport multimodal sécurisé. Le réseau fluvial en Afrique centrale comporte plus de 22 000 km de voies navigables, qui font également partie du réseau du premier programme prioritaire dans le cadre

du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale. Les voies d'eau constituent un des maillons stratégiques et vitaux du système de transport et de desserte de la région. Elles peuvent permettre d'utiliser une forme de transport peu cher, efficace sur le plan énergétique et éco-compatible.

Axe stratégique 2 : accroître l'accès à l'énergie et améliorer la gestion des ressources en eaux transfrontalières. L'énergie, y compris l'interconnexion des réseaux électriques, est indispensable à l'accélération de l'industrialisation. Aussi, la Banque prévoit deux plans d'action :

Action 1: Renforcer les capacités du Pool énergétique d'Afrique centrale et augmenter la production d'énergie. Plus précisément, il s'agira (i) d'améliorer la conception et l'exécution des projets régionaux de production et d'interconnexion d'énergie, (ii) d'améliorer la préparation des projets d'énergie en vue de leur financement, y compris via des partenariats et des cofinancements, (iii) d'harmoniser les cadres juridiques et réglementaires, (iv) d'augmenter la production d'électricité et les raccordements aux réseaux, ainsi que la distribution de l'électricité et (v) d'élargir l'accès à l'électricité pour les ménages et les petite et moyennes entreprises.

Action 2 : Appui au développement de l'exploitation des ressources en eaux transfrontalières. Les eaux transfrontalières offrent des opportunités importantes pour le développement des secteurs industriel, agricole et de la pêche, pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et pour la gestion durable des ressources. Par ailleurs, elles peuvent contribuer à la production hydroélectrique. À ce titre, la Banque va soutenir le développement des ressources en eaux et leur gestion intégrée.

Axe stratégique 3 : améliorer les technologies de l'information et de la communication. Les technologies de l'information et de la communication ont le potentiel de transformation des entreprises grâce à l'innovation. Elles sont essentielles pour favoriser le commerce régional et la libre circulation des personnes en contribuant à réduire les coûts administratifs et les délais des procédures d'importation, d'exportation et de transit des marchandises. Il serait indiqué de déployer des infrastructures filaires à large bande (fibre optique) pour assurer les interconnexions terrestres entre les pays de l'Afrique centrale, tout en servant de support au développement des flux de

données intra-régionaux et à l'international.

Appui au développement des réseaux et des interconnexions transfrontalières à large bande

Les principales interventions de la Banque consisteront à favoriser un marché régional du numérique à travers les données, en particulier (i) l'appui à une politique régionale cohérente et harmonisée des technologies de l'information et de la communication et la mise en place d'un environnement réglementaire propice à la création d'un marché régional sécurisé et compétitif des données, (ii) le développement des écosystèmes d'infrastructures filaires à large bande (en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des pays enclavés tels que le Tchad et la République centrafricaine) ainsi que des réseaux d'accès, y compris dans les zones rurales, pour favoriser l'inclusion numérique des populations, (iii) la promotion des technologies numériques en vue de renforcer les infrastructures régionales (par exemple, la mise à profit des capacités offertes à travers la fibre optique installée le long des liaisons de transmission électrique à l'intérieur et entre les pays, des lignes de chemin de fer, etc.), (iv) le développement d'infrastructures de stockage et de transmission de données, y compris les points d'échanges régionaux pour l'Internet et les centres de données, et l'appui d'un cadre réglementaire régional sur les données à même de promouvoir des solutions régionales, (v) le renforcement des capacités pour une formation numérique initiale et continue afin de combler l'écart important dans les infrastructures, les applications et les services numériques et (vi) une contribution à la mise en place de technopôles, d'incubateurs ou accélérateurs d'entreprises et autres organes similaires afin d'adresser la problématique du chômage chez les jeunes de la région.

Appui à la mise en place de systèmes nationaux d'identité digitale harmonisés.

Les systèmes nationaux d'identité digitale harmonisés permettront de faciliter, entre autres, la libre circulation des personnes au sein de l'espace communautaire. Les interventions de la Banque viseront à (i) appuyer la mise en place de centres régionaux et nationaux de stockage de données, (ii) développer les fondements de l'administration électronique aux fins de la mise en place de services administratifs en ligne tels que l'e-Visa, (iii) favoriser le recours à des normes et standards communs et ouverts permettant l'interopérabilité des différents systèmes nationaux d'identité digitale et (iv) appuyer à la mise en place d'un cadre de régulation de la protection et de la



sécurité des données.

Appui à la mise en place de services financiers numériques interopérables. La mise en place de services financiers numériques permettra de développer les transactions financières nationales et régionales. Les interventions de la Banque consisteront à (i) appuyer la mise en place de services financiers numériques interopérables au niveau des pays et de la région, (ii) favoriser un cadre régional cohérent et harmonisé de coréglementation entre les secteurs numérique et bancaire, (iii) appuyer les initiatives régionales de renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux intervenant dans les services financiers numériques et (iv) appuyer la mise en place de mesures incitatives au développement des services financiers numériques.

Pilier 2 : Soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et renforcer les capacités institutionnelles des communautés économiques régionales. Le pilier 2 comporte trois axes stratégiques : (i) le développement du commerce et des investissements, (ii) le développement du secteur financier et (iii) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Axe stratégique 4 : Développer le commerce et les investissements intra-régionaux. La Banque privilégie une intégration fondée sur les marchés et les échanges commerciaux intra-régionaux. À ce titre, elle œuvrera avec la CEEAC, la CEMAC et d'autres partenaires à stimuler les secteurs productifs à travers le développement de chaînes de valeur régionales et à soutenir l'harmonisation des règles et structures de marchés en vue de faciliter le mouvement des biens et des personnes.

Soutien au processus de rationalisation des communautés économiques régionales. La rationalisation de la CEMAC et de la CEEAC, qui se chevauchent, est importante dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration économique en Afrique centrale. Cette initiative émane de la 13^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, tenue en 2007 à Brazzaville, au Congo. La création du Comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale (COPI/CER-AC) a été approuvée par le président de la CEEAC, en 2012, et par le président en exercice de la CEMAC, le 31 mars 2015. La Banque va poursuivre les appuis techniques et institutionnels en vue de la rationalisation, notamment au niveau des réglementations douanières, des tarifs extérieurs communs, des règles d'origine, des normes

sanitaires et phytosanitaires et des réglementations liées aux partenariats public-privé. Par ailleurs, la Banque va soutenir la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale à travers des appuis techniques (renforcement des capacités et produits du savoir).

Appui à l'amélioration du climat des investissements et développement du secteur privé. Le secteur privé a joué un rôle primordial dans tous les marchés où l'intégration régionale s'est amorcée et s'est accélérée. L'Afrique centrale ne doit pas faire exception. En effet, le rôle du secteur privé est incontournable dans la mobilisation des investissements privés, ce qui sera essentiel pour une croissance soutenue de la productivité, l'augmentation des exportations et le perfectionnement du savoir-faire dans le domaine des exportations : tous ces éléments participent à l'accroissement du commerce intra-régional de l'Afrique centrale. Les industries de dimension régionale ont aussi besoin d'investissements privés pour accroître la transformation sur place des produits locaux, créant ainsi de la valeur et des emplois. C'est pourquoi la Banque va soutenir l'adoption et la mise en œuvre de réformes favorables au secteur privé ainsi que l'harmonisation des politiques en matière d'investissement, de partenariats public-privé, de marchés publics, d'industrialisation et autres.

Les réformes envisagées par la Banque visent, entre autres, à offrir une protection substantielle aux investisseurs en leur garantissant un traitement non discriminatoire, un traitement juste et équitable, une protection et une sécurité pleines et entières, une compensation en cas d'expropriation et la possibilité de rapatrier les revenus générés par leurs investissements. La réforme prévoit l'accès à des mécanismes de règlement des différends, par exemple, dans le cadre d'une procédure d'arbitrage au niveau régional ou international, qui leur permettent, en cas de violation des dispositions substantielles au niveau des États, d'engager une procédure contentieuse directement contre l'État d'accueil de leurs investissements. Enfin, La Banque va également appuyer la formation et la sensibilisation des acteurs nationaux et régionaux concernant l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, à travers les commissions nationales de l'organisation et les communautés économiques régionales.

Appui au développement des chaînes de valeur à caractère régional. Si l'Afrique centrale souhaite accélérer la diversification économique et s'intégrer efficacement au sein de l'économie globale, le développement de chaînes de valeur à caractère régional

dans plusieurs secteurs apparaît comme une priorité. Cela constitue une autre occasion pour les pays de la région d'accroître les échanges transfrontaliers de biens intermédiaires indispensables au raffermissement du tissu industriel. Cependant l'accès à ces chaînes de valeur implique de nombreux prérequis, notamment en matière de logistique et d'environnement institutionnel et légal. À ce titre, la Banque a financé une étude sur l'industrialisation durable de la filière bois dans les pays du bassin du Congo. Aussi, la Banque va soutenir le développement des chaînes de valeur dans les domaines de l'élevage et de la pêche, du coton et autres, au cours des sept prochaines années.

Soutien pour l'élimination des barrières non tarifaires et pour la facilitation des échanges. La réduction, ou au mieux l'élimination, des barrières non tarifaires est une condition indispensable à l'approfondissement de la coopération économique dans la région. Les entraves à la circulation des facteurs de production et des biens intermédiaires représentent des coûts supplémentaires pour les opérateurs économiques. En Afrique centrale, la problématique des barrières non tarifaires se pose avec une très grande acuité. La Banque va conduire une vaste étude économique et sectorielle sur les coûts et les temps de transport et de transit le long des corridors de l'Afrique centrale. Cela contribuera à la mise en place d'un mécanisme régional pour le suivi électronique et l'élimination desdites barrières. Par ailleurs, la Banque va accroître son appui à la CEEAC en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges. Cet Accord vise la simplification, la normalisation, l'harmonisation et la transparence des procédures commerciales des pays.

Appui au développement du commerce des services et de la propriété intellectuelle. La Banque vise à appuyer le développement et la circulation des biens et services dans la région de l'Afrique centrale. Elle va aider les communautés économiques régionales à supprimer les obstacles à la circulation transfrontalière des personnes, notamment la main-d'œuvre qualifiée, car ils aggravent les déficits de compétences tout en limitant indûment les échanges intra-régionaux. Par ailleurs, la protection des droits de la propriété intellectuelle est un aspect vital pour l'établissement d'un environnement propice à l'investissement et au commerce et pour la facilitation des efforts africains dans la promotion du développement économique à travers l'innovation. La protection des droits de la propriété intellectuelle encourage le développement de nouvelles technologies pour la croissance de la production

agricole et industrielle. Ces droits favorisent également les investissements domestiques et étrangers et facilitent le commerce et les transferts technologiques – tous vecteurs de croissance économique et sociale. En vue de développer des produits à valeur ajoutée globalement reconnus, d'attirer l'investissement dans les industries basées sur la connaissance, de motiver l'innovation et d'augmenter le commerce, l'Afrique centrale doit construire et améliorer sa capacité à protéger ces droits. De plus, la protection efficace de la propriété intellectuelle est vitale pour la protection de la santé et la sécurité publique. Pour toutes ces raisons, la Banque va soutenir la CEMAC, la CEEAC, et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle afin de développer des moyens pour accroître et améliorer les capacités en matière de propriété intellectuelle.

Axe stratégique 5 : Développer le secteur financier et soutenir la mobilisation des ressources domestiques. Les pays de l'Afrique centrale doivent développer l'épargne domestique et optimiser les mécanismes de mobilisation des capitaux. Cela nécessite l'adoption de réformes pour améliorer la gouvernance économique, créer des produits financiers adaptés et assurer l'essor d'institutions financières spécialisées afin d'accélérer le financement des économies en Afrique centrale. Lorsque ces instruments financiers fonctionnent efficacement et qu'ils sont pilotés par des institutions financières bien capitalisées et convenablement réglementées, ils favorisent l'éclosion et le dynamisme du secteur privé. La Banque va soutenir l'approfondissement du secteur financier, le renforcement de l'intégration financière et le développement de l'inclusion financière dans la zone CEMAC, dont les acquis seront étendus à l'espace CEEAC. De façon pratique, les opérations de la Banque viseront à améliorer la gouvernance financière régionale, à renforcer les dispositifs de construction et de mobilisation de l'épargne locale et à renforcer l'inclusion financière. Dans ce cadre, la Banque va aussi appuyer le renforcement des capacités des institutions régionales et soutenir la mise en place de financements à long terme. À terme, un secteur financier mieux intégré et à même de procéder à des transactions en toute sécurité représentera un facteur essentiel pour l'accroissement du commerce intra-régional et des investissements dans la région.

Axe stratégique 6 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles. La Banque va fournir des appuis

à la CEMAC et à la CEEAC pour la production de connaissances et le renforcement des capacités techniques afin qu'elles soient en mesure de mieux conduire leurs missions, en particulier le suivi des projets d'infrastructure et du processus de coordination, d'harmonisation et de rationalisation des programmes régionaux. Par ailleurs, les piliers et les secteurs opérationnels ciblés dans cette stratégie sont à grand potentiel de création d'emplois et d'opportunités économiques, surtout pour les jeunes, contribuant ainsi à une croissance inclusive et durable. Cela dit, il importe de renforcer les capacités de mesure, de suivi et d'assurance qualité des emplois et opportunités économiques qui seront générés. Ceci exige également, pour accroître l'employabilité, le développement des compétences à travers la formation professionnelle et l'enseignement technique dans des filières d'investissement ciblées (transport, énergie, technologies de l'information et de la communication, eau, etc.). Tenant compte des expériences passées, la Banque va cibler davantage les institutions spécialisées comme les commissions en charge des bassins fluviaux, le Pool énergétique de l'Afrique centrale, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires ou l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle. Au regard de l'importance des projets d'infrastructure dans le cadre du DSIR-AC 2019-2025, la Banque prévoit des activités de renforcement des capacités des communautés économiques régionales pour entretenir les réseaux et corridors routiers de la région.

Intégrer les changements climatiques et la question du genre; réduire la fragilité. La Banque va accorder une attention particulière aux questions de fragilité, tout en soutenant des activités de renforcement de la résilience. Il s'agit par exemple d'opérations destinées à appuyer la conservation des écosystèmes dans le bassin du Congo, à renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire ou à soutenir la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables. La Banque accordera aussi une attention particulière à la mesure des emplois et des opportunités économiques créés ou à créer à travers les opérations, ainsi qu'au soutien aux femmes qui exercent un commerce transfrontalier.

Les études économiques et sectorielles. La Banque prévoit réaliser trois importantes études économiques et sectorielles durant la période de mise en œuvre du DSIR-AC. Il s'agit de (i) l'étude approfondie sur les coûts de transit et de transport et sur les mesures non tarifaires le long des

principaux corridors de l'Afrique centrale, (ii) l'évaluation de l'impact des mesures de facilitation des échanges et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en Afrique centrale et (iii) l'étude sur l'emploi et les conditions du marché du travail en Afrique centrale. En plus de ces études, la Banque compte produire, sur une base annuelle, un rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique centrale, en collaboration avec la CEMAC, la CEEAC et les autres partenaires au développement. Ce rapport servira de base pour l'organisation d'un forum régional annuel sur l'intégration régionale en tant que cadre de dialogue entre les pays, les communautés économiques régionales, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.

La mise en œuvre du DSIR-AC prévoit des investissements de 3,185 milliards UC, correspondant à 30 opérations régionales, sur une période de sept années (2019-2025). Environ 88 % des financements prévus devraient être consacrés au renforcement des infrastructures régionales (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication), contre 12 % pour le soutien au développement du commerce intra-régional et le renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales. En ce qui concerne le risque de fragilité dans la région, le programme indicatif proposé, dans ses volets de renforcement des infrastructures et des capacités institutionnelles, permettra de soutenir la résilience des pays de la région. Au-delà de ces interventions, il est aussi prévu des opérations spécifiques, par exemple, celles qui sont mentionnées dans la section 4.2.23 (renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire, réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables et conservation des écosystèmes dans le bassin du Congo). Cette approche est conforme à la vision de la Banque en matière de réduction de la fragilité et de renforcement de la résilience dans les États. Elle vient également compléter les programmes d'appui aux chaînes de valeurs financés par la Banque dans le cadre des Documents de stratégie pays. Le programme indicatif des projets multinationaux identifiés pour la période 2019-2025 est présenté à l'annexe 9. Sa mise en œuvre dépendra de la disponibilité effective des ressources et de l'intérêt des pays pour les projets régionaux et multinationaux.

Suivi et évaluation et cadre de mesure des résultats

Le suivi de la mise en œuvre du DSIR-AC 2019-2025 se fera sur la base d'un cadre de mesure des résultats (annexe 10). Ce cadre résume, entre autres, les principaux éléments de la chaîne de causalité des interventions sectorielles de la Banque, depuis les intrants jusqu'aux effets à court ou moyen terme et à l'impact. Il présente les données de base et établit les cibles de chaque indicateur d'effet.

En plus d'un suivi régulier de la mise en œuvre des opérations selon les procédures internes de la Banque, le suivi de la mise en œuvre du DSIR et des progrès vers la réalisation des objectifs indiqués dans la matrice des résultats se fera lors d'une revue à mi-parcours, en 2022, et lors de l'élaboration du rapport d'achèvement, en 2025. Ce suivi sera effectué par la Banque en étroite consultation avec les autorités régionales, soit la CEMAC et la CEEAC. La revue à mi-parcours sera préparée en collaboration avec les parties prenantes régionales pour prendre en compte les résultats intermédiaires et ajuster en conséquence la stratégie. Le RDGC établira, sur une base régulière, des rapports sur les réalisations des produits et effets, en coordination avec le Bureau de coordination de l'intégration régionale (RDRI) et les bureaux pays de la Banque. L'articulation de la théorie du changement pour le DSIR-AC est présentée à l'annexe 11.

La mise en œuvre du DSIR-AC 2019-2025 prévoit huit résultats principaux : (i) amélioration de la qualité des transports pour un meilleur accès aux marchés régionaux, (ii) meilleur accès des populations et du secteur privé à des énergies fiables et abordables, (iii) amélioration de la connectivité des infrastructures de transport, (iv) densification des interconnexions terrestres et des dorsales nationales à fibre optique, (v) cadre institutionnel harmonisé et fonctionnel qui favorise les échanges commerciaux intra-régionaux et les investissements, (vi) secteur financier plus dynamique avec une augmentation des financements domestiques pour le secteur privé, (vii) augmentation des emplois décents et des opportunités économiques durables, surtout pour les jeunes, et (viii) renforcement des capacités des communautés économiques régionales afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre des projets régionaux.

4.4 ALIGNEMENT AVEC LES PRIORITÉS DU CONTINENT, DE LA BANQUE ET DE LA RÉGION

Les objectifs du DSIR-AC sont en adéquation avec les priorités de la Banque, notamment, dans le cadre des Top 5, dont le pilier « intégrer l’Afrique » doit s’alimenter des quatre autres piliers (« nourrir l’Afrique », « éclairer l’Afrique », « industrialiser l’Afrique » et « améliorer les conditions de vie des populations en Afrique »). L’intégration régionale permet aussi, en retour, de soutenir l’opérationnalisation de ces quatre autres priorités. Le DSIR-AC est aussi en adéquation avec la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque, qui vise à accompagner l’Afrique dans sa marche vers un développement économique et une cohésion sociale véritables (croissance inclusive), tout en encourageant une exploitation durable des ressources naturelles (croissance verte)²⁸. Dans ce cadre, la Banque reconnaît cinq principales priorités opérationnelles lui permettant de mener ses actions : développement des infrastructures, intégration économique régionale, développement du secteur privé, gouvernance et responsabilisation ainsi que qualifications et technologies. En plus, les piliers du DSIR-AC 2019-2025 sont alignés sur ceux du CSIR 2018-2025, approuvé en mars 2018, à savoir (i) l’énergie et la connectivité des infrastructures, (ii) le commerce et l’investissement et (iii) l’intégration des marchés financiers.

Au niveau continental, les objectifs et piliers du DSIR-AC sont en adéquation avec ceux de l’Union africaine en matière d’intégration. En effet, dans

le cadre de l’Agenda 2063²⁹, l’Union africaine vise notamment à renforcer l’intégration continentale à travers (i) la facilitation des échanges de biens transfrontaliers, (ii) les infrastructures de transport, d’énergie et de télécommunications pour connecter un plus grand nombre de populations, (iii) une plus grande liberté de circulation pour les personnes, (iv) la croissance et la circulation des capitaux au-delà des frontières nationales et (v) la production de données d’informations et de savoir pour promouvoir la compétitivité économique et le bien-être social.

Au niveau des institutions régionales, le DSIR prend en compte la vision stratégique à l’horizon 2025 de la CEEAC³⁰ et le Programme économique régional 2017-2021 de la CEMAC³¹. La Vision 2025 de la CEEAC a pour objectif global de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l’activité économique et sociale, tout en élevant le niveau de vie des populations. La mise en œuvre de cette vision est soutenue par un plan stratégique à moyen terme, adopté en juillet 2017. Par ailleurs, le plan économique de la CEMAC pour la période 2017-2021 repose sur deux missions, à savoir : (i) renforcer l’intégration physique avec le développement des corridors régionaux de transport, le renforcement de la production et de l’interconnexion énergétique et l’émergence d’un marché numérique et (ii) accélérer l’intégration commerciale en facilitant la libre circulation des biens, des services et des personnes et en accélérant la diversification économique et la création d’emplois.

28 Groupe de la Banque africaine de développement, *Au centre de la transformation de l’Afrique : stratégie pour la période 2013-2022*, 2013.

29 Union Africaine, *Agenda 2063, l’Afrique que nous voulons*, 2015.

30 Communauté économique des États de l’Afrique centrale, *Vision stratégique de la CEEAC à l’horizon 2025*, 2007.

31 Communauté économique et monétaire des États de l’Afrique centrale, *Programme économique régional : plan opérationnel 2017-2021*.



V. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

5.1 QUESTIONS LIÉES AU DIALOGUE AVEC LES PAYS ET LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Il n'existe pas encore de cadre de concertation formel entre les principaux partenaires au développement sur l'intégration régionale en Afrique centrale. Toutefois, la Banque, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies et l'Union européenne ont récemment multiplié les initiatives de concertation pour mieux coordonner leurs opérations. Par ailleurs, en novembre 2018, la Banque a été invitée par la Commission économique pour l'Afrique, à travers le RDGC, à participer au mécanisme régional de coordination des partenaires techniques et financiers en Afrique centrale. La Banque et ses partenaires conviennent que le secteur privé peut contribuer de manière significative pour faire face aux défis de l'emploi et de la création de richesse, notamment en mettant l'accent sur l'intégration dans les chaînes de valeur régionales, en particulier dans le domaine du bois et des emplois verts. Pour cette raison, le soutien au secteur privé a été un aspect important des discussions. De plus, la Banque reste en première ligne pour imaginer des approches novatrices de financement des infrastructures qui permettraient de mobiliser des ressources financières supplémentaires, comme c'est le cas avec Africa50. La Banque soutient également la mise en place des cadres appropriés pour promouvoir les partenariats public-privé, le partage des connaissances et des meilleures pratiques, l'accès aux réseaux stratégiques et bases de données, le développement des plateformes sur l'investissement et les opportunités d'affaires, notamment.

5.2 ARRANGEMENTS INTERNES ET EXTERNES

Au niveau interne, le RDGC et le RDRI assureront le suivi de la mise en œuvre du DSIR-AC avec le soutien des bureaux extérieurs de la Banque en Afrique centrale. Au niveau externe, les sept pays du RDGC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, RDC et Tchad), membres de la CEEAC, mettront en œuvre le DSIR-AC sous l'égide

de la CEEAC et de la CEMAC, en étroite collaboration avec les autres partenaires au développement.

5.3 ALLOCATION ET FINANCEMENT

En tant que cofinancier, la Banque jouera un rôle de catalyseur pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du DSIR-AC 2019-2025. Ce rôle sera appuyé par l'effet de levier des contributions financières de la Banque aux projets et programmes. À cet effet, la Banque utilisera les ressources par pays du Fonds africain de développement, le guichet des opérations régionales du Fonds africain de développement, les ressources de la BAD et un certain nombre de mécanismes tels que la Facilité d'appui à la transition, la Facilité africaine de l'eau, le Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure (NEPAD-IPPF), le Fonds fiduciaire en faveur des pays à revenu intermédiaire ainsi que d'autres fonds fiduciaires multilatéraux et bilatéraux. Dans la même veine, la Banque prêtera une attention particulière à la promotion du secteur privé, notamment à travers des opérations incluant le secteur privé et l'appui à la mobilisation des ressources domestiques, ce qui favoriserait la promotion de la diversification économique et du commerce intra-régional. Dans cette perspective, la Banque poursuivra également ses échanges dans le cadre du Forum africain des investissements en vue de mobiliser davantage de financements privés pour la réalisation du programme indicatif. La Banque s'efforcera d'intégrer la mobilisation des ressources dans le cycle des opérations tandis que la relocalisation du RDGC à Yaoundé, au Cameroun, lui permettra de renforcer le dialogue avec les autres partenaires au développement, en vue d'accroître le cofinancement. Par ailleurs, la Banque compte améliorer sa coordination interne pour une meilleure utilisation des fonds fiduciaires dont elle assure la gestion. Enfin, le soutien de la Banque au projet de fusion des bourses d'Afrique centrale devrait permettre au secteur privé (notamment les fonds de pension) et aux populations de contribuer au financement des projets en appui à la diversification et à la transformation régionale. Le programme indicatif des opérations régionales et multinationales pour le DSIR-AC est proposé à l'annexe 9. Les facteurs clés du succès seront d'assurer que

les opérations sont coordonnées et classées par ordre de priorité et que les ressources nécessaires sont mobilisées, aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur de la Banque.

5.4 RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les risques majeurs pour le DSIR-AC résident dans la persistance de la détérioration du contexte politique et sécuritaire en Afrique centrale, le non redressement des cours du pétrole et la faible capacité des ressources humaines et organisationnelles (tableau 2). Par ailleurs, dans les pays, les opérations multilatérales – qui se font sur le long terme – sont souvent en concurrence avec des investissements nationaux qui peuvent sembler financièrement et politiquement plus rentables à court terme³². Les gouvernements ont parfois tendance à

privilégier les opérations nationales de la Banque au détriment des programmes de promotion du commerce intra-régional et de renforcement de l'intégration régionale. Pour contrer ces tendances, la Banque va mettre en place et renforcer des cadres de dialogue au sujet de l'intégration régionale, à travers, notamment, l'organisation d'un forum régional annuel sur l'intégration et la présence du bureau régional à Yaoundé, au Cameroun.

Il convient d'appliquer une relative souplesse pour la mise en œuvre des opérations dans les États en transition, conformément aux directives de la Banque³³. Enfin, le DSIR-AC 2019-2025 sera mis en œuvre sur la base d'un renforcement des partenariats, notamment avec les communautés économiques régionales, les gouvernements, le secteur privé et d'autres partenaires du développement. La Banque continuera à agir comme leader dans les domaines où elle bénéficie d'avantages comparatifs avérés.

Tableau 2 : Risques et mesures d'atténuation

Obstacles	Mesures d'atténuation
1. Persistance de la détérioration du contexte politique et sécuritaire	Suivre et appuyer les efforts de stabilisation des pays d'Afrique centrale à travers le Conseil de paix et de sécurité (COPAX), le fonctionnement de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FPMAC), ainsi que la mobilisation de la communauté internationale dans plusieurs pays de la région (RCA, RDC, etc.). Il s'agira aussi de faire un usage adapté des instruments de la Banque disponibles pour les États fragiles.
2. Non redressement des cours du pétrole, et faiblesses des prix des autres matières premières	Soutenir les initiatives de stabilisation en cours dans la région, tel que le Programme de réformes économiques et financières (PREF) de la CEMAC, les programmes d'appui budgétaires et renforcer le dialogue avec les pays sur le besoin de diversification des économies.
3. Faiblesse des capacités humaines et organisationnelles des CERs, notamment pour le suivi dans la mise en œuvre des projets multinationaux	Poursuivre le renforcement des capacités des CER et renforcer les appuis en matière de développement du capital humain dans la région.
4. Limitation des ressources financières et humaines de la Banque dédiées aux opérations multinationales	Identifier des ressources financières additionnelles à dédier aux opérations multinationales, y compris des Fonds fiduciaires.
5. Vulnérabilité de la région aux changements climatiques, pouvant avoir un impact sur les projets extractifs.	Assurer l'intégration de l'analyse climatique et assurer le développement des mesures d'adaptation dans les projets/programmes.

32 Groupe de la Banque africaine de développement, *Politique et stratégie d'intégration régionale (PSIR) 2014-2023*, 2015

33 Groupe de la Banque africaine de développement, *Directives opérationnelles de la facilité en faveur des États fragiles (FEF)*; Groupe de la Banque africaine de développement (Département d'appui à la transition), *Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience, 2014-2019*.



VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le DSIR-AC 2019-2025 permet à la Banque de définir un cadre d'orientation pour ses actions de promotion de la coopération économique et d'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique centrale au cours des sept prochaines années. Il permettra d'opérationnaliser le CSIR 2018-2025 de la Banque dans cette région en prenant en compte les évolutions récentes, la volonté exprimée par les autorités politiques dans la région et les priorités des institutions d'appui à l'intégration régionale, le rôle accru du secteur privé en tant que moteur principal de la croissance, le rôle des gouvernements en tant qu'agents et facilitateurs des réformes structurelles en vue d'atteindre les objectifs de diversification économique et de transformation structurelle. Le DSIR-AC est aligné sur les priorités opérationnelles de la CEEAC et de la CEMAC. La Banque s'est également inspirée de l'expérience de ses interventions passées en matière d'appui aux processus d'intégration régionale, tout en s'appuyant sur les initiatives régionales et continentales actuelles.

Le DSIR-AC 2019-2025 sera soutenu par des interventions accrues pour réduire le déficit en infrastructure et connecter les marchés ainsi que pour harmoniser et rationaliser les politiques à l'échelle régionale en vue de promouvoir les échanges commerciaux intra-régionaux et les investissements transfrontaliers. En outre la Banque veillera, dans le cadre du DSIR-AC, à soutenir le développement des capacités humaines et institutionnelles

ainsi qu'une gestion durable des ressources naturelles pour une croissance inclusive et verte.

Le processus d'instruction du DSIR-AC s'articule autour des principales étapes suivantes : l'élaboration de la note conceptuelle, en mai 2018; la revue par les pairs examinateurs de la note conceptuelle, le 8 juin 2018; la revue par l'équipe régionale de la note conceptuelle, le 13 juin 2018; l'approbation de la proposition des piliers du DSIR-AC 2019-2025 par le Comité des opérations pour l'efficacité du développement, le 25 juin 2018; la mission de préparation auprès de la CEEAC et de la CEMAC, du 9 au 10 juillet 2018, et les consultations auprès des mêmes institutions, du 10 au 13 septembre 2018. Le DSIR-AC 2019-2025 a ensuite fait l'objet d'une révision par l'équipe régionale, le 18 octobre 2018, et par le comité des opérations, le 12 décembre 2018. Sa soumission au conseil d'administration de la BAD et au conseil d'administration du Fonds africain de développement est prévue pour le 30 janvier 2019.

La Direction sollicite l'approbation, par le conseil d'administration de la BAD et le conseil d'administration du Fonds africain de développement, du Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale (DSIR-AC) couvrant la période 2019-2025 et le niveau d'assistance proposé.



Annexe 1 : Principaux indicateurs économiques et sociaux de l'Afrique centrale

Tableau 1.1 - Données macro-économiques de base de l'Afrique centrale, 2008-2020

Taux de croissance du PIB réel (%)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(e)	2019(p)	2020(p)
Cameroun	2,9	1,9	3,3	4,1	4,5	5,4	5,9	5,7	4,6	3,5	3,8	4,4	4,7
République Centrafricaine	2,1	1,7	3,0	3,3	4,0	-36,7	1,0	4,8	4,5	4,0	4,3	5,0	5,0
Tchad	3,1	4,2	13,6	0,1	8,9	5,7	6,9	1,8	-6,4	-3,8	2,8	4,2	5,8
Congo	5,6	7,8	8,7	3,4	3,8	3,3	6,8	2,6	-2,8	-3,1	2,0	3,7	-0,1
République Démocratique du Congo	6,2	2,9	7,1	6,9	7,1	8,5	9,5	7,7	1,7	3,7	4,0	4,5	4,6
Guinée Equatoriale	17,8	1,3	-8,9	6,5	8,3	-4,1	0,4	-9,1	-8,6	-2,9	-7,9	-2,7	-2,5
Gabon	5,3	-2,3	6,3	7,1	5,3	5,5	4,4	3,9	2,1	0,5	2,0	3,4	3,4
Afrique Centrale	6,8	2,4	4,2	4,9	6,1	4,0	5,9	3,3	0,2	1,1	2,2	3,6	3,5

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(e)	2019(p)	2020(p)
Afrique centrale	6,8	2,4	4,2	4,9	6,1	4,0	5,9	3,3	0,2	1,1	2,2	3,6	3,5
Afrique de l'Est	5,4	4,8	8,0	5,4	3,0	7,2	5,8	6,5	5,1	5,9	5,7	5,9	6,1
Afrique du Nord	5,1	3,0	4,1	-0,2	12,0	0,8	1,5	3,7	3,2	4,9	4,3	4,4	4,3
Afrique australe	4,5	0,1	4,3	3,9	4,1	3,6	3,0	1,6	0,7	1,6	1,2	2,2	2,8
Afrique de l'Ouest	5,8	5,9	9,2	5,0	5,1	5,8	6,1	3,2	0,5	2,7	3,3	3,6	3,6
Afrique	5,3	3,3	5,8	2,9	7,3	3,6	3,7	3,5	2,1	3,6	3,5	4,0	4,1

Inflation(%)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(e)	2019(p)	2020(p)
Cameroun	5,3	3,0	1,3	2,9	2,4	2,1	1,9	2,7	0,9	0,6	1,1	1,1	2,0
République Centrafricaine	9,3	3,5	1,5	1,2	5,9	6,6	11,6	4,5	4,6	4,1	3,9	3,3	3,2
Tchad	8,3	10,1	-2,1	1,9	7,7	0,2	1,7	6,8	-1,1	-0,9	2,1	2,3	2,3
Congo	6,0	4,3	0,4	1,8	5,0	4,6	0,9	3,2	3,2	0,5	1,5	1,6	2,0
République Démocratique du Congo	18,0	46,1	23,5	14,9	0,9	0,9	1,2	1,0	2,9	41,5	27,7	14,9	10,5
Guinée Equatoriale	4,7	5,7	5,3	4,8	3,4	3,2	4,3	1,7	1,4	0,7	0,6	1,4	1,9
Gabon	5,3	1,9	1,4	1,3	2,7	0,5	4,5	-0,1	2,1	3,0	2,8	2,3	2,5
Afrique Centrale	8,1	11,4	5,5	5,0	3,2	1,9	2,4	2,3	1,6	9,3	7,3	4,7	4,1

Solde budgétaire global (% du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(e)	2019(p)	2020(p)
Cameroun	2,2	-0,3	-0,6	-1,6	-0,8	-3,6	-3,5	-2,2	-5,7	-4,9	-2,6	-2,1	-1,6
République Centrafricaine	-1,3	-0,6	-1,5	-2,4	0,0	-6,6	3,0	-0,7	1,7	-1,5	1,0	0,6	0,2
Tchad	3,6	-9,2	-4,2	2,4	0,5	-2,1	-4,2	-4,7	-2,5	-0,8	0,1	0,2	0,5
Congo	27,2	4,9	15,7	16,0	7,3	-4,5	-11,3	-41,7	-12,9	-12,5	-4,8	-5,2	-3,6
République Démocratique du Congo	-1,1	0,9	-1,0	-1,0	1,7	3,1	1,2	-0,3	-0,9	0,1	-0,6	0,0	0,3
Guinée Equatoriale	20,4	-3,1	-4,5	0,8	-7,3	-5,9	-4,8	-3,3	-3,7	-2,9	-0,9	-0,5	0,3
Gabon	11,0	6,8	2,7	1,7	6,2	-3,1	6,0	-1,1	-4,7	-3,6	-0,3	0,5	1,8
Afrique Centrale	8,7	0,0	0,7	1,9	0,6	-2,2	-2,0	-4,7	-4,0	-3,0	-1,4	-1,0	-0,3

Solde du compte courant (% du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(e)	2019(p)	2020(p)
Cameroun	-1,2	-3,1	-3,1	-2,6	-3,3	-3,5	-4,0	-3,8	-3,2	-2,7	-3,2	-3,1	-3,1
République Centrafricaine	-9,9	-9,1	-10,2	-7,5	-4,6	-3,1	-5,6	-9,5	-10,0	-9,4	-8,3	-7,3	-7,0
Tchad	3,7	-9,2	-9,0	-5,6	-8,7	-9,2	-9,0	-10,1	-10,7	-6,6	-4,3	-4,3	-4,5
Congo	-1,2	-14,2	7,8	-3,2	17,7	1,7	-11,6	-42,9	-70,1	-13,2	4,0	5,1	0,8
République Démocratique du Congo	-0,8	-6,0	-10,1	-5,0	-4,3	-5,2	-4,8	-3,9	-3,7	-3,6	-1,1	1,9	2,4
Guinée Equatoriale	1,1	-9,7	-20,2	-5,7	-1,1	-2,5	-4,3	-16,3	-0,6	-1,3	-2,7	-2,9	-3,9
Gabon	21,6	4,4	14,9	21,0	17,6	7,0	7,3	-5,7	-10,2	-4,9	-1,5	-0,4	-0,8
Afrique Centrale	3,2	-5,7	-4,2	-0,6	1,4	-2,4	-4,1	-9,0	-9,3	-4,3	-2,0	-1,0	-1,3

Source : Département des statistiques de la BAD

Taux de change (unité monétaire locale par dollar EU)

	Inflation						Taux de change							
	(%)						(Monnaie locale / \$)							
	2017	2018 (e)	2019 (p)	2020 (p)	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (p)	2020 (p)	2015	2016	2017	2018 (e)
Cameroun	0,6	1,1	1,1	2,0	591,4	593,0	582,1	530,2			591,4	593,0	582,1	530,2
République centrafricaine	4,1	3,9	3,3	3,2	591,4	593,0	582,1	530,2			591,4	593,0	582,1	530,2
Tchad	-0,9	2,1	2,3	2,3	591,4	593,0	582,1	530,2			591,4	593,0	582,1	530,2
Congo	0,5	1,5	1,6	2,0	591,4	593,0	582,1	530,2			591,4	593,0	582,1	530,2
République Démocratique du Congo	41,5	27,7	14,9	10,5	926,0	1 010,3	1 464,4	1 839,4			926,0	1 010,3	1 464,4	1 839,4
Guinée équatoriale	0,7	0,6	1,4	1,9	591,4	593,0	582,1	530,2			591,4	593,0	582,1	530,2
Gabon	3,0	2,8	2,3	2,5	591,4	593,0	582,1	530,2			591,4	593,0	582,1	530,2
Afrique centrale	9,3	7,3	4,7	4,1
Afrique	7,4	10,1	9,8	8,3

Sources : Statistiques, estimations et prévisions des services de la Banque africaine de développement, de la Base de données statistiques financières internationales du Fonds monétaire international et de diverses autorités nationales.

Tableau 1.2 – Indicateur de base pour l'Afrique centrale, 2018

	Population		Superficie (en milliers de km ²)	Densité de la population (habitants / km ²)	Produit intérieur brut, PPA (en millions de dollars)		Produit intérieur brut par habitant (en dollars, PPA)	Moyenne annuelle de la croissance du PIB réel, 2010-2020 (%)
	(en milliers)							
Cameroun	24 678		475	52	95 068		3 852	4,5
République Centrafricaine	4 737		623	8	3 620		764	0,2
Tchad	15 353		1 284	12	30 320		1 975	3,6
Congo	5 400		342	16	30 665		5 679	2,6
République Démocratique du Congo.	84 005		2 345	36	72 872		867	5,9
Guinée équatoriale	1 314		28	47	29 764		22 654	-2,9
Gabon	2 068		268	8	38 280		18 515	4,0
Afrique centrale	137 555		5 365	26	300 588		2 185	3,5
Afrique	1 286 206		30 049	43	6764 685		5 259	4,0

Sources: Statistiques et estimations des services du DESA 2017, de la Banque africaine de développement et de diverses autorités nationales.

Tableau 1.3 – Composantes de la demande et taux de croissance en Afrique centrale, 2017-2020

	2017						2018 (e)				2019 (p)				2020 (p)							
	Consommation finale		Formation brute de capital		Secteur externe		Consommation finale totale		Formation brute de capital		Exportations		Importations		Consommation finale totale		Formation brute de capital		Exportations		Importations	
	Privé	Public	Privé	Public	Exp	Imp	(% de la croissance réelle)						(% de la croissance réelle)									
	% du PIB																					
Cameroun	68,5	19,1	28,2	9,1	39,1	63,9	4,4	8,2	3,9	7,0	4,0	8,0	4,0	6,1	4,7	8,3	4,4	6,4	4,4	6,4	6,4	
République Centrafricaine	93,5	14,1	8,0	6,6	17,0	39,2	3,2	6,8	4,9	3,3	4,1	8,8	4,5	4,6	4,4	9,1	3,7	5,2	3,7	5,2	5,2	
Tchad	85,8	10,0	1,5	4,8	26,2	28,4	2,2	5,0	5,1	4,3	2,1	6,0	7,2	2,2	4,3	6,0	6,0	8,4	8,4	4,7	4,7	
Congo	51,5	21,6	20,2	9,3	65,5	68,1	-2,3	-21,9	4,0	-12,9	-2,6	-0,3	1,9	-10,1	-4,3	-27,2	1,1	-18,1	1,1	-18,1	-18,1	
RDC	73,9	5,5	22,0	2,4	35,5	39,3	-22,9	9,8	22,7	-25,8	-8,5	4,6	11,1	-10,4	-2,8	4,6	8,1	-3,1	8,1	-3,1	-3,1	
Guinée équatoriale	49,0	19,8	4,1	10,7	42,4	26,0	-1,3	-0,2	-13,9	0,4	-2,5	-1,4	-3,1	-2,4	-4,4	-2,0	-0,7	-3,8	-0,7	-3,8	-3,8	
Gabon	47,5	16,1	28,9	5,0	40,6	38,1	3,3	1,6	0,7	2,0	3,6	0,1	3,5	1,1	2,7	1,6	3,5	0,9	3,5	0,9	0,9	
Afrique centrale	66,8	11,5	18,0	4,9	32,9	34,1	-4,2	2,2	6,2	-10,4	-0,1	2,8	5,3	-4,0	1,0	-0,1	4,6	-2,8	4,6	-2,8	-2,8	
Afrique	68,7	13,6	13,7	9,5	22,7	28,1	1,3	4,4	2,9	-1,4	2,7	5,3	3,4	2,3	3,5	5,1	2,9	3,3	2,9	3,3	3,3	

Sources: Statistiques, estimations et prévisions des services de la Banque africaine de développement et de diverses autorités nationales.

Tableau 1.4 – Finances publiques en Afrique centrale, 2017-2020 (% du PIB)

	2017				2018 (e)				2019 (p)				2020 (p)			
	Re- cettes totales et dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales et dons	Dépenses to- tales et prêts nets	Solde global	Recettes totales et dons	Dépenses to- tales et prêts nets	Solde global	Recettes totales et dons	Dépenses to- tales et prêts nets	Solde global	Recettes totales et dons	Dépenses to- tales et prêts nets	Solde global	
Cameroun	15,6	20,4	-4,9	16,4	19,0	-2,6	16,3	18,4	-2,1	15,8	17,4	-1,6				
République Centrafricaine	14,5	16,0	-1,5	16,8	15,8	1,0	16,4	15,7	0,6	15,7	15,6	0,2				
Tchad	14,4	15,2	-0,8	14,9	14,8	0,1	14,6	14,4	0,2	14,7	14,1	0,5				
Congo	32,7	45,1	-12,5	30,8	35,6	-4,8	29,2	34,4	-5,2	27,8	31,3	-3,6				
République Démocratique du Congo	11,6	11,5	0,1	9,5	10,1	-0,6	8,9	8,9	0,0	8,6	8,2	0,3				
Guinée Equatoriale	21,8	24,7	-2,9	22,0	22,9	-0,9	21,6	22,1	-0,5	21,6	21,4	0,3				
Gabon	18,8	22,5	-3,6	19,2	19,4	-0,3	19,7	19,2	0,5	22,4	20,5	1,8				
Afrique centrale	16,4	19,4	-3,0	16,4	17,8	-1,4	16,1	17,0	-1,0	16,0	16,3	-0,3				
Afrique	21,7	28,0	-6,3	21,2	27,8	-6,6	21,3	26,8	-5,5	22,2	26,7	-4,5				

Sources: Statistiques, estimations et prévisions des services de la Banque africaine de développement et de diverses autorités nationales.

Tableau 1.5 – Indicateurs de la balance des paiements en Afrique centrale, 2017-2020

	Balance commerciale				Solde du compte courant				Solde du compte courant			
	(en millions de dollars)				En millions de dollars)				(% du PIB)			
	2017	2018 (e)	2019 (p)	2020 (p)	2017	2018 (e)	2019 (p)	2020 (p)	2017	2018 (e)	2019 (p)	2020 (p)
Cameroun	- 426	- 418	- 746	- 1 166	- 922	- 1 257	- 1 306	- 1 398	- 2,7	- 3,2	- 3,1	- 3,1
République Centrafricaine	- 244	- 281	- 296	- 314	- 161	- 160	- 154	- 159	- 9,4	- 8,3	- 7,3	- 7,1
Tchad	306	777	917	1 074	- 656	- 549	- 588	- 672	- 6,6	- 4,3	- 4,3	- 4,5
Congo	1 970	3 877	4 268	4 794	- 1 048	383	506	82	- 13,2	4,0	5,1	,8
République Démocratique du Congo.	- 158	3 157	5 228	6 879	- 1 349	- 385	686	929	- 3,6	- 1,1	1,9	2,4
Guinée Equatoriale	2 913	3 441	3 196	3 182	- 149	- 344	- 369	- 490	- 1,3	- 2,7	- 2,9	- 3,9
Gabon	2 549	3 593	3 739	3 966	- 713	- 267	- 66	- 161	- 4,9	- 1,5	- 0,4	- 0,8
Afrique centrale	6 909	14 144	16 305	18 414	- 4 999	- 2 579	- 1 291	- 1 870	- 4,3	- 2,0	- 1,0	- 1,3
Afrique	- 132 249	- 145 208	- 131 203	- 123 546	- 156 015	- 150 609	- 121 383	- 104 063	- 6,8	- 6,5	- 5,0	- 4,0

Sources: Statistiques, estimations et prévisions des services de la Banque africaine de développement et de diverses autorités nationales.

Tableau 1.6 - Contributions sectorielles à la croissance du PIB de l'Afrique centrale (%) 2014-2018

		Agriculture	Industrie	Services
Moyenne 2014-16	Cameroun	0,9	1,8	2,3
	République Centrafricaine	-0,1	0,3	3,1
	Tchad	1,6	1,0	-1,0
	Congo	-0,1	1,1	1,3
	République Démocratique du Congo	0,8	3,2	2,4
	Guinée Equatoriale	0,1	-5,6	-0,5
	Gabon	0,5	0,5	2,5
	Afrique centrale	0,7	0,9	1,6
2017	Cameroun	0,9	0,4	2,1
	République Centrafricaine	0,6	0,9	1,3
	Tchad	1,3	-3,2	-1,8
	Congo	-2,0	-2,6	0,1
	République Démocratique du Congo	0,3	3,5	0,8
	Guinée Equatoriale	0,1	-3,5	1,0
	Gabon	0,2	-0,6	1,2
	Afrique centrale	0,5	-0,2	0,7
2018	Cameroun	1,0	1,0	2,0
	République Centrafricaine	3,7	1,0	-1,0
	Tchad	2,3	0,5	-2,6
	Congo	0,3	-1,1	1,6
	République Démocratique du Congo	0,7	1,6	1,9
	Guinée Equatoriale	0,2	-5,6	-1,5
	Gabon	0,3	0,3	2,3
	Afrique centrale	0,3	1,4	0,8

Source : Département des statistiques de la BAD

Tableau 1.7 - Accumulation de la dette extérieure des pays d'Afrique centrale, 2008-2018 (% du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cameroun	4,5	4,9	5,6	6,3	8,2	11,4	14,9	19,4	19,6	22,5	23,6
République Centrafricaine	25,6	9,0	9,0	8,0	9,9	15,0	35,0	32,6	28,2	27,9	23,6
Tchad	15,6	27,4	24,6	20,7	20,5	21,8	29,1	25,0	27,1	28,7	26,0
Congo	64,0	58,8	19,7	21,2	25,9	32,1	36,0	80,5	87,1	86,7	67,4
République Démocratique du Congo	71,0	74,8	26,3	22,6	21,4	19,5	18,9	20,8	22,4	21,5	21,0
Guinée Equatoriale	0,5	4,5	8,0	6,7	7,3	6,2	5,6	8,8	9,1	9,0	10,3
Gabon	13,8	20,3	16,8	15,4	16,6	24,2	25,3	33,3	35,6	40,6	37,4
Afrique centrale	24,8	28,6	15,4	14,3	15,3	17,5	19,6	25,5	26,7	28,1	27,1

Source : Département des statistiques de la BAD

Tableau 1.8 – Indicateurs démographiques en Afrique centrale, 2018

	Taux de croissance de la population (%)	Population urbaine (% du total)	Répartition par âge (% de la population totale)			Taux de fécondité (Naissances par femme)
			0-14	15-64	65+	
Cameroon	2,6	56,4	42,5	54,3	3,2	4,6
Central African Rep.	1,7	41,4	42,8	53,5	3,6	4,7
Chad	3,0	23,1	46,9	50,6	2,5	5,7
Congo	2,6	66,9	42,1	54,5	3,4	4,5
Congo, Dem. Rep.	3,3	44,5	46,2	50,8	3,0	5,9
Equatorial Guinea	3,6	72,1	37,0	60,1	2,8	4,5
Gabon	2,1	89,4	35,9	59,7	4,4	3,7
Central Africa	3,0	46,0	45,1	51,9	3,0	5,5
Africa	2,5	42,5	40,6	55,8	3,5	4,4

Sources: Statistiques et estimations des services du DESA 2017, de la Banque africaine de développement et de diverses autorités nationales.

Tableau 1.9 – Indicateurs de pauvreté et de répartition des revenus en Afrique centrale, 2014-2017

	Seuil national de pauvreté*		International poverty line		Coefficient de Gini**		Valeur
	Année d'enquête	Population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	Année d'enquête	Population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,9 dollars (%)	Année d'enquête	Année d'enquête	
Cameroun	2014	37,5	2014	23,8	2 014	2 014	46,6
République Centrafricaine	2008	62,0	2008	66,3	2 008	2 008	56,2
Tchad	2011	46,7	2011	38,4	2 011	2 011	43,3
Congo	2012	63,9	2011	37,	2 011	2 011	48,9
République Démocratique du Congo	2011	46,5	2012	77,1	2 012	2 012	42,1
Guinée Equatoriale	2006	76,8
Gabon	2017	33,4	2017	3,4	2 017	2 017	38,0
Afrique centrale
Afrique

Notes: * Défini comme les deux tiers de la consommation moyenne
 ** Le coefficient de Gini est défini sur la répartition des revenus.

Sources : Diverses autorités nationales et la Banque Mondiale. *Base de données en ligne, EDS pays.*

Tableau 1.10 – Indicateurs sanitaires de base en Afrique centrale

	Espérance de vie à la naissance (années)			Prévalence de la malnutrition, 2016		Personnel de santé (pour 100.000 habitants) 2010-2016	
	2018			Prévalence de la malnutrition, 2016	Médecins	Infirmiers et sages-femmes	
	Total	Homme	Femme				
Cameroun	59,1	58,0	60,2	7,3	8,3	52,0	
République Centrafricaine	53,6	51,6	55,6	61,8	
Tchad	53,5	52,3	54,8	39,7	4,4	30,9	
Congo	65,5	63,9	67,2	37,5	9,5	82,4	
République Démocratique du Congo	60,4	58,9	62,0	
Guinée Equatoriale	58,2	57,0	59,7	
Gabon	66,8	65,2	68,5	9,4	40,6	289,8	
Afrique centrale	59,5	58,0	60,9	24,9	8,5	58,0	
Afrique	63,1	61,4	64,9	18,5	33,6	123,3	

Sources: Département des statistiques de la Banque africaine de développement; Espérance de vie à la naissance et VIH/sida à partir de la révision 2015 de NU DESA; Prévalence de la sous-alimentation et disponibilités alimentaires : FAO; Base de données en ligne sur l'insécurité alimentaire ; Dépenses totales de santé et dépenses publiques de santé : Base de données en ligne de l'OMS.

Tableau 1.11 – Indicateurs de base sur l'éducation en Afrique centrale

	Estimation du taux d'alphabétisation des adultes, 2010-2017 (% des 15 ans et plus)			Taux brut de scolarisation, primaire, 2010-2017			Dépenses publiques d'éducatives, 2000-2016 (% of GDP)
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	
	Cameroun	71,3	78,3	64,8	113,2	119,0	
République Centrafricaine	36,8	50,7	24,4	105,7	120,0	91,5	1,2
Tchad	22,3	31,3	14,0	88,1	99,0	77,0	2,8
Congo	79,3	86,4	72,9	104,2	100,6	107,8	6,2
République Démocratique du Congo	77,0	88,5	66,5	108,0	108,4	107,6	2,2
Guinée équatoriale	95,0	97,3	92,4	61,6	61,8	61,3	...
Gabon	82,3	84,9	79,9	138,7	140,8	136,6	2,7
Afrique centrale	68,8	78,9	59,5	106,5	109,5	103,5	2,1
Afrique	65,5	77,0	62,6	99,5	101,6	97,4	4,9

Sources: Département des statistiques de la Banque africaine de développement ; Institut de statistique de l'UNESCO et diverses autorités nationales

Tableau 1.12 – Indicateurs du marché du travail en Afrique centrale, 2018

	Ration emploi/population, 15+				Taux de participation de la population active, 15+				Taux de chômage, Total (%)
	Total	Femme	Jeune	Total	Femme	Homme	Total		
	Cameroun	73,0	67,6	50,6	76,4	71,4	81,4	4,2	
République centrafricaine	67,4	59,2	48,4	76,8	70,8	83,1	5,8		
Tchad	66,9	60,3	49,7	71,6	64,0	79,3	5,9		
Congo	61,8	59,2	34,3	70,4	67,6	73,2	11,3		
République démocratique du Congo	69,7	68,3	43,9	71,4	70,6	72,3	3,7		
Guinée Equatoriale	54,7	51,3	24,7	83,1	72,0	92,9	7,6		
Gabon	41,6	31,2	10,8	52,4	42,9	61,7	19,5		
Afrique centrale	69,1	65,9	45,1	72,3	69,5	75,3	4,7		
Afrique	59,6	51,0	40,1	65,9	55,5	75,9	7,8		

Sources: Organisation internationale du travail, base de données ILOSTAT

Tableau 1.13 – Commerce intra-régional, 2017

Exportations vers =====>	Cameroun	République Centrafricaine	Tchad	Congo	République Démocratique du Congo	Guinée équatoriale	Gabon	Afrique centrale	Afrique	Monde
	(Millions de dollars US)									
Cameroun	..	27,7	135,5	49,4	18,5	38,4	43,9	313,4	480,5	3 233,0
République Centrafricaine	3,3	..	1,6	0,1	0,0	5,0	17,8	124,3
Tchad	7,5	0,5	..	0,3	0,1	8,3	10,8	1 343,7
Congo	145,7	1,2	0,1	..	19,5	6,2	40,3	213,0	656,9	5 428,0
République Démocratique du Congo	0,0	97,0	97,0	2 199,1	7 764,6
Guinée équatoriale	27,4	265,1	292,5	387,1	5 200,0
Gabon	16,7	5,9	3,7	54,1	3,6	22,9	..	106,9	325,7	5 477,0
Importations <===== de	Cameroun	République Centrafricaine	Tchad	Congo	République Démocratique du Congo	Guinée équatoriale	Gabon	Afrique centrale	Afrique	Monde
	(Millions de dollars US)									
Cameroun	..	1,6	5,6	147,8	0,0	28,5	6,5	190,0	973,9	5 104,7
République Centrafricaine	27,5	..	0,6	1,6	1,6	31,2	61,1	351,0
Tchad	247,4	1,8	..	0,1	40,5	289,8	426,7	1 964,5
Congo	96,8	0,1	0,3	..	99,4	281,6	154,9	633,1	1 979,3	6 398,2
République Démocratique du Congo	22,4	23,2	45,7	2 362,1	5 215,9
Guinée équatoriale	110,6	16,8	127,4	169,0	3 108,6
Gabon	62,6	0,0	0,1	23,4	0,0	8,5	..	94,7	269,1	2 822,6
<i>Source: CNUCED</i>										

Annexe 2 : Note sur la fragilité et les sources de résilience dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

La Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC) est actuellement composée de onze pays membres (Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, RDC, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe, Rwanda et Tchad) dont quatre sont reconnus par la Banque comme étant en situation de fragilité de la catégorie 1 (Burundi, RCA, RDC et Tchad). La Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) fait partie intégrante de la CEEAC, tandis que RDGC couvre 7 pays de la CEEAC dont tous les pays de la CEMAC avec la RDC.

De façon générale, la fragilité de la région est multiforme, elle transparait en grande partie sur les plans politico-sécuritaire, socio-économique et institutionnel. Au niveau politico-sécuritaire, la région fait face aux défis concentrés sous trois pôles géographiques, à savoir la région des Grands Lacs, le bassin du Lac Tchad et le golfe de Guinée. Les causes de la fragilité politique de la région sont intimement liées à (i) l'absence d'alternance politique, (ii) les faiblesses dans la protection des droits de l'homme, (iii) le manque de transparence dans la gestion des ressources, et (iv) les processus électoraux qui continuent d'accentuer la fragilité politique en créant des tensions sociales dans plusieurs pays (Burundi, Congo, Gabon et RDC).

L'extrême pauvreté matérielle des populations, la mauvaise gouvernance des ressources du sol et du sous-sol (hydrocarbures et minerais), la porosité des frontières ainsi que la défaillance des services publics des États dans certaines parties de leurs territoires sont des facteurs aggravants qui exacerbent les conflits. Le spectre de la guerre civile continue de planer, à des degrés divers, sur certains pays de la région.

Concernant la situation économique, la majorité des pays dépendent en grande partie du secteur pétrolier, excepté le Burundi et le Rwanda. Cette dépendance est à l'origine des obstacles à une diversification économique qui reposent principalement sur (i) une base de production réduite et des infrastructures de

transport insuffisantes; (ii) une faible compétitivité et un niveau d'investissement insuffisant; et (iii) une multiplicité de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans la région. En moyenne, 35% du PIB régional est généré par les secteurs pétrolier et minier. Le pétrole brut représente le premier produit d'exportation de la région et la principale source d'alimentation des recettes budgétaires à hauteur de près de 70% en moyenne. Des obstacles à la transformation économique de la CEEAC sont nombreux, ils sont pour la plupart liés à la mauvaise gouvernance des pays concernés et la faible capacité de leurs institutions.

Malgré les bonnes performances économiques réalisées, la situation sociale est restée préoccupante dans la communauté CEEAC, quatre pays (Tchad, RCA, RDC, Burundi) figurent parmi les dix plus mal classés de la planète selon l'indice de développement humain (IDH), et trois (RCA, RDC, Burundi) parmi les dix plus mal classés selon leur PIB par habitant. Dans les deux cas, la RDC, le Burundi et la RCA peuplés ensemble d'un peu moins de 100 millions d'habitants, tirent en moyenne la région vers une pauvreté extrême. Les indicateurs sociaux se sont beaucoup plus détériorés dans les pays en guerre ou la dégradation de la situation humanitaire des déplacés et des victimes des conflits s'est beaucoup accentuée, affectant la région avec des implications sur le renforcement des exclusions et des inégalités sociales.

Les inégalités dans la répartition des richesses sont fortes, avec un coefficient de Gini de 45.6 en moyenne. Le taux de chômage oscille entre 20% et 35% selon les pays. Tandis que le secteur public est le premier pourvoyeur d'emploi formel, et l'économie informelle occupe plus de 50 % de la population active (80 % en RDC, 70 % au Tchad et au Congo). La précarité de la population et particulièrement le chômage des jeunes sont des facteurs importants contribuant à l'instabilité qui sévit dans de nombreuses parties de la région. Au niveau genre, les femmes en général dans la région sont parmi les catégories les plus touchées par les situations de fragilité suite entre autres à l'ampleur

observé des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG).

Le manque d'infrastructures adéquates fait partie des principales causes de la fragilité actuelle dans la zone CEEAC, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports qui constituent un frein à l'essor du secteur privé et aux exportations inter-régionales. Pourtant, l'Afrique centrale est la partie du continent qui renferme le plus grand potentiel hydroélectrique avec 58% du potentiel africain. En dépit de ce potentiel, la situation énergétique des pays membres est loin d'être satisfaisante, et constitue un handicap à la mise en place d'une structure industrielle performante.

La gouvernance dans la région présente beaucoup de déficiences, ses principaux indicateurs restent faibles et inférieurs aux moyennes régionales de l'Afrique. Cette faiblesse, combinée à la faible capacité des institutions font obstacles à la transformation économique de la région. La transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des ressources publiques sont limitées en raison notamment de la faiblesse des institutions publiques chargées du contrôle de l'action gouvernementale mais également de la société civile et du manque d'informations sur les revenus provenant de l'exploitation des ressources, spécialement les ressources naturelles dans la région.

La majorité des pays de la région continuent d'occuper le bas du classement « Doing Business » de la Banque mondiale, et l'environnement des affaires dans la région demeure encore peu incitatif, tandis que l'investissement privé reste bien en-deçà de ce qui est requis pour propulser les économies de la région. Malgré la volonté politique pour améliorer le climat des affaires, les conditions ne sont pas encore favorables, les chocs exogènes et les troubles socio-politiques toujours présents dans la zone CEEAC découragent les investisseurs privés.

La région de la CEEAC demeure la moins intégrée du continent, le commerce entre régions est de loin le plus bas en comparaison aux autres communautés économiques régionales. La faible performance de l'intégration est principalement liée au déficit infrastructurel, le maintien de barrières tarifaires et non-tarifaires au sein de la région, la faible diversification des économies et la faiblesse des capacités humaines. Le

commerce extérieur des pays de la CEEAC est dominé par l'exportation de produits de base, notamment le pétrole, les produits miniers et les produits agricoles dont ces pays n'ont aucune influence sur les prix internationaux de leurs produits.

Enfin, la sous-région reste dans l'ensemble une zone d'insécurité alimentaire, avec de fortes prévalences de malnutrition dans certaines régions. Le secteur agricole ne contribue que pour 21 % à la formation du PIB régional et ne procure en moyenne que 9 % des recettes d'exportation. De plus, la plupart des États allouent moins de 5 % de leur budget à l'agriculture, contrairement à la recommandation de la Déclaration de Maputo de 2003, qui préconise que cette affectation atteigne au moins 10%.

Des réponses institutionnelles et financières ont été prises par la plupart des gouvernements pour éviter les dérapages et amortir les risques liés à ces différentes sources de fragilité en dépit de conjonctures et de contraintes exogènes. Mais elles n'ont pas été suffisantes pour endiguer la situation de la pauvreté généralisée touchant tous les pays de la région et toutes les catégories sociales.

Toutefois, la région possède d'importantes sources de résilience liées à sa grande diversité agro-écologique et d'abondantes ressources naturelles, sa localisation géostratégique avantageuse sur le centre du continent ainsi que ses ressources naturelles minières pour n'en citer que celles-ci, susceptibles de lui offrir des opportunités rassurantes. En effet, la région est un espace distinct, où se côtoient les zones écologiques sahariennes, situées aux confins Nord de la République du Tchad, les zones sahéliennes de l'Extrême-Nord du Cameroun et d'une partie du territoire tchadien, les zones forestières qui couvrent plus de 50 % de la superficie de la sous-région, ainsi que des zones montagneuses et une importante frange côtière, qui s'étend du littoral camerounais jusqu'au rivage de l'Angola. La sous-région compte en plus 346,2 millions d'hectares de forêts, 135,5 millions d'hectares de pâturage et 26,9 millions de terres arables. De même, la région renferme le plus grand potentiel hydroélectrique non exploité du monde qui est un atout stratégique majeur pour que la sous-région devienne une puissance capable de développer une offre énergétique compétitive, peu chère et durable.

Annexe 3 : Données sur les infrastructures de l'Afrique centrale

Tableau 3.1 - Indices de développement des infrastructures en Afrique centrale, 2010-2018

Pays/Région	Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cameroun	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AID) ³	15,02	15,74	16,58	16,79	18,20	18,98	19,03	19,29	19,81
	I. Indice composite du Transport	2,96	2,92	2,89	2,86	3,75	3,70	3,65	2,62	2,59
	II. Indice composite d'électricité	4,95	5,24	5,19	5,16	5,19	5,25	5,27	5,21	4,81
	III. Indice composite des TIC	0,71	1,01	2,26	3,94	5,83	10,79	11,88	18,01	21,50
République centrafricaine	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	58,28	59,00	60,44	60,44	54,28	55,19	56,03	56,97	57,22
	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AID)	9,06	9,59	10,19	10,52	11,20	11,72	11,87	11,83	11,95
	I. Indice composite du Transport	2,27	2,25	2,24	2,22	3,17	3,03	3,00	3,04	3,01
	II. Indice composite d'électricité	0,58	0,57	0,55	0,54	0,59	0,60	0,62	0,61	0,49
Tchad	III. Indice composite des TIC	0,19	0,38	1,06	1,92	2,45	3,98	2,52	3,30	4,26
	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	44,12	45,83	45,83	45,83	38,50	39,13	39,30	40,53	40,67
	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AID)	4,18	4,78	5,28	5,46	6,05	6,76	6,64	6,81	7,24
	I. Indice composite du Transport	1,13	1,13	1,12	1,12	1,14	1,13	1,12	1,26	1,26
Congo	II. Indice composite d'électricité	0,07	0,10	0,14	0,16	0,17	0,17	0,17	0,13	0,13
	III. Indice composite des TIC	0,23	0,42	1,03	2,01	3,26	5,20	2,82	4,42	5,38
	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	21,97	22,70	23,91	23,91	21,47	21,98	22,09	22,89	22,94
	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AID)	10,19	10,82	11,29	13,12	13,40	14,17	14,47	14,95	17,53
République démocratique du Congo	I. Indice composite du Transport	2,48	2,43	2,38	2,34	2,37	2,33	2,30	2,88	2,27
	II. Indice composite d'électricité	2,32	2,15	2,16	2,10	2,03	1,99	1,93	6,61	6,19
	III. Indice composite des TIC	0,86	1,35	3,59	7,05	9,14	13,62	3,06	6,19	14,66
	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	40,83	40,83	40,83	40,83	40,17	40,72	41,25	43,22	43,44
République démocratique du Congo	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AID)	5,96	6,46	6,56	6,81	7,57	8,09	8,16	8,17	8,15
	I. Indice composite du Transport	1,55	1,54	1,54	1,53	1,56	1,55	1,54	1,64	1,64
	II. Indice composite d'électricité	1,90	2,25	2,37	3,40	5,56	5,62	7,60	1,94	1,85

	III. Indice composite des TIC	0,24	0,40	0,70	1,41	2,37	4,17	7,89	11,23	6,99
Guinée équatoriale	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	24,51	24,51	25,00	25,00	29,85	30,31	30,71	31,51	31,93
	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI)	14,55	14,76	14,90	17,30	17,03	17,71	17,93	17,97	18,21
	I. Indice composite du Transport	2,62	2,62	2,61	2,61	2,57	2,56	2,55	2,73	2,74
	II. Indice composite d'électricité	2,54	2,46	2,38	2,38	2,31	2,31	2,29	2,00	8,61
Gabon	III. Indice composite des TIC	0,61	0,79	1,57	5,53	9,21	13,58	8,02	11,84	14,67
	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	61,37	61,37	61,37	61,37	51,57	51,34	51,09	50,02	50,07
	Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI)	24,14	24,85	25,27	25,90	26,97	27,98	27,75	28,08	30,67
	I. Indice composite du Transport	4,54	4,46	4,39	4,31	4,32	4,24	4,16	4,01	3,93
	II. Indice composite d'électricité	21,97	22,72	22,49	23,27	23,74	24,67	25,44	24,23	20,61
	III. Indice composite des TIC	2,13	2,60	5,21	9,04	15,09	24,65	15,91	20,79	25,97
	IV. Indice composite de l'eau et assainissement	59,78	59,78	59,78	59,78	65,51	66,07	66,60	68,43	68,49

Source : Département des statistiques de la BAD

Tableau 3.2 – Accès aux services en Afrique centrale

	Télécommunications, 2016			Accès à l'électricité en 2016 (% de la population)	Population utilisant au moins des services d'eau potable de base, 2015 (%)	Population utilisant au moins des services d'assainissement de base, 2015 (% de la population)
	Lignes téléphoniques principales (pour 100 habitants)	Lignes téléphoniques mobiles (pour 100 habitants)	Population utilisant l'internet (%)			
Cameroun	4,5	79,9	25,0	60,1	65,3	38,8
République Centrafricaine	0,0	27,2	4,0	14,0	54,1	25,1
Tchad	0,1	38,6	5,0	8,8	42,5	9,5
Congo	0,3	105,8	8,1	56,6	68,3	15,0
République Démocratique du Congo		36,7	6,2	17,1	41,8	19,7
Guinée Equatoriale	0,9	47,1	23,8	67,9	49,6	74,5
Gabon	1,0	149,6	48,1	91,4	87,5	40,9
Afrique centrale	0,9	49,0	10,3	27,1	48,5	22,9
Afrique	2,1	78,5	23,7	51,6	63,3	38,0

Sources : Département des statistiques de la BAD ; Télécommunications : Union internationale des télécommunications - Base de données en ligne sur les indicateurs des TIC. Électricité : Division de statistique des NU, Base de données statistiques sur l'énergie - base de données en ligne Couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP), mise à jour 2015.

Tableau 3.3 - Obstacles au commerce dans les régions de l'Afrique

Variable	Afrique	Afrique subsaharienne	Pays avancés	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Amérique centrale	Asie
Niveau des infrastructures :							
Trafic portuaire de conteneurs (WDI)	0,09	0,07	0,75	0,11	0,12	0,38	0,65
Passagers aériens, par habitant (WDI)	0,23	0,25	2,6	1,6	1,43	0,93	1,18
Qualité des infrastructures portuaires (1 = faible à 7 = élevée) (WDI)	3,64	3,64	5,35	5,21	3,65	4,15	4,17
Indice de connectivité de la navigation de ligne (WDI)	14,38	12,72	50,64	58,51	24,16	16,36	35,11
Note de l'efficacité des infrastructures (LPI)	2,32	2,34	3,75	3,73	2,56	2,43	2,92
Note de l'efficacité des douanes (LPI)	2,35	2,39	3,58	3,53	2,52	2,5	2,88
Note de l'efficacité de la navigation internationale (LPI)	2,52	2,52	3,56	3,4	2,76	2,81	3,01
Note du respect des délais (LPI)	2,87	2,86	4,09	3,88	3,21	3,1	3,44
Note de l'efficacité globale de la logistique (LPI)	2,49	2,51	3,74	3,68	2,77	2,69	3,05
Coûts liés au commerce :							
Bureaucratie douanière (1 = inefficace à 7 = efficace) (WDI)	3,6	3,6	5	4,6	3,5	3,7	4,3
Délais d'exportation (jours) (DB)	29,3	30,9	10,2	9,8	19,8	15,4	20
Délais d'importation (jours) (DB)	36,4	38,5	9,3	9,7	24,3	15,3	21,6
Coût de l'exportation (dollars par conteneur) (DB)	2,149	2,302	1,054	1,395	1,809	1,181	1,026
Coût de l'importation (dollars par conteneur) (DB)	2,819	3,056	1,102	1,570	2,020	1,329	1,092
Autres :							
Création d'une entreprise (jours) (DB)	31,2	33,3	11,2	6,5	72,4	26,9	30,5
Création d'une entreprise (coût en % du revenu par habitant) (DB)	69,7	74	4,1	7,2	27	39,8	24,1

Sources : Banque mondiale, Indicateurs Doing Business (DB), base de données sur la performance logistique (LPI) et Indicateurs de développement dans le monde (WDI).

Tableau 3.4 - Classement Doing Business de l'Afrique centrale en 2018

Région	Distance de la frontière	Commerce transfrontalier	Délais à l'exportation (heure)	Coût à l'exportation (USD)	Coût à l'importation (USD)	Délais à l'importation (heure)	Coûts à l'importation (USD)
Afrique Sub-Saharienne	53	137	188	807	807	239	987
CEEAC	44,7	160	319	1267	1267	370	1484
CEDEAO	56	138	163	657	657	216	930,47
EAC	49	141	167	603	603	364	1064
SADC	60	118	210	944	944	195	842
Europe et Asie Centrale	84	58	56	305	305	53	280
OCDE	94	25	15	185	185	12	137

Source: Banque Mondiale, Indicateurs Doing Business (DB)

Graphique 7 - Le réseau routier consensuel de l'Afrique centrale



Annexe 4 : Portefeuille des opérations multinationales au 31 août 2018

#	Project Code	Pays	Project Name	Sector	Window	ApprDate	CommItcde	InIt Force	Eff. ts/Dis	Act 1 Disb	FinDistDat	Natfon	Disb.	Age
1	P-Z1-AAF-006	Multinational	DRC- LAKES EDWARD AND ALBERT INTEGRATED FISHERIES & WATER R	Agriculture	ADF	20/05/2015	14/09/2015	14/09/2015	08/06/2016	12/10/2016	30/06/2021	6,00	19,1	3,3
2	P-Z1-AAZ-024	Multinational	TOHAD_PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE À L'INSECUR	Agriculture	ADF	15/10/2014	04/12/2014	04/12/2014	05/08/2015	23/12/2015	30/06/2020	9,77	20,4	3,9
3	P-Z1-C00-029	Multinational	CIVIL SOCIETY AND GOVERNMENT CAPACITY BUILDING WITHIN THE RE	Environnement	OTHERS	13/07/2011	31/08/2011	15/10/2012	15/10/2012	27/11/2012	30/09/2018	2,66	85,8	7,1
4	P-Z1-C00-031	Multinational	PROJET PILOTE REDD INTÉGRÉ AUTOUR DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE	Environnement	OTHERS	22/07/2011	31/08/2011	31/08/2011	09/08/2013	12/09/2013	30/09/2018	1,95	88,4	7,1
5	P-Z1-C00-054	Cameroon	PROJET POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE	Environnement	ADF	22/07/2013	18/12/2013	16/01/2015	16/01/2015	30/04/2015	31/12/2018	0,25	80,6	5,1
6	P-Z1-C00-056	Multinational	PROJET POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE	Environnement	ADF	22/07/2013	17/12/2013	17/12/2013	16/01/2015	06/05/2015	31/12/2018	0,25	84,6	5,1
7	P-Z1-C00-059	Multinational	PROJET POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE	Environnement	ADF	22/07/2013	11/11/2013	11/11/2013	16/01/2015	30/04/2015	31/12/2018	2,50	96,4	5,1
8	P-Z1-CZ0-013	Cameroon	RÉHABILITATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES	Environnement	ADF	17/12/2014	02/07/2015	11/11/2015	15/03/2016	25/07/2016	30/09/2019	12,50	10,1	3,7
9	P-Z1-CZ0-015	Multinational	RÉHABILITATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES	Environnement	ADF	17/12/2014	14/05/2015	14/05/2015	15/03/2016	25/07/2016	30/09/2019	2,19	28,4	3,7
10	P-Z1-CZ0-016	Multinational	RÉHABILITATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES	Environnement	ADF	17/12/2014	09/03/2015	09/03/2015	15/03/2016	25/07/2016	30/09/2019	5,35	16,5	3,7
11	P-Z1-DA0-012	Multinational	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DU TRANSPORT AERIEN EN AFRIQUE CEN	Transport	ADF	06/07/2015	18/09/2015	23/12/2015	23/12/2015	14/01/2016	31/12/2019	2,00	13,1	3,2
12	P-Z1-DB0-083	Multinational	CONSTRUCTION DE LA ROUTE KETTA-DJOUM PHASE 2 - CAMEROUN	Transport	ACFA	30/05/2017	30/05/2017	26/01/2018	26/01/2018	26/01/2018	26/01/2025	37,90	0,0	1,3
13	P-Z1-DB0-083	Cameroon	CONSTRUCTION DE LA ROUTE KETTA-DJOUM PHASE 2 - CAMEROUN	Transport	ADB	21/10/2015	05/04/2016	05/08/2016	06/09/2016	01/11/2016	31/12/2020	51,62	10,3	2,9
14	P-Z1-DB0-088	Multinational	CONGO-PROJET DE ROUTE NDENDE-DOLUISIE ET DE FACILITATION DU T	Transport	OTHERS	23/02/2015	25/04/2016	25/04/2016	24/02/2017	21/06/2017	30/06/2019	2,83	19,3	3,5
15	P-Z1-DB0-088	Congo CG	CONGO-PROJET DE ROUTE NDENDE-DOLUISIE ET DE FACILITATION DU T	Transport	ADF	18/12/2013	19/02/2014	22/06/2015	22/06/2015	23/03/2016	30/06/2019	30,49	22,7	4,7
16	P-Z1-DB0-144	Multinational	PROJET DE LA ROUTE TRANSFRICAINE (RTS)-TCHAD	Transport	ADF	11/12/2013	19/03/2014	19/03/2014	15/07/2014	02/06/2015	31/12/2019	20,40	39,3	4,7
17	P-Z1-DB0-144	Chad	PROJET DE LA ROUTE TRANSFRICAINE (RTS)-TCHAD	Transport	ADF	11/12/2013	19/03/2014	24/10/2014	30/10/2014	10/06/2016	31/12/2019	20,80	45,6	4,7
18	P-Z1-DB0-167	Congo CG	CONSTRUCTION DE LA ROUTE KETTA-DJOUM PHASE 2 - CONGO	Transport	ADB	21/10/2015	17/12/2015	11/01/2017	11/01/2017	03/03/2017	31/12/2020	101,62	28,1	2,9
19	P-Z1-DB0-173	Multinational	PROJET D'ETUDE DETAILLEE DE CONSTRUCTION DU PONT SUR LE NTEM	Transport	OTHERS	22/09/2016	30/03/2017	30/03/2017	29/11/2017	10/04/2018	30/06/2019	2,20	18,6	1,9
20	P-Z1-DB0-181	Cameroon	CAMEROUN-PROJET REGIONAL INTEGRATEUR RESEAU ROUTIER DANS LE	Transport	ADB	11/12/2017	24/05/2018	02/08/2018			31/12/2022	27,72	0,0	0,7
21	P-Z1-DB0-181	Cameroon	CAMEROUN-PROJET REGIONAL INTEGRATEUR RESEAU ROUTIER DANS LE	Transport	ADF	11/12/2017	24/05/2018				31/12/2022	9,40	0,0	0,7
22	P-Z1-DB0-203	Multinational	TOHAD-PROJET REGIONAL INTEGRATEUR RESEAU ROUTIER DANS LE BAS	Transport	ADF	11/12/2017	07/03/2018	07/03/2018			31/12/2022	17,50	0,0	0,7
23	P-Z1-DC0-021	Multinational	CAMEROUN - ETUDES DE FASABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA LI	Transport	ADF	28/11/2017					31/12/2021	2,00	0,0	0,8
24	P-Z1-DC0-037	Multinational	TOHAD - ETUDES DE FASABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA LIGNE	Transport	ADF	28/11/2017	07/03/2018	07/03/2018			31/12/2021	2,00	0,0	0,8
25	P-Z1-EAZ-047	Multinational	PROJET D'APPUI A LA CREATION D'UN ORBT ET PPI	Water Sup/Sanit	OTHERS	11/08/2017	25/10/2017	25/10/2017	25/10/2017	25/04/2018	31/12/2019	0,92	08,6	1,1

26	P-Z1-EAZ-063	Multinational	PROJET D'APPUJ A LA CEEAC FR LA CREATION D'1 ORGANISME D BAS	Water Sup/Sanit	OTHERS	13/09/2017	11/01/2018	11/01/2018	19/02/2018		31/12/2019	0,77	0,0	1,0
27	P-Z1-FAO-026	Multinational	INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUE RCA-RDC A PARTIR DU SY	Power	ADF	19/09/2012	17/12/2012	17/12/2012	14/08/2014	30/09/2015	30/12/2019	29,73	13,9	6,0
28	P-Z1-FAO-035	RDC	NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - DRC	Power	ADF	27/11/2008	28/05/2010	28/05/2010	27/04/2012	11/07/2012	31/12/2018	27,62	33,3	9,8
29	P-Z1-FAO-045	Multinational	PROJET D'APPUJ AU DEVELOPPEMENT D'INGA ET DE L'ACCES A L'ELE	Power	ADF	20/11/2013	07/01/2014	07/01/2014	29/09/2014	11/09/2015	31/12/2019	39,41	12,6	4,8
30	P-Z1-FAO-045	Multinational	PROJET D'APPUJ AU DEVELOPPEMENT D'INGA ET DE L'ACCES A L'ELE	Power	ADF	20/11/2013	07/01/2014	07/01/2014	29/09/2014	06/09/2015	31/12/2019	5,00	42,2	4,8
31	P-Z1-FAO-047	Multinational	INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES RCA-RDC A PARTIR DU S	Power	ADF	19/09/2012	20/02/2013	20/02/2013	14/08/2015	11/09/2015	30/12/2019	5,55	08,7	6,0
32	P-Z1-FAO-064	Multinational	SUPPORT FOR INGA - 3 DEVELOPMENT	Power	NEPAD- IPPF	23/08/2013	07/01/2014	07/01/2014	29/09/2014	12/03/2015	31/12/2019	1,43	78,0	5,0
33	P-Z1-FAO-072	Multinational	PROJET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES CAMEROUN-TCH	Power	ADB	15/12/2017					31/12/2022	182,42	0,0	0,7
34	P-Z1-FAO-072	Multinational	PROJET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES CAMEROUN-TCH	Power	ADF	15/12/2017					31/12/2022	6,00	0,0	0,7
35	P-Z1-FAO-078	Multinational	RUZZI III - DRC	Power	ADF	16/12/2015	14/11/2016	14/12/2016	06/11/2017	19/01/2018	31/12/2022	60,00	0,5	2,7
36	P-Z1-FAO-081	Cameroon	ETUDE INTERCONNEXION ELECTRIQUE CAMEROUN-TCH(AD/CAMEROUN)	Power	ADF	07/10/2013	29/01/2014	03/09/2014	23/10/2014	15/12/2014	30/09/2018	1,25	74,0	4,9
37	P-Z1-FAO-104	Multinational	NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - DRC - SUPPLEMENTARY GRANT	Power	ADF	05/07/2016	20/10/2016	20/10/2016	21/06/2017		31/12/2018	8,04	0,0	2,2
38	P-Z1-FAO-152	Multinational	PROJET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES CAMEROUN-TCH	Power	ADF	15/12/2017	07/03/2018	07/03/2018			31/12/2022	27,50	0,0	0,7
39	P-Z1-GZD-001	Multinational	FEASIBILITY STUDY FOR GABON-ICT BACKBONE PROJECT	Communications	OTHERS	29/12/2017	20/02/2018	20/02/2018	20/02/2018		31/12/2019	0,61	0,0	0,7
40	P-Z1-H4A-060	Multinational	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDE	Finance	OTHERS	05/02/2010	26/05/2010	26/05/2010	29/04/2011	13/05/2011	31/10/2018	0,72	60,0	8,6
41	P-Z1-I2D-025	Multinational	PROJET D'APPUJ A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	Social	ADF	25/05/2016	14/10/2016	14/10/2016	23/02/2017	28/04/2017	28/06/2019	0,70	73,9	2,3
42	P-Z1-I2D-027	Multinational	PROJET D'APPUJ A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	Social	ADF	25/05/2016	06/10/2016	06/10/2016	25/07/2017	26/02/2018	28/06/2019	0,90	33,7	2,3
43	P-Z1-K0D-034	Multinational	PROJET D'APPUJ AU RENFORCEMENT DE CAPACITES INSTITUTIONNELLE	Multi-Sector	ADF	19/12/2012	24/04/2013	24/04/2013	21/11/2013	13/12/2013	30/09/2018	7,00	62,3	5,7
44	P-Z1-KZD-035	Multinational	ECCAS TRADE FACILITATION CAPACITY BUILDING	Multi-Sector	ADF	29/03/2017	21/07/2017	21/07/2017	09/10/2017	08/12/2017	30/03/2020	2,00	12,5	1,4
TOTAL												779,55	13,0	3,5

Annexe 5 : Notation des projets supervisés en Afrique centrale selon le système de notation EER

Nom du Projet	Notation de l'Etat d'Exécution (EE)				Notation de l'Objectif de Développement (OD)			Statut	Evaluation globale
	Respect des clauses	Système et procédures	Exécution et financement	Note EE	Progrès vers les produits du CLAR	Progrès vers les effets des CLAR	Note DO		
1. CIVIL SOCIETY AND GOVERNMENT CAPACITY BUILDING WITHIN THE RE	3,5	2,7	3,0	3,1	3,0	4,0	3,0	NPPP	3,0
2. PROJET PILOTE REDD INTÉGRÉ AUTOUR DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE	3,5	3,0	4,0	3,5	4,0	4,0	4,0	NPPP	3,8
3. PROJET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE – CAMER	3,5	2,0	2,0	2,5	2,0	2,0	2,0	PP	2,3
4. PROJET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE – TCHAD	3,5	2,5	2,5	2,8	2,5	2,0	2,0	PP	2,4
5. PROJET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE – RCA	3,5	2,5	2,5	2,8	2,5	2,0	2,0	PP	2,4
6. RÉHABILITATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE – CAMEROUN	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	NPPP	3,0
7. RÉHABILITATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE – RCA	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	NPPP	3,0
8. RÉHABILITATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE – TCHAD	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	NPPP	3,0
9. CONSTRUCTION DE LA ROUTE KETTA-DJOUUM PHASE 2 – CAMEROUN	3,5	4,0	3,0	3,5	4,0	3,5	3,5	NPPP	3,5
10. PROJET DE LA ROUTE TRANSAFRICAIN (RTS) – TCHAD	3,3	3,3	2,5	3,0	1,0	1,0	1,0	PP	2,0
11. CONSTRUCTION DE LA ROUTE KETTA-DJOUUM PHASE 2 – CONGO	3,5	4,0	3,0	3,5	4,0	3,5	3,5	NPPP	3,5
12. INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUE RCA-RDC A PARTIR DU SY	3,5	2,7	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	PPP	3,0
13. NELSAP INTERCONNECTION PROJECT – DRG	3,0	2,7	2,3	2,7	1,0	1,0	1,0	PP	1,8
14. INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES RCA-RDC A PARTIR DU S	3,5	2,7	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	NPPP	3,0
15. PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITES INSTITUTIONNELLE	3,5	3,3	2,7	3,2	3,0	3,0	3,0	NPPP	3,1
Total	3,4	3,0	2,8	3,0	2,7	2,7	2,7		2,9

Sources : Baobab, septembre 2018

Légende du système EER (échelle de notation de 1 à 4)



Performance très satisfaisante (3,5 à 4)

Performance satisfaisante (2,5 à 3,49)



Performance non satisfaisante (1,5 à 2,49)

Performance très insatisfaisante (1 à 1,49)

Annexe 6 : Principaux indicateurs de la performance des projets multinationaux sous revue en 2018

Conditions/respects des clauses. En ce qui concerne le portefeuille global, on note que le délai moyen de signature des accords de financement est à 4,6 mois. Ce délai, supérieur à trois mois, expose les projets à la mesure d'annulation stipulée par la Directive présidentielle (PD 02/2015). Par ailleurs, le délai moyen de satisfaction des conditions préalables au premier décaissement a été réduit de deux mois depuis la dernière revue, passant de 15,8 mois à 13,5 mois. Cependant le délai moyen pour le décaissement effectif est de 17,6 mois, un délai supérieur au 6 mois fixés par la DP 02/2015. Des dispositions urgentes sont à prendre pour les 12 projets qui n'ont pas encore connu le moindre décaissement car cette situation pressage déjà un glissement du calendrier initial de mise en œuvre. Un projet ne pouvant plus être exécuté au cours de la période initiale conduit la Banque et le donataire soit à une annulation des soldes à la clôture avec la perte de 30% des ressources déjà mobilisées ou soit une extension de la période d'exécution avec comme conséquence des coûts de transaction très élevés (frais des commissions d'engagement trop élevés, charges administratives plus importantes, et report des délais de réponse aux problématiques de développement). Il convient de mentionner cependant que certaines des difficultés qui réduisent la capacité des pays à honorer certains engagements sont externes, notamment la crise économique liée à la chute des cours du pétrole (Congo, Cameroun, Gabon, etc.) ou la conclusion d'un programme avec le FMI qui limite la capacité d'endettement des pays. Cependant la qualité à l'entrée des opérations doit être améliorée afin d'une maîtrise des paramètres de conception mais aussi une meilleure connaissance de l'environnement institutionnel. S'agissant du respect des conditions générales, les projets sont à jour dans la soumission des rapports trimestriels d'activités même si des efforts sont à faire quant au dépôt à temps des rapports d'audit.

Acquisitions des biens et services/systèmes et procédures du projet : Malgré les efforts consentis par la Banque dans l'appui à la CEMAC et à la CEEAC et une performance globalement satisfaisante (une note de 3 sur 4), on note encore un taux élevé (38%)

d'opérations rencontrant des difficultés en passation des marchés. Ceci s'explique par (i) une faiblesse dans la programmation des activités de passation de marchés à travers un plan de passation de marchés adéquat et régulièrement mis à jour, (ii) une faiblesse des capacités des Cellules d'exécution logées au sein des CER dans la maîtrise des procédures de passation de marchés et la soumission de documents de faible qualité à la revue de la Banque. A ces aspects, s'ajoutent les lenteurs dans l'exécution des contrats de travaux, de fournitures et de services de consultants et les longs délais de réponse de la Banque aux avis de non objection.

Performance financière/exécution et financement des projets :

la performance financière s'améliore au regard du pourcentage en baisse d'opérations qui accusent un retard de décaissement. 13,3% des opérations qui ont fait l'objet de notation ont une performance non satisfaisante et 27,3% des opérations sont indexées dans le rapport « *Flashlight* » contre 54% lors de la revue passée, pour diverses raisons : signée mais aucun décaissement après plus de 3 mois, ou aucun décaissement pendant plus de 2 ans, ou moins de 50% de décaissement après trois ans de prise d'effet ; 12 opérations (34 % du portefeuille) n'ont pas encore fait l'objet du moindre décaissement. Ainsi le taux de décaissement ne se situe qu'à 13,04% après 3 ans et demi de mise en œuvre. Ceci est le reflet de longs délais de satisfaction des conditions préalables au premier décaissement (13,5 mois en moyenne) et de signature (4,6 mois en moyenne). Le portefeuille régional est aussi confronté aux retards dans la justification des fonds de roulement, aux difficultés de mobilisation des contributions des pays au budget de la CEEAC et au retard dans le dépôt des rapports d'audits.

Activités et réalisations/progrès vers les produits

du CLAR : les faibles capacités d'exécution des projets par les personnels des CER se traduisent par le fait que beaucoup de projets sont en retard, par rapport à leur calendrier d'exécution. Ainsi, 8 projets ont fait l'objet de prorogation de la date limite de leur dernier décaissement. A ce facteur s'ajoute la mauvaise

performance de quelques entreprises et prestataires de services attributaires de marchés. A l'exception des projets qui n'ont pas connu un début d'activités, la performance des opérations qui ont fait l'objet d'évaluation est globalement satisfaisante.

Impact sur le développement/progrès vers les effets du CLAR : les projets dont l'impact sur le développement est actuellement palpable concernent : (i) le projet de construction de la route Ketta Djoum, (ii) le projet de facilitation du transport sur le corridor Cameroun-RCA-Tchad, (iii) de facilitation du transport Cameroun-Nigéria, le PACEBCO et le PRODEBALT. L'impact des autres projets n'est pas encore visible sur le terrain du fait des retards accusés par rapport à leur calendrier d'exécution (lenteur dans la passation des marchés) ou du fait qu'ils sont en phase de démarrage. Néanmoins, l'impact de ces opérations sur le développement devrait être plus visible avec la conjugaison des efforts entre la Banque, les CER et les pays concernés pour améliorer le rythme de la mise

en œuvre des projets. Pour ce faire, un dispositif de suivi sera mis en place par le Bureau régional pour la région centre (RDGC).

Le statut des projets : le portefeuille sous revue comprend cinq (5) projets à problème (PP) et un (1) projet potentiellement problématique (PPP) contre 4 PP et 1 PPP lors de la dernière revue de 2017. Ainsi le taux de projets à risque a connu une baisse, passant de 17,2% à 13,6%, pendant que celui des engagements à risques s'est détérioré, passant de 5,6% à 9,2%. L'âge moyen des projets du portefeuille a baissé passant de 5,1 à 3,5 ans depuis la dernière revue. Cette baisse découle du fait de l'entrée de nouvelles opérations et de la clôture de plusieurs projets notamment trois (3) âgés. Cependant le portefeuille compte toujours deux opérations âgées (8 ans au moins) et un nombre important d'opérations vieillissant qui nécessitent des mesures concrètes et proactives à l'effet d'accélérer la mise en œuvre.

Tableau 6.1 - Quelques indicateurs clé de performance (août 2018)

Indicateurs	Revue de la performance du portefeuille régional	
	2017	2018
Opérations (#)	29	44
Engagement total (UCM)	676,9	779,5
Décaissement total (UCM)	257,2	101,6
Taux de décaissement (%)	38,0	13,04
Projet potentiellement à problème (#)	1	1
Projet à problème (#)	4	5
Projet à risque (#)	5	6
Age moyen des projets (an)	5,1	3,5
Projets âgés	5	2
Conditions de premier décaissement non encore satisfaites (#)	1	8
Approuvé mais non signé après plus de 90 jours	1	3
Projet qui sera clos dans 12 mois avec moins de 60% de décaissement	3	3
Moins de 50% de décaissement après trois ans de prise d'effet	0	1
Moins de 50% d'engagement (contrats signés) après deux ans de la date de prise d'effet	4	5
Aucun décaissement pendant plus de 2 ans	4	2
Signé mais aucun décaissement après plus de 3 mois	4	6

Annexe 7 : Plan d'amélioration de la performance du portefeuille, 2018

Problèmes	Actions à entreprendre	Résultats Attendus & indicateur de suivi	Responsable	Echéance
QUALITE A L'ENTREE DES PROJETS				
1. Retard dans la signature des accords de financement	1.1 Décentraliser davantage aux niveaux des DG et des Responsables pays la signature des accords de financement.	1.1.1 Les majorités des accords de financement est signée par les DG et les Responsables pays.	BAD (RDVP)	31/12/2018
2. Retard dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement	2.1 Prendre des mesures anticipées pour satisfaire les conditions préalables au premier décaissement durant la phase de préparation des projets	2.1.1 Le délai moyen de satisfaction des conditions préalables au premier décaissement des nouveaux projets est réduit à 3 moi, conformément à la PD 02/2015	BAD (RDGC)/CER concernés	30/12/2018
3. Retard dans le versement des fonds de contrepartie	3.1 Mettre en place un dispositif de versement graduel de fonds de contrepartie dus au titre des projets.	3.1.1 Les fonds de contrepartie sont totalement versés à la fin de l'exercice concerné.	GVT/CER	31/06/2018
4. Retard dans le versement des contributions des pays au budget de la CEEAC	4.1 Entreprendre des campagnes pour inciter les états à verser leur contribution lors des ateliers organisés dans le cadre du PARCI en cours et de PAI-CEEAC en préparation	4.1.1 Les contributions des états au budget de la CEEAC sont versées au cours de l'année.	CEEAC	31/12/2018
	4.2 Renforcer le dialogue avec la CEAC afin de promouvoir l'application de la Contribution Communautaire d'intégration pour permettre à la CEEAC de disposer de ressources internes.	4.2.1 La contribution d'intégration régionale est mise en place pour assurer un dispositif pérenne de financement des opérations et du fonctionnement de la CEEAC	CEEAC/BAD (RDGC)	31/12/2018
GESTION EFFICACE DES PROJETS MULTINATIONAUX				
6. Maîtrise encore insuffisante des règles et procédures en matière de gestion des projets	6.1 Organiser une clinique fiduciaire à l'intention de tous les CER et organismes supra-étatiques en charge de la mise en œuvre des projets multinationaux	6.1.1 Des cliniques fiduciaires sont organisées pour identifier les modules de formations spécifiques aux problèmes identifiés.	BAD (ECAD/SNFI)	30/06/2018
	6.2 Organiser des sessions de formation conformément au programme de formation issu de la clinique	6.2.1 Des séances de formations en matière de passation de marchés sont organisées pour le personnel des Cellules d'exécution des projets logées dans les CER	BAD (ECAD/SNFI)	31/12/2018
7. Faiblesse du système de suivi et évaluation des projets	7.1 Mettre en place au sein du Secrétariat de la CEEAC un dispositif de suivi-évaluation opérationnel de tous les projets de la Banque.	7.1.1 Tous les projets nouvellement disposent d'un dispositif de suivi-évaluation grâce à l'appui du PARCI et de PAI-CEEAC	BAD (RDGC) / CEEAC	31/12/2018
	8.1 Respecter la fréquence des missions de supervision et de suivi des projets sur terrain.	8.1.1 Les projets sont supervisés au moins deux fois (trois fois pour les projets à risques)	BAD (RDGC)	31/12/2018
8. Fréquence des missions de supervision et de suivi	8.2 Mettre en place un système de suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision	8.2.1 Un dispositif de de suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision est mis en place.	BAD (RDGC)	31/12/2018

Problèmes	Actions à entreprendre	Résultats Attendus & indicateur de suivi	Responsable	Echéance
9. Retard dans la soumission des rapports d'audit et faible qualité des rapports d'audit produits	<p>9.1 Procéder au recrutement systématique des auditeurs externes six mois après la satisfaction des conditions de premiers décaissements pour les trois premiers exercices budgétaires pour tous les nouveaux projets.</p> <p>9.2 Lancer automatiquement les processus de recrutement des nouveaux auditeurs à la fin des contrats en cours des premiers auditeurs</p>	<p>9.1.1 Les rapports d'audit sont soumis dans les délais requis</p> <p>9.2.1 Tous les projets disposent d'un auditeur pour auditer les comptes à tout moment.</p>	PIU/TM	Continue
10. Retard dans la soumission des justificatifs des avances de fonds de roulement	10.1 Mettre en adéquation le montant des fonds de roulement avec le rythme d'exécution des projets.	10.1.1 Le montant des fonds de roulement est revu pour être en adéquation avec le rythme d'exécution des projets.	RDGC/SNFI BAD (RDGC/FIFG)	Continue 31/12/2018

Annexe 8 : Alignement des Documents de stratégie pays avec le DSIR-AC 2019-2025

N°	Pays	Période	DSP en cours	Alignement avec le DSIR-AC 2019-2025		Commentaires
				Pilier 1 : Renforcer les infrastructures régionales (énergie, transport et TIC)	Pilier 2 : Soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et renforcer les capacités institutionnelles des CER	
1	Cameroun	2015-2020	Pilier 1 : Renforcer les infrastructures pour une croissance inclusive et durable	X		En substance, la stratégie régionale est en ligne avec les priorités du pays, en ce qu'elle met un accent particulier sur la réduction du gap en infrastructure et l'accroissement des investissements.
			Pilier 2 : Renforcer la gouvernance sectorielle pour l'efficacité et la pérennité des investissements		X	
2	Congo	2018-2022	Pilier 1 : Promouvoir les chaînes de valeurs agro-industrielles	X		Les objectifs et piliers du DSIR et du DSP sont en phase. En effet, les deux stratégies s'attellent à soutenir la diversification économique pour accélérer la transformation structurelle respectivement au niveau régional et national ; démontrant ainsi leur parfaite synergie.
			Pilier 2 : Renforcer le capital humain et la gouvernance		X	
3	Gabon	2016-2020	Pilier 1 : Appui à la diversification économique à travers le développement des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires	X	X	La stratégie régionale est en phase avec les priorités nationales. En substance, les interventions prévues dans le cadre du pilier 1 du DSP se retrouvent dans les axes stratégiques du DSIR.
			Pilier 2 : Appui à la stratégie de développement humain			
4	Guinée Equatoriale	2018-2022	Pilier 1 : Appuyer la transformation de l'agriculture pour diversifier l'économie		X	Les orientations stratégiques proposées dans le DSP et le DSIR vise à accompagner, respectivement le Gouvernement et les CER dans leur stratégie de diversification économique. A ce égard les interventions de renforcement des capacités sont parfaitement alignés.
			Pilier 2 : Renforcer les capacités de formulation et d'exécution des politiques publiques		X	

5	République Centrafricaine	2017-2021	<p>Pilier 1 : Appui au développement de l'agriculture et aux infrastructures en soutien à l'inclusion sociale</p> <p>Pilier 2 : renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance</p>	X	X	<p>Le DSIR est aligné sur les priorités du pays. Les interventions de la Banque devraient permettre de réaliser les infrastructures régionales (énergie, TIC, etc.). La Banque vise aussi à promouvoir des conditions favorables au développement du commerce intra-régional à travers l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et aux réformes.</p>
6	République Démocratique du Congo	2013-2017	Pilier 1 : Développement des infrastructures de soutien à l'investissement privé et à l'intégration régionale	X		<p>En substance, la stratégie régionale est en ligne avec les priorités du pays, puisqu'elle met, d'une part, un accent particulier sur le développement des infrastructures pour soutenir l'intégration régionale et l'accroissement des investissements ; et d'autre part intègre le renforcement des capacités.</p>
			Pilier 2 : Renforcement des capacités de l'Etat afin d'accroître les recettes publiques et asseoir un cadre incitatif pour l'investissement privé		X	
7	Tchad	2015-2020	Pilier 1 : Le développement des infrastructures pour une croissance économique forte et plus diversifiée	X		<p>Le DSIR de l'Afrique centrale 2019-2025 est aligné sur les priorités nationales. Le pilier 1 vise à développer des infrastructures de transports et d'énergie au plan régional ; tandis que le pilier 2 vise à fournir des appuis en vue des réformes dans les domaines du commerce et de l'investissement.</p>
			Pilier 2 : L'appui aux réformes afin d'accroître l'efficacité de l'action publique et l'attractivité du cadre économique		X	

Annexe 9 : Programme indicatif des opérations multinationales, 2019-2025

N°	TITRE DU PROJET	SECTEUR	TYPE (OS/ONS)	ANNEE	INSTRUMENT DE FINANCEMENT (millions d'UC) ²				BENEFICIAIRES	
					BAD	FAD	AUTRES	CO-FIN		COÛT TOTAL
PILIER 1 : RENFORCER LES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES (ÉNERGIE, TRANSPORT ET TIC)										
1	Projet de construction du pont sur le fleuve Niém et de facilitation du transport sur le corridor Kribi-Campo-Bata	Transport	OS	2020	223	0	0	0	223	Cameroun, Guinée Equatoriale
2	Projet d'aménagement de la route Tshikapa-Kandjaji-Kamako-frontière Angola (219 km)	Transport	OS	2022	0	150	0	0	150	Angola, RDC
3	Projet de pont route-rail	Transport	ONS	2021	40	60	0	400	500	Congo, RDC
4	Projet de construction de la route Ouesso-Bangui-Ndjamena et navigation fluviale	Transport	OS	2022	40	80		50	170	Congo, RCA, Tchad, RDC
5	Réhabilitation Goma-Rutshuru-Bunagana-frontière Ougandaise (219 km)	Transport	OS	2022	25	25	0	0	50	RDC, Ouganda
6	Etude de construction d'un pont entre Bangui et Zongo et aménagement des routes Bangui-Zongo-Kisangani-Bujumbura, Kisangani-Kampala et de facilitation du transport	Transport	OS	2020	0	0	3	0	3	RCA, RDC, Burundi, Ouganda
7	Projet d'appui au secteur du transport aérien en Afrique centrale et occidentale, Phase II	Transport	OS	2021	0	20	0	0	20	CEEAC
8	Projet de voies d'accès au pont route-rail sur le fleuve Congo	Transport	OS	2022	30	30	0	0	60	Congo, RDC
9	Etude d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale	Energie	OS	2020	0	0	2	0	2	Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale.
10	Etude du projet d'aménagement hydroélectrique de Chollet et lignes associées	Energie	OS	2021	0	0	3	0	3	Cameroun, Congo
11	Projet d'aménagement hydroélectrique de Dimoli et lignes associées	Energie	ONS	2025	100	160	186	400	846	RCA, RDC, Cameroun et Congo

12	Construction d'une ligne d'interconnexion en 110/132 kV entre la RCA et la RDC	Energie	OS	2021	0	30	0	0	0	30	RCA, RDC
13	Etude du projet de construction du barrage et aménagement de la centrale de Palambo	Energie	OS	2023	0	0	3	0	0	3	RCA, Congo, RDC
14	Interconnexion des réseaux électriques Gabon-Congo	Energie	OS	2024	143	0	0	0	0	143	Gabon, Congo
15	Projet régional de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), composantes du Gabon (1ère phase), RDC (1ère phase), Cameroun (2ème phase) et Congo (2ème phase)	TIC	OS	2021	100	150	50	200	200	500	CEEAC
16	Projet multinational de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), Composantes du Tchad et de la RCA	TIC	OS	2022	0	60	0	40	100	100	Tchad et RCA
	Sous total du pilier 1				701	765	247	1090		2803	
PIILIER 2: SOUTENIR LES RÉFORMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA-RÉGIONAL ET RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DES CER											
17	Programme d'approfondissement du secteur financier de la CEMAC, Phase 1	Finance	OS	2019	0	8	2	0	0	10	CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, Tchad)
18	Projet d'interopérabilité des systèmes de paiement de la CEMAC	Finance	OS	2020	0	22	0	0	0	22	CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, Tchad)
19	Programme d'approfondissement du secteur financier de la CEMAC, Phase 2	Finance	OS	2023	0	16	4	0	0	20	CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, Tchad)
20	Programme d'appui au développement intégré de la filière bois dans le Bassin du Congo (PADIB-BC)	Industrie	OS	2020	10	30	0	10	10	50	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC)

21	Programme pour une gestion intégrée durable des moyens de subsistance (élevage, pêche et forêt) dans le bassin du Congo	Agriculture	OS		2024	0	30	0	0	0	30	CEEAC
22	Projet d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale (PAIR-AC)	Renforcement des capacités	OS		2020	0	15	10	0	0	25	CEMAC/CEEAC
23	Étude approfondie sur les temps et les coûts de transit et du transport en Afrique centrale	Commerce	EES		2020	0	1,5	0	0	0	1,5	CEMAC/CEEAC
24	Étude sur la situation de l'emploi et les dynamiques des marchés du travail en Afrique centrale	Étude économique et sectorielle	EES		2024	0	0	1	0	0	1	CEEAC/CEMAC
25	Projet de création des pôles d'excellence technologiques et universitaires (PETU) en Afrique Centrale	Renforcement des capacités	OS		2022	0	10	0	0	0	10	CEEAC
26	Projet d'appui à l'entreprenariat jeune en milieu rural et péri-urbain en Afrique centrale (PREJAC)	Renforcement des capacités	OS		2019	0	40	0	0	0	40	CEEAC
27	Projet d'appui au renforcement des capacités du Secrétariat Général de la CEEAC (PARC-CEEAC)	Renforcement des capacités	OS		2020	0	15	0	0	0	15	CEEAC
28	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo 2 (PACEBCCO)	Climat et environnement	OS		2019	0	40	0	78,1	0	118,1	10 Pays de la COMIFAC (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, RCA, RDC, Sao Tome et Principe, Tchad)
29	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le sahel - Phase 2	Fragilité et résilience	OS		2020	0	10	0	0	0	10	7 pays du CILSS (Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad)
30	Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes vulnérables, Phase 2	Fragilité et résilience	OS		2022	10	20	0	0	0	30	Bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad, RCA, Libye)
	Sous total du pilier 2					20	257,5	17	88,1	0	382,6	
	TOTAL DSIR-AC 2019-2025					721	1022,5	264	1178,1	0	3185,6	

Annexe 10 : Cadre logique axé sur les résultats du DSIR-AC 2019-2025

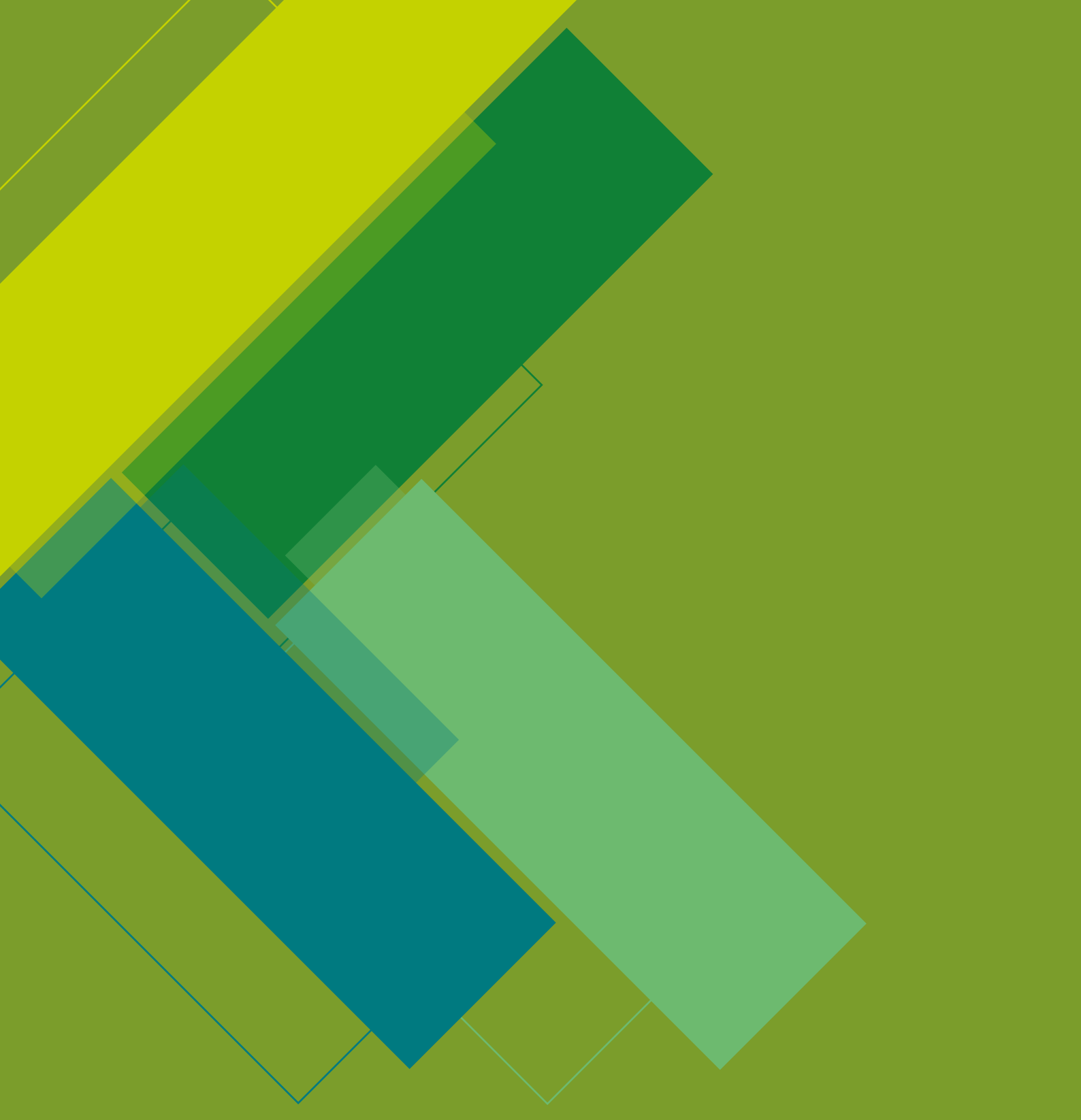
OBJECTIF GLOBAL	SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE À TRAVERS L'AMÉLIORATION DU COMMERCE INTRA-RÉGIONAL						
Objectifs sectoriels	Interventions de la Banque	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Moyens de vérification	Risques et mesures d'atténuation	Montant indicatif (millions d'UC)
Pilier 1: Renforcer les infrastructures régionales (énergie, transport et TIC)							
Optimiser les réseaux multimodaux de transport	Appui à la préparation des projets d'infrastructure	Nombre d'études de projets réalisées	0	1	Rapports finaux de l'étude (APS et APD)	Risques : - poursuite de la dégradation du contexte sécuritaire et socio-politique; - Non remonté des cours du pétrole et poursuivre de la dégradation de l'environnement économique ; - Faible adhésion des CER et des Etats membres ; - Limitation des ressources financières et humaines de la Banque dédiées aux opérations multinationales.	3
	Appui à la promotion de réseaux multimodaux de transport	Routes transfrontalières nouvelles ou réaménagées (kilomètre)	0	2000 Km	Rapport de la CEEAC (PCDT-AC), de la CEMAC et de la BAD		703
	Facilitation du transport aérien	Transport aérien, voyageurs transportés	3 766 240 (2014)	5 000 000 (2025)	Statistiques ASECNA, Statistiques IATA, Données de la Banque Mondiale		20
		Nombre d'aéroports certifiés aux normes sécurité et sûreté OACI	1	4	Rapports d'Audit de l'OACI		40
	Transport fluvial	Volume des échanges commerciaux par voies fluviales	1%	3%	Rapports de la CICOS		40
Accroître l'accès à l'énergie et améliorer la gestion des ressources en eaux transfrontalières	Renforcement des capacités du pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC)	Nombre d'études pour l'interconnexion des réseaux électriques réalisées	0	4	Rapports de la CEEAC et de la BAD	- Non remonté des cours du pétrole et poursuivre de la dégradation de l'environnement économique ; - Faible adhésion des CER et des Etats membres ; - Limitation des ressources financières et humaines de la Banque dédiées aux opérations multinationales.	627
	Production d'énergie et interconnexion des réseaux	Lignes de transport d'énergie construites (Kv)	0	1600	Rapports de la CEEAC, de la BAD et de la Banque Mondiale		40
		Capacité énergétique nouvellement créée (Mégawatt)	0	1200	Rapports de la CEEAC, de la BAD et de la Banque Mondiale		
		Taux d'accès des populations à l'électricité	23%	30	Rapports de la CEEAC, de la BAD et de la Banque Mondiale		
	Appui au développement de l'exploitation des ressources en eaux transfrontalières	Proportion de la population se déplaçant à partir des voies fluviales	1%	3%	Rapports de la CEEAC et de la BAD		40
Appui au développement des réseaux TIC à large bande	Proportion de la population utilisant l'internet (%)	16,95%	22%	Rapports de l'UIT, de la BAD et de la Banque Mondiale	360		
Pilier 2: Soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et renforcer les capacités institutionnelles des CER							

Développer le commerce et des investissements intra-régionaux	Soutien au processus de rationalisation des CER	Nombre de profils tarifaires harmonisés	0	5	Rapports de la CEEAC, de la CEMAC et de la BAD	Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Faire un usage adapté des instruments de la Banque disponibles pour les Etats fragiles. - Renforcer le dialogue politique/Renforcement de la gouvernance / intégration régionale ; - Rechercher et mobiliser des co-financements - Suivre et appuyer les efforts de stabilisation des pays d'Afrique centrale à travers le Conseil de paix et de sécurité (COPAX), le fonctionnement de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FPMAC), - Mobilisation accrue de la communauté internationale dans plusieurs pays de la région (RCA, RDC, 	25
		Nombre de textes communautaires harmonisés	1	12	Rapports de la CEEAC, de la CEMAC et de la BAD		
	Appui à l'amélioration du climat des investissements	Nombre de textes de lois adoptés	0	7	Classement Doing Business, Rapports de la CEEAC, de la CEMAC et de la BAD		
		Appui au développement des chaînes de valeur à caractère régional	Contribution du secteur manufacturier au PIB régional (%)	14,50%	20%		Rapports de la CEEAC, de la CEMAC, Banque Mondiale et BAD
	Proportion de produits exportés de valeur sup à \$ 100.000 (%)		0,69%	10%	Rapports de la CEEAC et de la BAD		
	Soutien pour l'élimination des barrières non tarifaires (BNT) et la facilitation des échanges	Délai à l'importation (heures)		370	259		Rapports de la CEEAC, de la CEMAC, Banque Mondiale et BAD
Délai à l'exportation (heures)			319	223	Rapports de la CEEAC, de la CEMAC, Banque Mondiale et BAD		
Coûts de transport, sur les corridors routiers et les voies fluviales, à l'importation (Dollar)			1484	1038	Rapports de la CEEAC, de la CEMAC, Banque Mondiale et BAD		
Coûts de transport, sur les corridors routiers et les voies fluviales, à l'exportation (Dollar)		1267	886	Rapports de la CEEAC, de la CEMAC, Banque Mondiale et BAD			
	Part des échanges commerciaux intra-régionaux (%)	2%	6%	Annuaire des statistiques de la CEEAC, UN COMTRADE			
Développer le secteur financier et soutien à la mobilisation des ressources domestiques.	Approfondissement du secteur financier de la CEMAC	Total des actifs du secteur financier en pourcentage du PIB	25% (2015)	30% en 2025	Rapports de la BEAC	20	
		Crédits net au secteur privé/PIB (%)	11%	20%	Rapports de la BEAC		
	Renforcement de l'intégration financière et développement de l'inclusion financière dans la zone CEMAC	Taux de bancarisation (%)	12%	20%	Rapports de la BEAC	10	
Renforcer les capacités humaines et institutionnelles	Appui aux Centres régionaux d'excellence	La part des élèves poursuivant leurs études dans le cadre d'un enseignement technique ou d'une formation professionnelle (%)	14%	17%	Rapports de l'UNESCO, de la CEEAC et de la BAD	120	
		Nombre d'assistants techniques mis à la disposition des organisations régionales	5	20	Rapports de la CEEAC, de la CEMAC et de la BAD	25	
	Renforcement des capacités des CER	Nombre d'études économiques et sectorielles réalisées	1	5	Rapports de restitution d'étude	5	
Intégrer les changements climatiques, le genre et réduire la fragilité	Appui à la conservation des écosystèmes dans le bassin du Congo	Taux de dégradation du Bassin du Congo (Acquis de conservation, déforestation nette et dégradation nette) sur la base de 2006 réduit (%)	30% (2018)	22,5% (2025)	Enquêtes , Rapports de la BAD	40	

Annexe 11 : Application de la théorie du changement dans le cadre du DSIR-AC 2019-2025

La théorie du changement présentée dans la figure ci-dessous illustre les liens entre les activités, les produits et les résultats du DSIR-AC 2019-2025. Elle joue donc un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche de suivi-évaluation de cette stratégie et permettra d'évaluer la contribution de la Banque aux résultats obtenus sur le front de l'approfondissement de l'intégration régionale en identifiant et en testant les liens de causalité. Cette théorie du changement porte également sur les résultats obtenus ainsi que sur la façon dont ceux-ci seront atteints, sur les arguments pour lesquels ils seront atteints ou pas, tout en déterminant les facteurs qui pourraient faciliter ou entraver le succès.

Intrants	Activités	Piliers du DSIR	Extrants	Résultats intermédiaires	Résultats finaux	Impact
Ressources financières : gamme d'instruments de prêts et de dons	Document de stratégie d'intégration régionale	Pilier 1 : Renforcer les infrastructures régionales (énergie, transports et technologies de l'information et de la télécommunication,	Infrastructures construites ou réhabilitées (transports, pool énergétique régional intégré, TIC)	Accès accru à des services publics fiables, de qualité et durables (transports, énergie, TIC)	Commerce intra-régional amélioré	
Ressources humaines : expertise, systèmes, etc.	La conception des interventions régionales, la supervision de la mise en œuvre et la gestion des risques		Systèmes intra-régionaux développés	Diminution des coûts (transport, énergie)		
Avantage comparatif et pouvoir de mobilisation de la Banque	Suivi de l'évaluation et de l'apprentissage		Harmonisation des procédures, des politiques et des normes	Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité pour les personnes, les entreprises et le commerce	L'augmentation du développement et de la compétitivité du secteur privé	Une croissance durable, intégrée et inclusive
	Dialogue politique		Harmonisation de la politique industrielle et du cadre réglementaire	Chaîne de valeur régionale créée, un partage des risques et une diversification accrue		
	Création de partenariats	Pilier 2 : soutenir les réformes pour le développement du commerce intra-régional et le renforcement des capacités institutionnelles des CER.	Réduction des obstacles intrarégionaux au commerce et à l'investissement et Possibilités d'investissement accrues	Flux d'investissement accrus and job creation	Stabilité et croissance du secteur financier	
	Mobilisation de ressources supplémentaires		Réduction des restrictions aux activités financières transfrontalières	Amélioration de l'accès aux marchés financiers et des capitaux au sens large, en particulier pour les PME		
	Les produits du savoir et d'analyse		Solution financière transfrontalière innovante			
			Systèmes de paiement rentables	Amélioration de la capacité des communautés économiques régionales et des gouvernements nationaux		
			Capital humain harmonisé et Cadre institutionnel plus efficace			
			Produits du savoir disséminés et appliqués			



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT